



**III^E CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE
TRAVAIL DES ENFANTS**

8 À 10 OCTOBRE 2013 • BRASÍLIA – BRÉSIL

RAPPORT FINAL



III^E CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

RAPPORT FINAL

Ministère du Développement social et du Combat contre la faim (MDS)

Du 8 au 10 octobre 2013

Brasília, Brésil

Brasil. Ministère du Développement Social e de la Lutte Contre la Faim (MDS). Bureau International du Travail (BIT).

IIIE Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants: rapport final. -- Brasília, DF: Secrétariat d'Évaluation et de Gestion de l'Information, 2014.

132 p. ; 22 cm.

ISBN: 978-85-60700-74-5

1. Travail des enfants. 2. Conférence mondiale, rapport. I. Bureau International du Travail.

CDU 331-053.2

FICHE TECHNIQUE

Ministère du Développement social et du Combat contre la faim (MDS)

Ministre

Tereza Campello

Secrétaire exécutif

Marcelo Cardona Rocha

Secrétaire d'Assistance sociale

Denise Ratmann Arruda Colin

Secrétaire exécutive de la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants

Paula Montagner

Assistante internationale

Claudia de Borba Maciel

Équipe impliquée

Adriana Braz

Adriana Miranda Moraes

Adrianna Figueiredo

Alex Kleyton Rodrigues Barbosa

Amanda Guedes

Ana Cláudia Nascimento

Ana Paula Siqueira

André Luís Quaresma de Carvalho

André Luiz Silva Gomes

Anelise Borges Souza

Anna Rita Scott Kilson

Bárbara Pincowsca Cardoso Campos

Benício Marques

Carolina Terra

Daniel Plech Garcia (Secrétariat Exécutif de la III CMTE)

David Urcino Ferreira Braga

Eduardo de Medeiros Santana

Fábio Macario

Fernanda Sarkis Franchi Nogueira

Fernando Kleiman

Francisco Antonio de Sousa Brito

Ganesh Inocalla

Guilherme Pereira Larangeira

Iara Cristina da Silva Alves

Ivone Alves de Oliveira

João Augusto Sobreiro Sigora

Joaquim Travassos

Katia Rovana Ozorio

Laura Aparecida Pequeno da Rocha

Ligia Girão (Secrétariat Exécutif de la III CMTE)

Ligia Margaret Kosin Jorge

Luciana de Fátima Vidal

Marcelo Saboia

Marcia Muchagata (Secrétariat Exécutif de la III CMTE)

Mônica Aparecida Rodrigues

Nadia Marcia Correia Campos

Natascha Rodenbusch Valente

Olímpio Antônio Brasil Cruz

Pollyanna Rodrigues Costa

Priscilla Craveiro da C. Campos

Raquel Solon Lopes (Secrétariat Exécutif de la III CMTE)

Renata Lu Rodrigues

Ségismar de Andrade Pereira

Sergio Paz

Tarcisio Silva Pinto

Telma Maranhão Gomes

Thor Saad Ribeiro

Ubirajara da Costa Machado

Valéria Cristina da Trindade Feitoza

Valeria Maria de Massarani Gonelli

Vanidia Kreibich

Ministère du Travail et de l'Emploi (MTE)

Ministre

Manoel Dias

Secrétaire exécutif

Nilton Fraiberg Machado / Paulo Roberto Pinto

Secrétaire d'inspection du Travail

Paulo Sérgio de Almeida

Équipe impliquée

Alberto Souza

Caroline Vanderlei

Célia Maria Galvão de Menezes

Deise Mácola de Freitas

Diana Rocha

Elvira Míriam Veloso de Mello Cosendey

Eridan Moreira Magalhães

Fátima Chammas

Fernanda Sucharski

Karina Andrade Ladeira

Leonardo Soares de Oliveira

Luiz Henrique Ramos Lopes

Marcela Pinheiro Alves da Silva

Marinalva Cardoso Dantas

Mario Barbosa

Maristela Borges Saravi

Paula Neves

Regina Rupp Catarino

Roberto Padilha Guimarães

Sergio Paixão Pardo

Teresa Calabrich

Ministère des Affaires étrangères (MRE)

Ministre

Luiz Alberto Figueiredo Machado/ Antonio Patriota

Secrétaire général

Eduardo dos Santos

Sous-secrétaire général pour les Affaires politiques

Carlos Antonio da Rocha Paranhos

Directeur du Département des droits de l'homme et des thèmes Sociaux

Alexandre Peña Ghisleni / Gláucia Silveira Gauch

Groupe de travail – III CMTE

Eduardo Alcebiades Lopes

Fábio Moreira Carbonell Farias

Jean Karydakis

Rafael Leme

Thiago Poggio Pádua

Mission permanente à Genève

Maria Nazareth Farani Azevedo

Maria Luisa Escorel

Andre Misi

Francisco Figueiredo de Souza

Secrétariat de communication de la Présidence de la République

Ministre

Thomas Timothy Traumann/Helena Chagas

Chef de l'Assistance spéciale des relations publiques à l'étranger

Jandyr Santos Jr.

Équipe

Jucelino Moreira Bispo

Georgeana Arrais de C. Pinto

Márcio Venciguerra

Patrícia Kalil

Julia Segatto

Rhaiana Rondon
Camila Santana
Julia Segatto
Alice Watson Cleto

Organisation internationale du Travail (OIT) – Bureau au Brésil

Directrice

Laís Abramo

Directeur adjoint

Stanley Gacek

Officier des Finances, administration et ressources humaines

Renato Mendes

Coordinatrice du Programme international pour l’abolition du travail des enfants - IPEC

Maria Cláudia Falcão

Coordinatrice du Programme de coopération Sud-Sud

Fernanda Barreto

Équipe

Janaina Viana (Secrétariat Exécutif de la III CMTE)
Marcelo Moreira Vilela Rocha (Secrétariat Exécutif de la III CMTE)
Paula Fonseca
Cynthia Ramos
Pedro Brandão
Jean Pierre Granados
Erik Ferraz
Sinomar Fonseca
Severino Goes

OIT – Genève/Siège

Constance Thomas
Simon Steyne
Pedro Américo Furtado de Oliveira
Beatriz Caetano-Pinto

Banque mondiale

Directrice de la Banque mondiale pour le Brésil, Amérique latine et Caraïbes

Débora Wetsel

Équipe

Maria Conception Steta Gandara

Magnus Lindelow

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – Brésil

Représentante de l'UNICEF au Brésil

Gary Stahl

Chef de la Protection des enfants

Casimira Bengé

Coopération horizontale Sud-Sud

Michelle Barron

Niklas Stephan

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – Brésil

Représentant de l'UNESCO au Brésil

Lucien Munhoz

Équipe

Marlova Jovchelovitch Noleto

Rosana Sperandio Pereira

Julio Cesar Cuba Sanchez

Manuela Pinheiro Rego

Jane Fádua Bittencourt

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – Brésil

Représentant-résident du PNUD au Brésil

Jorge Chediek

Équipe

Maristela Marques Baioni

Maria Teresa Amaral Fontes

Andrea Ribeiro Bosi

PNUD – Groupe de travail (Child Labour Dialogues)

Aneeq Cheema

Cristiano Penna

Gayan Peiris

Ifoda Abdurazakova

Jeffrey Huber

Kathy Kelley

Romolo Tassone

Collège national des gestionnaires municipaux d'assistance sociale (CONGEMAS)

Valdiosmar Vieira Santos

Selma Batista

Comission organisatrice nationale (CON)

MDS

Marcelo Cardona Rocha

Denise Ratmann Arruda Colin

MTE

Nilton Fraiberg Machado / Paulo Roberto Pinto

Leonardo Soares de Oliveira

Luiz Henrique Ramos Lopes (Suppléant)

MRE

Eduardo dos Santos
Alexandre Ghisleni

Cabinet civil de la Présidence de la République

Ivanildo Tjara Franzosi
Juliano Pimentel Duarte (Suppléant)

Secrétariat général de la Présidence de la République

Juliana Gomes Miranda
Verônica Lucena da Silva (Suppléant)

Secrétariat des droits de l'homme de la Présidence de la République (SDH)

Maria Izabel da Silva
Tassiana da Cunha Carvalho (Suppléant)

Ministère du Plan, budget et gestion (MPOG)

Danyel Lorio de Lima
Rafael Luiz Giacomini (Suppléant)

Ministère de l'Éducation (MEC)

Fábio Meireles de Hardman de Castro
Danielly dos Santos Queirós (Suppléant)

Ministère de la Santé

Carmen Lúcia Miranda Silvera
Ivone de Almeida Peixoto (Suppléant)

Ministère de la Providence sociale

Rogério Nagamini Costanzi
Fátima Aparecida Rampin (Suppléante)

Conseil national d'assistance sociale (CNAS)

Leila Pizzato
Margarida Munguba Cardoso (Suppléante)

Conseil national des droits de l'enfant et de l'adolescent (CONANDA)

Mirian Maria José dos Santos
Maria de Lourdes Magalhães (Suppléante)

Comission nationale d'éradication du travail des enfants (CONAETI)

Tânia Maria Dornellas dos Santos

Claudir Mata (Suppléant)

Forum national de prévention et éradication du travail des enfants (FNPETI)

Isa Maria de Oliveira

Gabriella Bighetti (Suppléante)

Joseane Barbosa da Silval (Suppléante)

Représentants des Organisations d'employeurs au niveau national

Reinaldo Felisberto Damacena (CNI)

Maria Clara Calderon Almeida de Oliveira Rodrigues (CNC – Suppléante)

Représentants des Organisations de travailleurs au niveau national

Expedito Solaney P. de Magalhães (CUT)

Rumiko Tanaka (UGT – Suppléant)

Gouvernement du District fédéral (GDF)

Maria América Menezes Bonfim Hamú

Vera Lúcia Rodrigues Fernandes (Suppléante)

OIT

Laís Wendel Abramo

Maria Cláudia Falcão (Suppléante)

Tribunal supérieur du Travail (TST)

Saulo Tarcísio de Carvalho Fontes

Platon Teixeira de Azevedo Neto (Suppléant)

Andrea Saint Pastous Nocchi (Suppléante)

Ministère publicdu Travail (MPT)

Rafael Dias Marques

Thalma Rosa de Almeida (Suppléante)

Comité consultatif international

Afghanistan – Faqirullah Safi, Chancellerie afghane

Albanie – Filloreta Kodra – Agence nationale pour la protection des droits de l'enfance du Ministère du Travail

Argentine – María del Pilar Rey Méndez – Comission nationale pour l'éradication du travail des enfants (Conaeti)

Arménie – Anahit Martirosyan – Département des relations internationales du Ministère du Travail et Affaires sociales

Bangladesh – Humayun Kabir – Ministère du Travail et l’Emploi

Brésil – Márcia Lopes – Ex-ministre du MDS et chef de la délégation brésilienne à la II CMTE

Cap Vert – Francisca Marilena Catunda Baessa – Institut Cap-verdien de l’enfance et adolescence (ICCA)

Kazakhstan – Aysara Baktymbet – Seconde secrétaire du Département de coopération multilatérale

Colombie – Laura Liliana Orjuela Vargas – Direction des Droits de l’homme et du Droit international humanitaire de la Chancellerie Colombienne

Équateur – María del Carmen Velasco – Ministère des relations de Travail

Slovénie – Département des droits de l’homme de la chancellerie Locale

Espagne – Jesús Molina Vázquez – Coordinateur général de la Coopération espagnole au Brésil

États Unis – Marcia Eugenio – Bureau du travail des enfants, travail forcé et trafic de personnes – Département américain de Travail

Granada – Darshan Rhamdhani – Ministère de la Justice

Jamaïque – Marva Ximinnies – Directrice d’Unité

Liban – Nazha Chalita – Ministère du Travail

Mauritanie – Mohamed Ould Sid Ahmed Ould Bedde – Directoire de l’enfance du Ministère des Affaires sociales, de l’enfance et de la Famille

México – Joaquin Gonzalez Casanova – Ministère du Travail et du Bien-être social

Norvège – Martin Torbergsen – Section des droits de l’homme et démocratie de la Chancellerie norvégienne

Nigéria – Juliana A. Adebambo – Ministère du Travail et de la Productivité

Pays Bas – Lauris Beets – Département d’affaires internationales du Ministère des Affaires sociales et l’Emploi

Pérou – Edgardo Sergio Balbin Torres – Directoire général des Droits fondamentaux, de la sécurité et santé au travail

République du Congo – Marie-Céline Tchissambou Bayonne – Ministère des Affaires sociales, Action humanitaire et de la Solidarité

Roumanie – Codrin Scutaru – Ministère du Travail

Seychelles – Erna Athanasius – Ambassadrice pour les Affaires de la femme et de l’enfant

Tanzanie – Sr. Mkama J. Mkama – Officier principal du Travail

Uruguay – Juan Andrés Roballo – Ministère du Travail

Vietnam – Cao Thi Thanh Thuy – Département de coopérations internationales du Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales

Union Européenne – Elisabeth Tison – Division des droits de l’homme et des politiques et coopération multilatérale

MERCOSUL – Cristhian Mirza – Institut Sscial du MERCOSUL

CPLP – Odete Severino – Ministère de la Solidarité et de la Sécurité sociale

Organisation internationale des employeurs (OIE) – Amélia Espejo

Confédération syndicale internationale (CSI) – Jeroen Beirnaert – Département des droits de l’homme et syndicaux

OIT – Constance Thomas – IPEC

UNICEF – Susan Bissell – Département de protection à l’enfance

UNESCO – Florence Migeon – Secteur d’éducation

Marche globale – Kailash Sarthyart

RÉSUMÉ

PRÉFACE	15
INTRODUCTION.....	19
LA III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS.....	23
PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS.....	27
SÉANCE D'INSTALLATION DE LA III CMTE.....	31
SÉANCES PLÉNIÈRES.....	35
I. L'Élimination durable du travail des enfants.....	35
II. Séance plénière.....	41
SÉANCES SEMI-PLÉNIÈRES ET DÉBATS THÉMATIQUES.....	47
I. Violations de droits des enfants et adolescents dans des activités illicites.....	47
II. Travail des enfants et migrations.....	52
III. Travail domestique des enfants et genre.....	56
IV. Travail des enfants dans l'agriculture.....	60
V. Modèles d'éducation et écoles.....	66
VI. Production de statistiques.....	70
VII. Travail urbain des enfants.....	74
VIII. Travail des enfants sur des chaînes de production.....	79
IX. Rôle du système judiciaire dans le combat contre le travail des enfants.....	83
SÉANCE PLÉNIÈRE "COMMENT ACCÉLÉRER LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS" ET CLOTURE DE LA III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS.....	91
Declaration des Adolescents Participants.....	93
Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants.....	97
ANNEXES.....	103

PRÉFACE

La III Conférence Globale sur le travail des enfants, réalisée en 2013 sous la coordination du gouvernement brésilien et avec le soutien de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), est désormais une nouvelle référence dans la trajectoire des rencontres internationales de lutte pour l'éradication du travail des enfants. Elle a été marquée par la convergence d'intérêts entre les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et la société civile, renouvelant ainsi la thématique dans l'agenda de tous les pays concernés.

La perception de cette convergence a permis la construction conjointe de la Déclaration de Brasília contre le travail des enfants, dans laquelle nous réaffirmons le compromis de garantir que nos enfants et nos adolescents aient le droit à un futur libre de l'exploitation du travail, à une éducation de qualité, à la santé, aux services sociaux et à du travail intègre dans tous les secteurs d'activités.

D'importantes leçons sont énumérées dans ce rapport et nous espérons que ce registre soit un outil de support pour poursuivre le perfectionnement de la loi, la fin de l'impunité de ceux qui font appel au travail des enfants, ainsi que le renforcement de la coopération entre les gouvernements et entre les divers segments de la société.

L'engagement des employeurs, des travailleurs et des organisations de la société civile dans ce défi représente l'accélération du rythme d'élimination du travail des enfants dans chaque pays. La connaissance gérée par l'échange d'expériences et d'informations quantitatives et qualitatives concernant la réalité de tous est une des principales armes dans cette lutte.

Nous sommes convaincus que l'abolition du travail des enfants ne peut pas se passer de l'ampliation et de l'articulation des politiques de développement social et économique. Pour atteindre cet objectif nous ne pou-

vons pas laisser que la mobilisation atteinte à la III Conférence Globale se dissipe. Nous invitons tout un chacun à diffuser, débattre et à faire de propositions d'abordages innovatrices prenant en compte la diversité de situations que les gestionnaires nationaux et locaux doivent faire face au moment de l'application des politiques. Le site web de la III Conférence et la plateforme de dialogues sur le travail des enfants continuent actifs avec l'objectif de garantir un espace de discussion et de consolidation des idées et des actions mises en pratique, soutenant ainsi la dissémination de ce qu'il y a déjà été acquis.

Tout au long de cette route nous avons eu le support de plusieurs partenaires. Nous profitons de cette occasion pour remercier l'appui de tous les représentants du Comité de consultation internationale, de la Commission Nationale, des spécialistes et des participants des dialogues et des réseaux sociaux et spécialement, les équipes de l'OIT de Genève et du Brésil.

Dès maintenant, nous souhaitons que le gouvernement de l'Argentine puisse profiter du soutien de vous tous.

Que la prochaine conférence, qui aura lieu en 2017, constate le succès de nos efforts pour éliminer cette plaie de la vie de millions d'êtres humains partout dans le monde. Un futur meilleur est possible et nous allons l'acquérir ensemble.

Tereza Campello

Ministère du Développement social et du Combat contre la faim (MDS)

Manoel Dias

Ministère du Travail et de l'Emploi (MTE)

Luiz Alberto Figueiredo

Ministère des Affaires étrangères (MRE)



**IIIe Conférence
mondiale sur le
travail des enfants**



III GLOBAL CONFERENCE ON
CHILD LABOUR

HEADSETS

FONES DE OUVIDO

AURICULARES

ÉCOUTEURS

PROGRAM
PROGRAMAÇÃO
PROGRAMACIÓN
PROGRAMME



III GLOBAL CONFERENCE ON
CHILD LABOUR

2011 • BRASÍLIA • BRAZIL

Wednesday (10/10)

Thursday (10/11)

Friday (10/12)

Saturday (10/13)

Sunday (10/14)

Monday (10/15)

Tuesday (10/16)

Wednesday (10/17)

Thursday (10/18)

Friday (10/19)

Saturday (10/20)

Sunday (10/21)

Monday (10/22)

Tuesday (10/23)

Wednesday (10/24)

Thursday (10/25)

Friday (10/26)

INTRODUCTION

Dans ce rapport sont présentés les contenus échangés et discutés par les participants de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants - III CMTE, réalisée à Brasília, Brésil, du 8 au 10 octobre 2013.

L'événement a réuni 155 pays, avec 1200 personnes dont des représentants des gouvernements nationaux, des responsables sociaux, des organisations de travailleurs et d'employeurs, des adolescents, des spécialistes, des officiers de justice, des journalistes et d'autres professionnels des médias du monde entier (voir la liste des participants en annexe 1). Les séances plénières de la conférence ont également été suivies sur internet avec environ 1000 connexions en ligne.

L'organisation de la Conférence réalisée par un pays en développement a représenté une étape importante dans la trajectoire des rencontres internationales de lutte contre le travail des enfants. Reconnue comme un signe important du fait que l'engagement des États contre l'exploitation d'enfants et adolescents ne doit pas être restreint par des frontières culturelles, politiques ou économiques. Le phénomène du travail des enfants atteint le monde entier et, par conséquent, il appartient à tout le monde de contribuer à son élimination durable.

Présidée par le gouvernement brésilien et réalisée avec le partenariat de l'Organisation

internationale du Travail (OIT), la Conférence a reçu les délégations des pays présents et des acteurs divers, révélant l'avancée vers la reconnaissance de l'importance du thème pour les agendas nationaux.

Au cours de son organisation, la Conférence a mobilisé également un ensemble varié d'acteurs institutionnels par le biais de la Commission organisatrice nationale et du Comité consultatif international. La première, chargée de prêter assistance de manière consultative au processus d'organisation de la Conférence, a été composée par des représentants interinstitutionnels des travailleurs, des employeurs, de la société civile, du gouvernement et des officiers de justice (procureurs, défenseurs publics et juges). Le second, composé de représentants de gouvernements, de blocs régionaux, d'organismes multilatéraux, d'organisations de la société civile reconnues dans le monde et de spécialistes du domaine. Le Comité a exercé son rôle par le biais virtuel, visant répondre aux objectifs de : (i) soutenir la Commission organisatrice de la III CMTE dans la mobilisation internationale de façon à inciter le plus grand nombre de pays à participer aux activités préparatoires et à la III CMTE ; (ii) contribuer à l'élaboration du Document de base de la III CMTE ; (iii) diffuser et organiser des événements et initiatives promouvant la discussion des principaux aspects de la Feuille de

route de la Haye en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 approuvé pendant la Conférence mondiale sur le travail des enfants de la Haye en 2012, ainsi que ceux du Document de base de la III CMTE.

Depuis l'élaboration de la Feuille de route de la Haye en 2010, d'importants efforts ont été entrepris dans différentes parties du monde pour assurer une plus grande cohérence aux actions de lutte contre le problème. La III CMTE a été une occasion spéciale pour partager ces efforts et les leçons tirées jusqu'ici, à partir des trajectoires des différents acteurs.

Comme pays de l'hémisphère Sud s'attaquant au problème du travail des enfants et développant des pratiques réussies pouvant être échangées, le Brésil a été invité à recevoir la III Conférence mondiale sur le travail des enfants. L'invitation a été faite par Piet Hein Donner, ministre en charge des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas et organisateur de la Conférence de la Haye de 2010. Le gouvernement brésilien a reçu l'invitation les bras ouverts et accepté le défi, affirmant sa détermination et sa volonté politique et convoquant l'appui d'autres dirigeants et, avec le concours de l'OIT, a organisé l'événement, centré sur l'objectif d'élimination des pires formes de travail des enfants jusqu'en 2016.

Ainsi, en 2013, l'événement de Brasília a été une rencontre globale où ont été discutées les actions menées, leur efficacité et les leçons apprises jusqu'à présent. Les actions devant être poursuivies en vue de l'éradication du travail des enfants ont également été débattues, ainsi

que les améliorations possibles d'expériences réussies.

Pendant l'événement ont été présentées et discutées des expériences et des pratiques réussies dans le monde, sur le travail des enfants dans l'agriculture, dans le travail domestique, dans les environnements urbains et au sein de chaînes productives. Par ailleurs, des expériences et des pratiques ont également été présentées sur la violation de droits d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'activités illicites, en plus du travail des enfants en situation de migration. Plusieurs initiatives importantes ont également été échangées et analysées en ce qui concerne la production de statistiques, les actions des systèmes de justice et les modèles d'éducation et d'écoles. Tous ces thèmes ont auparavant fait l'objet de discussion par le biais de la plateforme en ligne www.childlabourdialogues.org, avec la participation d'environ 19 mille personnes. Ces contributions sont consolidées sur le texte de base mis à jour de la III CMTE (voir site de la conférence : www.childlabour2013.org).

Ce rapport vise à présenter la systématisation de toutes les connaissances partagées et discutées, les analyses et alertes formulées par les spécialistes du domaine, ainsi que l'engagement des gestionnaires publics, des représentants d'employeurs et de travailleurs et de la société civile, exprimé dans leurs discours et au nom de leurs nations et de leurs peuples.

Un peu plus d'une vingtaine d'adolescents de toutes les régions du Brésil ont également été présents, de façon à représenter les enfants et



adolescents du monde entier et à rappeler aux adultes qu'ils doivent être impliqués comme sujets des changements souhaités, mettant ainsi en relief la Déclaration des adolescents (Annexe 3).

La réaffirmation de l'engagement de gouvernements, de travailleurs et employeurs et de la société civile en vue de l'éradication du travail des enfants a eu lieu grâce l'approbation de la Déclaration de Brasília sur le travail des enfants, document officiel qui présente les

résultats de la III CMTE (voir annexe 2). Ce document souligne les éléments de consensus de façon à appuyer l'accélération de l'éradication de toutes les formes de travail des enfants et, en caractère d'urgence, celle de ses pires formes

Nous pensons que ce rapport pourra servir d'outil dans la mesure où y sont inscrits les défis et avancées réalisées, ainsi que les alternatives en vue d'accélérer l'éradication du travail des enfants.



LA III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Victoires à célébrer et défis à affronter

Pendant la III CMTE, le constat de la baisse, dans le monde entier, du nombre d'enfants et adolescents en situation de travail des enfants a été vivement célébré. Par ailleurs, les débats ont également reconnu que d'importantes dimensions défient encore les gouvernements, entreprises, organisations de travailleurs et la société civile organisée, exigeant une reconnaissance appropriée et des stratégies en vue de leur affrontement.

Le Rapport de l'OIT "Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants : Estimations et tendances mondiales 2000-2012", publié en septembre 2013, révèle que ces 12 années ont mené à des avancées significatives méritant d'être considérées et célébrées. On dénombre environ 78 millions d'enfants en situation de travail en moins, par rapport au début de la période de référence – une réduction d'environ un tiers du chiffre total. Entre 2000-2012, il y a 40% en moins de filles au travail et 25% en moins de garçons. Pour la tranche d'âge entre 5 et 17 ans en situation de travail dangereux, le nombre a été réduit de moitié pendant la même

période : de 171 millions à 85 millions d'enfants et adolescents.

Cependant, on estime qu'en 2012, 168 millions d'enfants dans le monde travaillaient – 11% de toute la population âgée jusqu'à 17 ans de la planète. La moitié de cet effectif, correspondant à 85 millions, est constitué d'enfants et adolescents impliqués par les pires formes du travail des enfants, dont la santé, sécurité et développement sont mis en danger. Parmi les régions où la situation est plus grave, soulignons toujours la région d'Afrique Subsaharienne, où un enfant sur cinq est en situation de travail des enfants.

L'un des aspects importants du Rapport a été le fait d'invalider les craintes relatives aux difficultés sociales provoquées par la crise économique mondiale de 2008-2009 ayant pu créer des conditions pour l'augmentation du travail des enfants. Les données n'ont pas présenté de hausse de l'effectif. Par ailleurs, le Rapport a révélé que le phénomène du travail des enfants n'est pas une réalité des pays pauvres uniquement.

Une analyse plus détaillée des chiffres sur le travail des enfants des 12 dernières années met en évidence le besoin d'ajustements stratégiques pour affiner et concentrer les efforts dans les domaines où les résultats obtenus n'ont pas encore été suffisamment satisfaisants, pour permettre de garantir la protection intégrale à tous les enfants et adolescents.

La III CMTE a constitué une occasion unique pour une critique positive de la trajectoire de tous les acteurs jusqu'à présent, tout en revoyant les leçons apprises et en identifiant les défis encore à surmonter et en réaffirmant l'engagement collectif d'avancer vers la protection des droits des enfants et des adolescents.

La voie de l'articulation globale – nouvelle étape dans la lutte pour l'éradication du travail des enfants

Les débats survenus lors de la III CMTE ont constitué un élément essentiel pour la réflexion et le dialogue conjugués sur l'élimination du travail des enfants et, en particulier, de ses pires formes. Ceci s'applique autant en ce qui concerne le bilan des avancées réalisées depuis l'adoption des Conventions n° 182 – Convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de son élimination – et n° 138 – Convention sur l'âge minimum pour l'admission en emploi, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qu'à la proposition de mécanismes pour accélérer la lutte contre ce phénomène dans le sens de son éradication durable.

La III CMTE a démontré l'efficacité des mesures en cours et celles à perfectionner. C'est la raison pour laquelle elle a établi que la poursuite de l'accélération du rythme de la lutte contre le travail des enfants doit être solidement soutenue par l'échange de pratiques réussies et de leçons apprises, de façon à ce que les efforts des

pays permettent l'élaboration de politiques qui approfondissent la cohérence et l'intégration de stratégies pour l'affrontement du travail des enfants. Les expériences nationales et locales fournissent une riche mosaïque de connaissances qui inspire la mise en oeuvre de projets innovateurs et de politiques sociales exigeant le renouvellement des approches utilisées. Dans la quête d'une meilleure compréhension des particularités de chaque situation, en dialoguant avec les différents contextes locaux et en incitant des visions créatives combinées à une solide expérience, la III Conférence a appelé les participants à s'engager dans le débat autour de quatre principaux axes d'action, définis dans le cadre de la Feuille de route de la Haye en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants):

- 1) La protection sociale pour les enfants et leurs familles ;

- 2) L'élargissement de la scolarisation obligatoire, intégrale et de qualité, rendant plus facile l'accès à l'éducation, assurant la permanence d'enfants et d'adolescents à l'école, l'accomplissement de leur scolarité de base et l'acquisition de formation en vue de leur accès au marché du travail dans de meilleures conditions ;
- 3) L'élaboration et la mise en oeuvre d'une législation spécifique et de stratégies nécessaires pour inciter et renforcer le rôle du système de justice afin d'accélérer l'élimination des pires formes de travail des enfants ;
- 4) Les politiques de travail, d'emploi et de revenus offrant des opportunités de travail décent pour les travailleurs adultes et garantissant l'entrée d'adolescents au sein du marché du travail à l'âge permis, leur assurant de meilleures conditions de travail.

Visant à appuyer les débats, le Document de base de la III Conférence a présenté des analyses initiales et les données connues sur le problème du travail des enfants dans le monde, en plus de certaines des principales lignes stratégiques en vue de son affrontement et un important regard critique sur les avancées obtenues et les défis à relever. L'élaboration du Document de base révèle le processus participatif, interinstitutionnel et multidisciplinaire caractérisant l'événement. Rédigé par des spécialistes dans sa version originale, le Document de base a été revu et mis à jour au cours des mois ayant précédé l'événement présenciel en y intégrant le point de vue des institutions membres de la Commission organisatrice

nationale du Comité consultatif international et de tous ceux ayant contribué aux dialogues sur la plateforme "Dialogues dutravail des enfants". Son contenu a cherché à établir une lecture du contexte actuel de l'affrontement du travail des enfants, en y intégrant une décennie environ d'expériences menées dans différents pays. Le document a cherché, enfin, à mettre en évidence les défis à relever et à signaler les stratégies et approches attestées comme efficaces et réussies par l'expérience des acteurs impliqués.

Simultanément, de façon à stimuler davantage une participation élargie, franche et démocratique de la part des parties intéressées, en renforçant un réseau de mobilisation nationale et internationale, la III Conférence a promu l'utilisation de la plateforme virtuelle "Dialogues dutravail des enfants" (www.childlabourdialogues.org). L'un des objectifs principaux de la plateforme a été de permettre une discussion préparatoire en vue des activités présencielles, thématisée autour des plus importants défis en rapport à l'affrontement du travail des enfants et, en particulier, de ses pires formes, ainsi que de diffuser des documents, des expériences et des projets de coopération en découlant. La plateforme continue ouverte à tous les intéressés dans l'affrontement du travail des enfants, surtout comme outil d'échange d'informations et d'expériences.

Plus de 19 mille personnes de différents lieux du monde, y compris des adolescents et des jeunes, ont accédé aux débats virtuels préalables à la Conférence, en surmontant les difficultés de communication linguistiques et technologiques, sur un réseau d'interactions diverses, en

construisant des idées et des propositions intégrées par la suite au Document de base de la III CMTE. En outre, les dialogues ont permis un important échange de pratiques et de leçons apprises ayant contribué à rendre visibles des mouvements, institutions et groupes sociaux qui se démarquent de par leurs actions dans la protection des enfants et adolescents exploités par le travail des enfants.

Pendant la phase préparatoire de la conférence, six espaces thématiques ont été créés sur la plateforme virtuelle, appuyés par des modérateurs de différents pays et avec des perspectives différentes, offrant ainsi la pluralité des visions. Soulignons la participation de membres d'équipes techniques reconnues sur le plan national et international par leur rôle dans le combat contre le travail des enfants.

Au cours du processus participatif, des adolescents et des jeunes avaient à leur disposition un espace où ils ont pu exprimer leurs idées et propositions concernant l'éradication du travail des enfants. Un aspect mis en évidence par cet espace a été le besoin d'un langage technique destiné à expliquer comment les droits des enfants et adolescents doivent être respectés et intégrés au quotidien de cette nouvelle génération.

Par ailleurs, une banque d'informations a été créée – un répertoire de plus de 120 pratiques d'affrontement du travail des enfants, présentées par les divers acteurs engagés sur la plateforme et par les partenaires organisateurs de la Conférence. Certaines d'entre elles ont été présentées en présence pendant la conférence, afin d'inciter les gestionnaires de programmes à débattre sur les pratiques réussies d'éradication du travail des enfants dans le monde. Les informations qui décrivent ces expériences sont à la disposition de tous les intéressés, sur la plateforme virtuelle "Dialogues du travail des enfants".

Dans le cadre de ses activités présencielles, la III CMTE a réuni les participants dans des séances plénières et semi-plénières thématiques pour des débats et l'échange de connaissances, d'expériences et de pratiques dans l'affrontement du travail des enfants dans des activités illicites, dans l'agriculture, dans le travail domestique, dans des environnements et situations urbaines, dans les chaînes de production, ainsi que des thèmes concernant la question de genre et celle des migrations. De plus, des modèles d'éducation ont été débattus, ainsi que la production de statistiques et le rôle du système judiciaire.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Parmi les différents aspects importants de III CMTE, soulignons, d'après ses participants, le nombre, la diversité et la qualité du profil des 1200 représentants présents à l'événement, échangeant leurs expériences, connaissances, habiletés et positionnements institutionnels.

Les conférences globales sont d'importantes occasions de partager des informations, de renforcer les réseaux d'échanges et de travail conjugués, d'établir des alliances institutionnelles, de former des mouvements et de construire des consensus sur les futures actions que les acteurs responsables du thème adopteront dorénavant. Dans ce contexte, la III CMTE a établi pour la scène internationale les points fondamentaux des stratégies de prévention et d'éradication du travail des enfants:

- 1) La coordination entre les différents intervenants publics, privés et de la société civile ;
- 2) L'importance des politiques des transferts monétaires du fait du rapport direct entre pauvreté et travail des enfants ;
- 3) La nécessité de rendre prioritaires les aspects des rapports au marché du travail, dont la formation professionnelle des adolescents et des jeunes ;
- 4) L'importance de la formalisation du travail, de l'inspection du travail et de la nécessité de faire respecter la législation du travail ;
- 5) La nécessité de prendre en compte les points de vue et la participation des enfants et des jeunes dans la conception et la mise en oeuvre de politiques publiques ;
- 6) Le rôle central des gouvernements dans la définition et le développement de politiques intégrées, d'éducation de qualité, de protection sociale totale, de promotion du travail décent et de combat contre les inégalités ;
- 7) La nécessité de renforcer le dialogue social et la négociation collective comme instrument pour avancer dans la lutte contre le travail des enfants;
- 8) Une incitation permanente en vue de l'augmentation du niveau de conscience sur les implications du travail des enfants dans le développement des prochaines générations ;
- 9) La nécessité de définir de nouvelles étapes et stratégies pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans un contexte d'économie globale et dans des dimensions qui représentent un défi en raison de leur invisibilité ou des difficultés structurelles qu'elles imposent, comme l'exploitation sexuelle des

enfants, les conflits armés, le travail domestique des enfants et les activités agricoles;

- 10) L'urgente nécessité de la ratification universelle de la Convention n° 182 de l'OIT, par le peu de pays qui ne l'ont pas encore fait.

La Déclaration de Brasília sur le travail des enfants réaffirme son engagement dans la lutte pour l'éradication du travail des enfants de façon durable et propose des directives claires pour l'orientation des politiques, de la vision et de l'action de tous les interlocuteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants. Elles sont des attentes proches, possibles et réalisables pour la période vécue actuellement.

La Déclaration traduit ce que la Conférence a réaffirmé pendant ses différents moments : la voie vers une solution efficace pour le travail des enfants, que ce soit dans ses pires formes ou dans tout autre, implique l'engagement de tous les intéressés, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, l'adoption des mécanismes

et des solutions dont l'efficacité est démontrée, l'augmentation de la conscience, la continuité et l'intensification des efforts.

Soulignons la participation de 27 adolescents brésiliens, dont les regards et les demandes alertent que sans leur présence, il n'y a point de solution possible. La Déclaration présentée par ces adolescents est un signe que leurs voix ne sont pas une illustration participative, mais qu'elles doivent être prises en compte.

Ainsi, la Conférence a démontré qu'aujourd'hui, il est plus facile à comprendre le problème du travail des enfants et qu'il existe une compréhension plus claire de l'efficacité des actions en vue de son éradication. Avec cette conclusion, les acteurs ont déclaré: "nous réaffirmons notre détermination d'éliminer les pires formes du travail des enfants jusqu'en 2016, en même temps que nous réitérons l'objectif plus large d'éradication de toute les formes de travail des enfants, en augmentant de suite nos efforts sur le plan national et international".





**Séance d'installation
de la III CMTE**



CONFERENCIA MUNDIAL SOBRE EL TRABAJO INFANTIL
CONFERENCIA MUNDIAL SOBRE EL TRABAJO INFANTIL
CONFERENCIA MUNDIAL SOBRE EL TRABAJO INFANTIL



G
PA

SÉANCE D'INSTALLATION DE LA III CMTE

La Conférence a été ouverte par la présidente de la République du Brésil, Mme Dilma Rousseff, et le directeur général de l'OIT, M. Guy Ryder. Ils ont reconnu lors d'un hommage spécial le talent des adolescents de l'Orchestre des jeunes de Heliópolis (l'un des plus grands bidonvilles de la ville de São Paulo), qui a accueilli la Conférence avec un concert de musique populaire brésilienne.

Pour la Présidente du Brésil, la Conférence a représenté un moment fertile pour le renforcement et pour la mondialisation de la lutte contre le travail des enfants, qu'elle considère comme l'un des plus grands problèmes de notre temps. Elle a souligné le fait que l'éradication du travail des enfants exige des engagements de la part de toutes les nations et qu'elle n'est possible uniquement par le biais de l'action articulée entre gouvernements, travailleurs, employeurs et la société civile de façon à coopérer et construire des solutions concrètes. La Présidente a reconnu par ailleurs les avancées de la communauté internationale dans la protection juridique des enfants et adolescents, avec des traités et des conventions ratifiés par une proportion élevée d'États, néanmoins elle a affirmé que ces avancées n'ont pas encore concerné 168 millions d'enfants qui sont encore les victimes de

l'exploitation du travail des enfants, autant dans des régions riches que dans des régions pauvres du monde – aucune nation n'est exempte de ce problème.

Un modèle de développement avec un regard prioritaire vers les plus pauvres et vulnérables est le prérequis initial. Il intègre la construction d'un solide réseau de protection sociale, permettant à l'État de garantir des droits et des opportunités à tous, en rendant prioritaire la lutte contre la misère, avec des reflets sur les revenus des familles et le marché du travail, en admettant que, si ce n'est le seul déterminant de l'existence ou de l'aggravement du travail des enfants, la misère est l'un des principaux facteurs de sa reproduction au long des générations.

Un autre aspect important abordé par la Présidente a été celui de l'éducation. Elle a affirmé que, à partir de mesures universalisant l'accès au niveau de base de l'enseignement aux filles et garçons, l'action institutionnelle immédiate en conséquence sera l'élargissement de l'accès par le biais d'incitations financières au niveau décentralisé du gouvernement de façon à garantir l'inclusion d'enfants de familles à faibles revenus dans le cadre des initiatives d'éducation pour l'enfance. Le défi à poursuivre sera d'élargir l'intérêt des adolescents dans un modèle

d'enseignement connecté techniquement et technologiquement aux perspectives créatrices d'un avenir professionnel.

D'autre part, elle a souligné le fait qu'une partie de la réussite obtenue par le Brésil est étayée par un efficace système d'inspection du travail, avec la participation vigilante et positive des organisations de travailleurs et d'employeurs et, dans le cas du Brésil, qui peut compter sur l'action indispensable des pouvoirs législatif et judiciaire. Elle a rappelé notamment que l'une des dimensions représentant les plus grands défis dans la lutte contre le travail des enfants concerne le perfectionnement de la capacité d'investigation et de punition des réseaux d'exploitation, en centrant l'attention sur les pires formes du travail des enfants. Et de façon à faire face à un tel problème, elle a affirmé que la création de canaux de communication publics et effectifs pour le dépôt de plaintes, avec un fonctionnement en continu, est un pas décisif et qu'il doit être conjugué à l'adoption de mesures pour éviter l'impunité des criminels et exploitants.

Dans son discours de bienvenue aux participants lors de l'ouverture de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants, Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a également réaffirmé que la voie menant à l'éradication du travail des enfants dépendait de la capacité de mobiliser gouvernements, citoyens et organisations d'employeurs et de travailleurs.

Guy Ryder a affirmé que la connaissance produite par les études démontrait que la direction était correcte, mais son rythme devait être accentué.

Ceci concerne surtout les secteurs et régions dans lesquels persiste l'exploitation d'enfants comme le secteur agricole, de services et celui du travail domestique. Il a ajouté que les expériences d'élimination du travail des enfants et adolescents d'Afrique subsaharienne exigeaient une plus grande attention et des efforts plus intenses. Cependant, il a également rappelé que beaucoup d'enfants exploités vivaient dans des pays de niveau de développement moyen et dans des familles des classes moyennes.

En plus de la garantie d'universalisation de l'accès à l'enseignement à tous les enfants, il a attiré l'attention sur la nécessité d'offrir des conditions de travail décentes aux enseignants et ceci devant intégrer un effort en continu. Il a affirmé également que, pour l'OIT, l'élimination du travail des enfants ne serait possible uniquement lorsque tous les enfants seront à l'école, et a ajouté que la protection sociale et l'éducation étaient les pierres angulaires de toutes nos actions.

Il a demandé à tous de garder un regard clair et critique, car l'objectif d'éliminer les pires formes du travail des enfants en 2016 ne serait atteint que si des changements étaient effectués. Pour Ryder, la faille collective des politiques doit être assainie, plus intensément et plus rapidement. Il a également rappelé que nous ne pouvions nous détourner de l'objectif établi au moment où se présentaient les derniers kilomètres de cette longue marche, et que le but devait être un monde libéré du travail des enfants dans l'avenir. Enfin, il a affirmé qu'il ne s'agissait point d'une utopie et que nous devons préparer nos plans et non pas nos excuses.



Séance s Plénières



III GLOBAL CONFERENCE ON
CHILD LABOUR

III CONFERÊNCIA GLOBAL SOBRE
TRABALHO INFANTIL

III CONFERENCIA GLOBAL SOBRE EL
TRABAJO INFANTIL

III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE
TRAVAIL DES ENFANTS



III GLOBAL CONFERENCE ON
CHILD LABOUR

OCTOBER 8TH - 10TH 2010 • BRASÍLIA - BRAZIL

SÉANCE S PLÉNIÈRES

I. L'Élimination durable du travail des enfants

“À moins d’être éthiques et moralement corrects, les enfants ne nous feront pas confiance. Le travail agricole des enfants existe dans beaucoup de régions distantes, le travail domestique des enfants a lieu dans des espaces invisibles. Dans quelle mesure en sommes-nous responsables? Les actions nécessaires dans ces domaines seront efficaces lorsque, sur le plan éthique, nous nous considérerons responsables de ces enfants. L’hypocrisie finit par être l’un des pires péchés contre les enfants”.

Lors de cette séance ont été abordés les progrès réalisés depuis 2000 dans l’affrontement du travail des enfants dans le monde, en tenant compte les résultats présentés par le rapport de l’OIT “Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants : Estimations et tendances mondiales 2000 - 2012”.

Il a également été abordé lors de la plénière le rôle exercé par les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et la société civile en ce qui concerne la durabilité de la prévention et l’élimination du travail des enfants. Bien que les avancées aient été soulignées, il a également été reconnu que le chemin à parcourir pour surmonter les défis présents et futurs reste long, et que pour y parvenir, il est nécessaire de renforcer l’engagement institutionnel, surtout de la part des gouvernements, en plus du renouvellement de l’agenda de prévention et d’élimination du travail des enfants.

Modérée par la ministre Tereza Campello, du Ministère du Développement social et du Combat contre la faim (MDS) du Brésil, la séance a reçu la participation de la ministre Liliane Ploumen, du Ministère du Commerce extérieur et de Coopération internationale

des Pays-Bas, de Octavio Carvajal Bustamante, représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), de Jeroen Beimaert, de la Confédération syndicale internationale (CSI), et de Kailash Satyarthi, fondateur et président de la " Marche mondiale contre le travail des enfants ".

La ministre Ploumen a souligné l'importance du fait que la communauté internationale continue à travailler en vue de la ratification des conventions de l'OIT n° 182, sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et n°138, qui établit l'âge minimum pour le travail. Elle a affirmé qu'il était fondamental de coordonner les pas entrepris au long de cette marche et de chercher des solutions dans d'autres espaces, en augmentant le niveau de conscience et en sensibilisant la population.

Jeroen Beimaert, représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI), a affirmé que le mouvement syndical soutenait l'âge minimum d'admission à l'emploi et la garantie de l'accès à l'enseignement à tous les enfants. Il a souligné que la CSI était également favorable à la promotion de l'accès au travail décent pour que les parents soient en mesure de s'occuper de leurs familles avec dignité, ce qui requiert des mécanismes de protection sociale universalisés pour les plus vulnérables.

En ce qui concerne les possibilités de progrès, le représentant des travailleurs a souligné que pour obtenir de meilleurs résultats, il serait essentiel d'avancer dans l'intégration du thème du travail des enfants dans les agendas nationaux, en exprimant cette priorité sur les budgets nationaux. Selon lui, les pays donateurs de ressources pour l'éradication du travail des enfants peuvent et

doivent soutenir cette action, en partageant une vision de long terme et en investissant dans des solutions centrées sur les causes du problème.

Octavio Carvajal Bustamante, représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), a réaffirmé l'importance du travail en coopération et reconnu que le moment est propice pour consolider les bonnes pratiques. Il a souligné que les employeurs, dans leur engagement éthique et légal, entendaient que le recrutement d'enfants et adolescents affectait la productivité, la réputation, l'offre d'emplois et les investissements étrangers. Il a souligné la mobilisation des employeurs pour éliminer le risque de recrutement illégal par le biais du contrôle de l'âge minimum pour l'admission au travail, de l'offre de conditions de travail adéquates pour les adolescents, de leur écartement des travaux dangereux, de l'incitation au respect de la loi et de l'accès à l'éducation et à la protection sociale, ainsi que de l'engagement en vue de favoriser l'inspection efficace, de la promotion de la qualification et la création d'emplois.

Pour les employeurs, il s'agit de chercher à établir des partenariats comme élément-clé de la stratégie d'affrontement du travail des enfants :

- *Le partenariat auprès des gouvernements:* le gouvernement exerce un rôle unique dans le cadre légal pour réglementer le travail des enfants et des adolescents. Le rôle des entreprises est d'être en conformité avec la législation en vigueur dans chaque pays. Le manque d'autorité pour assurer l'application de la loi ne change point l'obligation des entreprises de l'accomplir;

“Une manière efficace de ne pas avoir de travail des enfants est de ne pas avoir de statistiques. Des objectifs clairs, avec des données incertaines, c’est impossible. Avoir des données fiables révèle le statut du travail des enfants et permet de sortir le problème de l’invisibilité”.

- *Le partenariat avec des organisations de travailleurs:* par le biais du dialogue social volontaire et efficace concernant les termes et conditions d’emploi ;
- *Le partenariat avec des organisations non gouvernementales:* avec ces organisations, les employeurs s’engagent à mobiliser des forces et des capacités de façon à parvenir à l’élimination du travail des enfants ;
- *Le partenariat avec des communautés locales:* représente l’implication positive des employeurs dans la communauté et peut contribuer au respect des coutumes et des cultures.

Kailash Satyarthi, représentant la société civile, a exprimé sa satisfaction par rapport à l’engagement démontré par les pays en voie de développement lors de la prise d’initiatives dans la lutte contre le travail des enfants. Il a proposé une réflexion sur la façon d’atteindre l’élimination du travail des enfants, dans la mesure où les défis sont devenus de plus en plus complexes, notamment pour avancer vers l’éradication des pires formes de travail des enfants.

Pour lui, cinq défis doivent être compris et relevés:

- 1) *L’éducation:* Pour atteindre les enfants et adolescents se trouvant hors de l’école, il

est nécessaire d’élargir le recrutement de professeurs. Les ressources impliquées dans le recrutement de professeurs dans le monde sont équivalentes à un quart des dépenses américaines en armes, un quart des dépenses en cosmétiques ou la moitié des coûts concernant la consommation de tabac. Il ne s’agit donc point d’un problème de ressources financières ;

- 2) *La génération des nouvelles occupations:* la réduction du taux de croissance des économies émergentes peut entraîner les enfants en des situations de travail des enfants. Il est fondamental que soit assuré aux enfants l’opportunité de trouver des emplois de qualité dans l’avenir ;
- 3) *L’application de la loi:* la Convention n° 182 de l’OIT ratifiée par la majorité des pays de l’Organisation des Nations Unies. Nombre d’entre eux possèdent déjà également une législation spécifique, mais sans la mise en oeuvre de ces législations. Il est imprévisible que ceux qui exploitent les 85 millions se trouvant dans les pires formes du travail des enfants sachent qu’ils seront traduits en justice ! Pour cette raison, il considère fondamental de renforcer le cadre et le système légal et les mécanismes d’inspection;

“La richesse qui provient du travail des enfants est de l’argent illicite, illégal et anti-éthique, et nous devons résoudre cette situation économique. Aucun travail des enfants ne peut constituer le meilleur pour nous, nos enfants et les générations futures”.



- 4) *L'émergence écologique*: les systèmes de gestion des risques de désastres doivent intervenir en tenant compte de l'attention portée aux enfants victimes de ces catastrophes;
- 5) *L'émergence éthique*: beaucoup de promesses ne sont pas tenues ! Il est nécessaire de donner la parole aux enfants et adolescents. L'hypocrisie finit par constituer l'un des pires péchés contre les enfants, alors qu'ils préfèrent la simplicité;

Satyarthi a convoqué tous les présents à faire du document final de la conférence une déclaration de guerre contre le travail des enfants, étant donné qu'il faudra mobiliser une action globale et puissante pour le vaincre.

La ministre Tereza Campello a affirmé sa conviction du fait que les gouvernements doivent diriger la mise en oeuvre de politiques et de programmes pour éradiquer le travail des enfants, avec le soutien des autres acteurs sociaux, c'est-à-dire les

travailleurs, les employeurs et la société civile. Pour y parvenir, elle a affirmé qu'il était nécessaire de:

- *Une approche multidimensionnelle et multisectorielle:* des actions capables de s'attaquer aux racines du problème sont liées à la multidimensionnalité et à l'intersectorialité. En outre, ces actions doivent porter sur le long terme et être développées auprès des familles, pour parvenir effectivement à des changements dans la situation des enfants. Et ceci ne concerne pas uniquement le droit de ne pas travailler, mais également l'accès à tous les droits de la citoyenneté;
- *L'action du gouvernement:* l'État doit être actif et son action a déjà prouvé qu'il était possible d'avancer dans les politiques publiques d'affrontement du travail des enfants, même en périodes de crise. En citant l'exemple du Brésil pendant les 20 dernières années, elle a souligné le fait que, même si le pays a connu des périodes de développement économique différentes, il a été possible de réduire le travail des enfants de manière continue. Ceci est dû au maintien des dépenses sociales et des politiques publiques élargies. Bien que la pauvreté ne soit pas la seule cause du travail des enfants, elle en est l'une des principales causes et exige la contribution des enfants à la survie des familles;
- La Ministre a rappelé que le Brésil faisait face à la crise avec un modèle différent de celui qui préconisait la réduction des dépenses publiques. Le pays met actuellement en oeuvre des politiques d'inclusion et de lutte contre la pauvreté, d'augmentation du salaire minimum

(augmenté de plus de 70% pendant ces dix dernières années), de respect de la législation du travail, qui a élevé la formalisation des emplois, d'élargissement de la sécurité sociale avec des programmes comme Bolsa Família et d'expansion de l'accès aux services publics, de formation professionnelle des travailleurs, d'accès à l'eau et à l'électricité pour les pauvres. Cet ensemble de politiques représente une alternative aux modèles traditionnels de combat à la crise économique et cherche, par la réduction des inégalités, à atteindre toutes les familles, y compris celles où persiste le travail des enfants;

- *Le renforcement de la législation:* il est fondamental que la législation pour le combat contre le travail des enfants soit robuste et protège tous les acteurs, et que sa mise en oeuvre soit effectuée ;
- *La production de statistiques pour un diagnostic de la réalité dans chacun des pays.* Le problème de l'invisibilité du travail des enfants découle de l'absence d'un panneau d'informations suffisamment large et complet. En outre, le suivi continu de la situation de nos enfants et adolescents sera l'élément de prévention pour éviter le retour du travail des enfants;
- *L'établissement de seuils de protection sociale* pour l'inclusion non seulement de l'éducation et de la santé, mais aussi de la protection intégrale de l'enfant et de la famille, en évitant ainsi que les adultes se retrouvent dépendants du travail des enfants;

Des mécanismes de coordination pour rendre possible l'élaboration d'alternatives et de

politiques spécifiques construites en tenant compte de la situation de chaque pays. Des espaces institutionnels de coordination entre les différents ministères et les instances subnationales de gouvernement et avec la participation de travailleurs, d'employeurs et de la société civile. Ces mécanismes sont des espaces permettant d'aligner les efforts de tous dans la

même direction et d'assurer la transparence, la démocratie et le contrôle social ;

- *Garantie de l'accès, de l'offre et de la qualité de l'éducation.* Elle a souligné la nécessité de garantir une école attirante pour les adolescents, étant donné que ceux-ci se plaignent de l'éducation et s'orientent vers le travail.

“Le moindre acte, dans les circonstances plus limitées, porte en lui la semence de l'illimité, puisqu'il suffit d'un acte et, parfois, d'un seul mot pour changer l'ensemble”.

Hannah Arendt



II. Séance plénière

La deuxième séance plénière a porté sur l'engagement effectif des dirigeants gouvernementaux, des travailleurs, des employeurs et de la société civile pour l'élimination durable du travail des enfants. Cette séance a permis que les dirigeants présents à la conférence expriment leur engagement dans les situations nationales, sectorielles ou régionales qu'ils considéraient importantes pour avancer sur la voie de l'élimination du travail des enfants.

La plupart des 55 discours de cette séance a reconnu l'importance de la lutte contre les situations d'exploitations d'enfants et adolescents, tout en présentant les résultats des politiques, programmes et actions en cours dans des pays des cinq continents. Mais surtout, d'importantes indications d'engagement ont été établies, avec la continuité de ces processus de transformation, par le biais de la désignation de ressources et de l'échange d'expériences possible par la coopération internationale, notamment grâce aux activités de l'OIT.

Des représentants d'organisations non gouvernementales ont rappelé avec emphase aux présents que les avancées dans l'élimination du

travail des enfants, malgré leur visibilité, devaient avancer davantage pour atteindre et éliminer des situations graves, en particulier, celles d'enfants et adolescents se trouvant dans les pires formes du travail des enfants. Ils ont alerté qu'en plus des actions émergentielles pour sortir des enfants et adolescents de ces situations, il est important de créer des stratégies pour éviter que les résultats positifs de l'affrontement du travail des enfants soient perdus à cause de crises économiques, de catastrophes naturelles ou de la création de politiques ne priorisant pas le thème de la prévention et de l'élimination du travail des enfants.

Tel que l'a exprimé le ministre du Travail du Brésil, M. Manoel Dias, ayant ouvert et coordonné la séance, d'autres représentants gouvernementaux ont également souligné l'importance de l'action conjuguée et coordonnée, en plus de possibles nouvelles ressources financières et de l'appui technique pour que les leçons apprises et les connaissances accumulées puissent être partagées et adaptées aux situations régionales et locales. Sur le site sont disponibles les 55 discours listés ci-dessous:

Ordre	Pays ou Organisation	Secteur	Nom	Entité
1	Brazil	G	Manoel Dias	Ministro do Trabalho e Emprego
2	Panama (SICA)	G	Alma Cortes	Ministra do Trabalho
3	Bangladesh	G	Meher Afroze Chumki	Minister of Women and Children
4	USA	T	Lorretta Johnson	Secretary-Treasurer, American Federation of Teachers
5	MERCOSUR	OI	Ivan Ramalho	Alto Representante do MERCOSUL
6	Human Right Watch	NGO	Jo Backer	Advocacy Director
7	Iran	G	Ali Rabie	Minister of Cooperatives, Labour & Social
8	Mexico	G	Alfonso Navarrete Prida	Secretario del Trabajo y Previsión Social
9	Africa do Sul	G	Mildred Oliphant	Labour Minister - Department of Labour
10	Nicaragua	T	Jose Antonio Zepeda Lopez	Secretario General de la Confederación General de los Trabajadores de la Educación
11	Spain	E	Emilio Gilolmo Lopez	Vicepresidente Ejecutivo de Fundación
12	Nepal	G	Hari Prasad Neupane	Minister for Labour and Employment
13	Mauritania	G	Aicha Vall Mint Michel Verges	Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
14	Cameroun	G	Grégoire Owona	Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale
15	Italy	T	Silvana Cappuccio	Confederazione Generale Italiana del Lavoro
16	Panama	E	Marisol Linero Blanco	Coordinadora General del Consejo Nacional de la Empresa Privada
17	World Vision Internacional	NGO	João Helder Alves da Silva Diniz	Diretor Nacional - Brasil
18	Marrocos	G	Abdelouahad Souhail	Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
19	Zimbabwe	G	Nicholas Goche	Minister of Public Service, Labour and Social
20	Peru	G	Teresa Nancy Laos Cáceres	Ministra de Trabajo y Promoción del Empleo
21	Brazil	T	Expedito Solaney	Secretário Nacional de Políticas Sociais
22	Dominican Rep.	E	Jaime González Hernández	Presidente de la Confederación Patronal de la República Dominicana
23	Germany	NGO	Antje Weber	Kindemothilfe
24	Angola	G	Sebastião Luquinda	Secretário de Estado do Trabalho e
25	India	G	Anil Khachi	Joint Secretary, Ministry of Labour and
26	Internacional Labour Right Forum	NGO	Judy Gearhart	Executive Director
27	Mauritania	NGO	Mohamed Abdellhi	Autorité de Régulation des Marchés Publics
28	Colombia	G	José Noel Rios Muñoz	Vice ministro de Relaciones Laborales e

Ordre	Pays ou Organisation	Secteur	Nom	Entité
29	European Union	G	Ana Paula Zacarias	Ambassador
30	Côte D'Ivoire	G	Yao Patricia Sylvie	Directeur de Cabinet de la Première Dame
31	Azerbaijan	G	Aynur Sofiyeva	The State Commiettee for Family, Women and Children Affairs
32	Sweden	G	Magnus Robach	Ambassador of Sweden to Brazil
33	Mozambique	G	Maria Helena Taipo	Ministra do Trabalho
34	Egito	G	Hossam Zaki	Ambassador of Egypt do Brazil
35	France	G	Cyril Cosme	Déégué des Affaires européennes
36	Indonesia	G	Mudji Handaya	Director General fo Labour Inspector
37	Spain	G	Manuel de la Cámara Hermoso	Ambassador of Spain to Brazil
38	Tunisia	G	Hayet Ben Samil	Directrice des Négociations Collectives à la Direction Générale du Travail au Ministère
39	Portugal	G	Francisco Ribeiro Telles	Ambassador of Portugal to Brazil
40	Libano	G	Nazha Chalita	Ministry of Labour
41	China	G	Zhu Qinggiao	Ministro-Conselheiro
42	Ghana	G	Nii Armah Ashietey	Minister for Employmet and Labour
43	Paraguay	G	Cynthia Lucia Gonzáles Rios	Viceministra de Trabajo y Seguridad Social
44	United Kigndom	G	Alexander Ellis	Ambassador of United Kingdom to Brazil
45	Japan	G	Takashiro Nakamae	Ministro-Conselheiro
46	Sao Tome and Principe	G	Leonel Pontes	Ministro da Saude e dos Assuntos Sociais
47	Argentina	G	Maria del Pilar Rey Mendez	Presidente de la Comisión Nacional para la Erradicación del Trabajo Infantil
48	Comunidade dos Países de Língua	G	Manuel Lapão	Diretor de Cooperação
49	Guinea	G	Diaka Diakite	Ministre des Affaires Sociales de la Promotion Feminine et de l'Enfance
50	Dominican Republic	G	Martiza Hernández	Ministra de Trabajo
51	Cuba	G	Carlos Rafael Zamora	Ambassador of Cuba to Brazil
52	Algeria	G	Khiat Mohamed	Secretario Geral do Ministério do Trabalho
53	Burkina Faso	G	Paul Nobila Kabore	Secrétaire Général de l'Organisation Nationale des Syndicats Libres
54	Sri Lanka	G	Gamini Lokuge	Minister of Labour and Labour Relation
55	Timor-Leste	G	Aniceto Leto Soro	Inspetor Geral do Trabalho



Séance S
Semi-Plénières et
Débats Thématiques



SÉANCE S SEMI-PLÉNIÈRES ET DÉBATS THÉMATIQUES

I. Violations de droits des enfants et adolescents dans des activités illicites.

Propositions de la semi-plénière Violations de droits des enfants et adolescents dans des activités illicites

Des données globales révèlent qu'environ 215 millions d'enfants se trouvent en situation de travail des enfants, dont 115 se retrouvent dans les pires formes, ce qui inclut toutes les formes de travail forcé ou involontaire, l'exploitation sexuelle commerciale, les activités illicites et les activités dangereuses. Les pires formes du travail des enfants constituent une évidente violation des droits élémentaires d'enfants et adolescents tels qu'ils sont formulés et prévus dans divers instruments et traités internationaux. La Convention sur les droits de l'enfant affirme que les enfants et adolescents doivent être protégés contre toutes les formes de violence physique ou mentale, d'abus ou de traitement négligent, de mauvais traitements ou d'exploitation.

- ▣ *Comment les politiques de protection sociale peuvent-elles identifier, retirer et réparer un enfant exposé à l'exploitation sexuelle, au trafic de personnes, au trafic de drogues, au travail forcé et à l'enrolement dans des conflits armés?*
- ▣ *Quelle est le rôle des divers acteurs sociaux et de la société civile organisée dans le diagnostic, l'identification et l'affrontement de ces pires formes de travail des enfants?*
- ▣ *Comment transversaliser la perspective de genre et ethnique dans les politiques de protection sociale aux enfants et adolescents victimes des pires formes du travail des enfants?*

Modérés par Constance Thomas, directrice du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les débats de la semi-plénière sur la

violation des droits des enfants et adolescents dans des activités illicites ont reçu la contribution de Marta Santos Paes, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la Violence à l'encontre des enfants, Leila Zerrougui,

Bonne idée contre l'exploitation d'enfants par le trafic de drogues

Les participants ont rappelé qu'une "carte de la voie globale" pour combattre le trafic de drogues et l'exploitation d'enfants dans cette activité illicite. La stratégie globale doit être complétée par des stratégies nationales adaptées à la réalité de chaque pays. Il a été rappelé que, dans les pays où a lieu le recrutement d'enfants par des groupes armés ou par le trafic de drogues, il existe également des failles au niveau du registre civil des naissances. Si l'existence juridique de l'enfant n'est pas connue, sa protection devient encore plus difficile. C'est pour cette raison qu'il a été fortement recommandé de consolider le registre civil de naissance dans tous les pays. Les participants ont échangé une estimation établie par une ONG brésilienne qui a évalué à 1.000 dollars la valeur de bourses sociales pouvant financer la formation de jeunes exploités par le trafic, visant à leur intégration sociale et le développement de perspectives pour l'emploi dans l'avenir. Ce coût, compare aux bons résultats obtenus avec des jeunes en addiction ou en privation de liberté, suggère la possibilité de répliquer le projet dans d'autres pays.

représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, Aidan McQuade, fondateur de l'ONG Anti-Slavery International, Dorothy Rozga, directrice exécutive internationale de ECPAT et Daphne G. Culanag, directrice de programmes de World Vision aux Philippines.

Un premier point important à prendre en compte est l'augmentation alarmante du trafic d'enfants. Entre 2007 et 2010, 27% des victimes identifiées étaient des enfants, dont des filles particulièrement vulnérables, d'après des estimations rapportées par Marta Paes. Pour modifier cette réalité, les

gouvernements doivent mettre en pratique les législations élaborées, ayant approuvé et rendu effectives les initiatives régionales et globales de combat contre le travail des enfants.

Il a été conclu qu'il était fondamental de fournir aux enfants et aux adolescents les outils nécessaires pour participer à la formulation de plans et de politiques de prévention du travail des enfants. Il a été suggéré que les pays renforcent les mécanismes de plaintes individuelles ou collectives concernant des violations des droits des enfants et qu'ils les mettent à la disposition dans les écoles.

Un autre point à noter concerne les impacts directs et indirects des conflits armés dans la vie des enfants et adolescents, compte tenu des connexions entre les conflits armés, la violence et les pires formes du travail des enfants. Rares sont les gouvernements s'étant mis d'accord sur le fait que les enfants ne puissent être impliqués dans les conflits. Ils sont recrutés comme soldats par les milices ou des groupes de guérilla, pendant que d'autres sont obligés à se soumettre à des travaux dangereux pour les financer. Ces enfants sont soumis à la faim, à la maladie, à la séparation de la famille et à un intense stress psychologique. Dans certains cas, ils sont soumis à des atrocités, obligés de maltraiter, de violer, d'espionner et d'assassiner des membres de leur communauté et de leur famille. De cette manière, ils perdent tout lien et deviennent incapables de rentrer chez eux, même après l'arrêt des conflits.

Pour la représentante de l'ONU, il est fondamental que les gouvernements planifient des stratégies nationales spécifiques et adaptées, en identifiant

et protégeant les enfants travaillant dans des activités illicites, comme le trafic. Elle a déclaré que l'ONU travaille actuellement à l'élaboration d'une "carte de la voie globale" pour combattre le trafic de drogues et l'implication d'enfants dans cette activité illicite, devant être complétée par des stratégies adaptées à la réalité de chaque pays. La documentation est l'un des exemples les plus importants, l'existence juridique de l'enfant n'étant pas connue, sa protection devient encore plus difficile.

D'après Zerrougui, la réintégration sociale, la protection socioéconomique et le combat contre la pauvreté sont des stratégies en vue de la prévention et de la réinsertion sociale d'enfants et de familles impliquées dans des activités de trafic ou dans des groupes armés, devenant les éléments-clé de l'élimination des pires formes du travail des enfants. Cette approche est spécialement efficace quand elle est associée à la réintégration communautaire et à des alternatives productives assurant de la protection et de la stabilité sociale dans des contextes de post- conflits. Elle a également rappelé que la sortie d'enfants des groupes armés doit être accompagnée de soutien psychologique, étant donné que ces enfants ont grandement besoin d'être assistés et réintégrés à la communauté, après avoir été soignés de leurs blessures et traumatismes.

Un autre aspect important mentionné a concerné la nécessité d'éviter le risque de criminalisation des enfants ayant participé à des groupes armés. Le plus important est d'identifier les causes et les facteurs ayant entraîné la formation des groupes armés. La condamnation morale et la prise de

conscience de l'implication d'enfants dans des groupes armés est essentielle et complémentaire aux actions de répression. La stabilité est l'un des principes-clé pour la durabilité du combat contre le travail des enfants dans des situation de conflits armés.

Des enfants aident à faire le suivi des risques

En Afrique Occidentale, avec l'appui de l'UNICEF, des caméras ont été fournies aux enfants de façon à ce qu'ils prennent en photo les lieux où ils étaient vulnérables au trafic. De cette manière, il a été possible de connaître la perspective des enfants sur les dangers et foyers de vulnérabilité. Pour notre surprise, les enfants ont photographié des marchés et des gares routières comme lieux de vulnérabilité au recrutement et au trafic pour le travail dans l'agriculture, la pêche ou l'exploitation sexuelle.

Aidan McQuade a estimé le chiffre de 5,5 millions de victimes du travail forcé des enfants estimé en 2012, équivalent à celui de 2005, démontrant le manque d'avancées de la part de la communauté internationale dans le combat contre cette forme d'exploitation d'enfants et adolescents. C'est la raison pour laquelle le combat contre l'esclavage des enfants doit intégrer de façon prioritaire les objectifs de développement du programme post-2015 de l'ONU, afin de permettre une mobilisation accrue de ressources et d'efforts pour le combat contre le travail esclave des enfants, étant donné que, sans une orientation plus précise, le combat contre les pires formes de travail des enfants ne parvient pas à l'élimination de cette forme dégradante du travail des enfants.

McQuade souligne, comme action avec un large potentiel, la prise de conscience des parents sur les risques de l'esclavage des enfants, les bénéfices de l'éducation, en particulier pour des groupes subissant des discriminations. Cette nécessité rend urgente la combinaison de politiques sociales, économiques et de redistribution des revenus, ainsi que le renforcement des mesures de combat à la discrimination, une législation claire et adéquate, l'identification des facteurs qui alimentent le flux du trafic d'enfants vers le travail esclave et une surveillance permanente des chaînes productives de la pêche et de l'agriculture. Des réseaux d'assistance et d'appui doivent être créés, selon lui, pour les enfants et familles rescapées du travail esclave. En outre, les employeurs, les travailleurs et les consommateurs doivent prendre conscience et participer de la mise en oeuvre de ces stratégies sur le plan national et local.

D'après Dorothy Rozga, la baisse des tarifs des transports aériens, les facilités de planification de voyages sur internet et surtout la possibilité de réservation anonyme d'enfants, ont élevé le nombre de touristes sexuels, de destination de

tourisme sexuel, touchant des millions d'enfants par an. Les défis à surmonter, d'après elles, sont la tolérance continue par rapport à la perpétuation de l'exploitation sexuelle d'enfants dans le monde ; le non alignement de politiques nationales avec les directives et mécanismes internationaux ; l'augmentation du problème dans différents pays ; le difficile accès d'enfants aux forums de participation et l'inadéquation des services et des professionnels d'accueil et de réhabilitation de victimes de l'exploitation sexuelle.

La représentante de l'ONU a identifié le manque de législation spécifique et l'absence de réseaux sociaux officiels solides, de programmes publics, d'appui et d'inclusion d'enfants et adolescents victimes de l'exploitation sexuelle. Ce thème devrait être également inclu dans le Programme pour le post-2015 de l'ONU, permettant ainsi l'obtention des ressources nécessaires pour le combat contre l'exploitation sexuelle commerciale d'enfants.

Daphne Culanag a partagé l'expérience du programme TEACH Now ! (ABK2 Initiative: Take Every Action for Children Now!), réalisé aux Philippines, par le biais duquel des actions multidisciplinaires ont été mises en oeuvre centrées dans l'éradication des pires formes du travail des enfants. Elle a rappelé qu'une bonne pratique contre le travail des enfants doit promouvoir les droits, former les enfants et renforcer leur pouvoir, renforcer les structures communautaires, établir des partenariats avec le gouvernement, le secteur privé, les ONG locales et la communauté. Elle a également souligné l'importance de l'économie communautaire pour la réinsertion de ces enfants. Selon Culanag, sans la communauté et les professeurs, il ne serait pas possible d'avancer.

Recommandations de la semi-plénière

A partir des débats sur la violation de droits, il a été recommandé de concéder aux enfants des instruments d'éducation et de participation à la formulation de plans et de politiques de prévention du travail des enfants. Il a été suggéré que les pays renforcent les mécanismes de plaintes individuelles ou collectives relatives à des violations de droits des enfants et qu'ils soient mis à la disposition dans les écoles, en plus de ratifier le protocole sur les mécanismes de plaintes individuelles en préparation par l'OIT.

Un autre aspect important posé durant la discussion concerne la circulation de l'information – que ce soit par l'association de parents et de responsables, la compilation de cas de travail des enfants et l'envoi de plaintes au gouvernement ; le registre photographique et vidéographique, favorisant le règlement de comptes ; le travail conjoint auprès d'agents scolaires, professeurs, coordinateurs et directeurs d'écoles ; et les campagnes de prise de conscience.

Ainsi, la séance semi-plénière s'est terminée en réitérant la nécessité de ratification des conventions et instruments internationaux et en rappelant

l'importance d'adapter les approches aux réalités spécifiques, en améliorant la collecte de données. Le renforcement de la législation punitive pour les exploitants d'enfants et leur application cohérente ont également été rappelés, ainsi que l'articulation et la prise de conscience des acteurs des réseaux d'éducation, d'accueil et d'assistance, de protection sociale, de loisirs, de culture, de sports, de formation professionnelle et d'accès à la santé. Enfin, il a été rappelé que les enfants et adolescents doivent être vus comme des agents de transformation, et il revient à la société de faciliter leur participation et leur engagement.



II. Travail des enfants et migrations

Propositions de la semi-plénière Travail des enfants et migrations

La migration offre très souvent une opportunité d'une vie meilleure et de protection face à des menaces immédiates comme le mariage forcé, des conflits et des catastrophes naturelles. Cependant, les enfants migrants et réfugiés peuvent faire face à de sérieux défis au cours du processus migratoire, autant domestiques que internationaux, surtout lorsqu'ils se déplacent sans documents, sans leurs familles, dans des contextes de violations massives de droits humains, dans des pays où la protection légale est absente et où les enfants sont empêchés d'avoir accès aux services de base, comme l'éducation et la santé. Dans ces situations, les enfants migrants et réfugiés sont exposés à divers risques d'exploitation, de travail des enfants, y compris de trafic. En outre, il est nécessaire de réfléchir sur comment la migration des parents laissant leurs enfants dans leur lieu d'origine affecte son accès à l'éducation et provoque son entrée précoce sur le marché du travail.

- ▣ *Comment la législation et les politiques publiques de protection sociale et d'éducation peuvent réduire la vulnérabilité et assurer les droits et la protection des enfants migrants et réfugiés et des enfants de migrants et réfugiés ?*

La semi-plénière "Travail des enfants et migrations" a été modérée par Diego Beltrand, directeur régional de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et y ont participé Nadine Perrault, Conseillère régionale à la protection de l'enfance de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Vitit Muntarbhorn, professeur de droit de l'Université Chulalongkorn à Bangkok, Thaïlande, Piyasiri Wickramasekara, vice-président de Global Migration Policy Associates (GMPA), Shereen Al-Taeib, Chef du Département sur le Travail des enfants, du Ministère du Travail de Jordanie et Eva Maria Vélez, Coordinatrice nationale du PRONIM - Directoire général d'Éducation indigène, Mexique.

La réalisation de cette semi-plénière a été saluée, étant donné que la migration constitue encore une

situation peu discutée dans le cadre de l'éradication du travail des enfants. Comme la situation de vulnérabilité spécifique des enfants en contexte de migration est encore plus grande, qu'elles soient accompagnées ou pas, la coopération internationale devient un élément essentiel pour affronter et combattre l'exploitation du travail des enfants.

Nadine Perrault a rappelé la corrélation existante entre l'augmentation de la migration des enfants et celle du travail des enfants et, par l'intermédiaire d'une étude de l'UNICEF, elle a souligné la vulnérabilité d'enfants et adolescents migrants, en particulier ceux voyageant sans accompagnement ou en situation irrégulière dans les pays frontaliers, exposés souvent à la violence, à la pauvreté et au chômage. Cette situation devient critique si le

groupe ethnique auquel appartient l'enfant subit des discriminations (afro-descendants, indigènes) ou est rendu invisible (filles).

Il existe une grande diversité de politiques et de lois de protection de l'enfance, mais ne tenant pas compte de ce public spécifique, ce qui révèle le manque de mécanismes de protection destinés aux migrants. C'est pourquoi il est entendu que le renforcement de ces mécanismes doit être considéré comme prioritaire de façon à soutenir la mise en place de mesures qui tiennent compte de la question de l'enfance dans ce contexte migratoire, dans lequel il n'existe souvent pas de documentation adéquate. Par ailleurs, les politiques de protection déjà existantes doivent intégrer la perspective des enfants migrants en évitant, par exemple, que des garçons et des filles migrants

Recommandations à partir de la semi-plénière

Pour combattre de manière effective le travail des enfants dans des contextes de migration il est nécessaire d'abandonner les réponses ponctuelles, d'adopter des programmes structurels et priorisant l'intersectorialité. De plus, la réalisation d'une planification stratégique devient fondamentale pour faire face à la situation du migrant, étant donnée l'inadéquation survenant entre les politiques nationales et celles développées dans le cadre des actions humanitaires, obligeant à redoubler les efforts et rendant nulles les actions. Une dernière alerte importante concerne les caractéristiques punitives des lois migratoires: elles doivent être reformulées et réorientées dans la protection des droits humains des enfants migrants ou enfants de migrants et réfugiés. La mise en place d'un système de protection est fondamental pour éviter la criminalisation des enfants et adolescents à partir d'une perspective du droit humain à la mobilité protégée.

ne soient pas acheminés vers des centres de détention aux côtés de jeunes infracteurs comme s'il s'agissait de situations semblables.

Le conférencier suivant, Vitit Muntarbhorn, s'est exprimé sur les avancées et les changements constants de la législation concernant la migration et le travail des enfants, en rappelant que la majorité des enfants migrants travaillaient dans l'économie informelle dans leur lieux d'origine et, dans ce sens, la migration représente autant des opportunités que des vulnérabilités, dont l'éventail est étendu – de l'humiliation à la détention, ce qui les écarte de la portée des lois. Cette situation exige une législation visant surtout la protection intégrale de l'enfant, en particulier du migrant. Les conventions internationales et la législation ne manquent pas, mais plutôt leur mise en oeuvre sur le plan local, ainsi que la création d'opportunités d'emploi, des services de base et la protection sociale. Muntarbhorn a cité le programme Bolsa Família, au Brésil, et des programmes similaires en Indonésie et autres pays comme exemples de politiques visant à améliorer le bien-être de la population.

Piyasiri Wickramasekara a centré sa contribution sur l'expérience de l'Asie, où l'on dénombre plus de migrants domestiques que de migrants internationaux. L'attention portée sur la migration irrégulière et le trafic servent actuellement d'excuses à l'élaboration de législations ignorant la condition particulière des enfants, rendus invisibles pendant le processus migratoire et, pour cela même, ceux-ci ne sont pas atteints par les politiques publiques du pays de destination. En 2013, 15 millions d'entre eux ont obtenu la

reconnaissance du statut de réfugiés, mais un nombre encore élevé continue de chercher refuge.

Parmi les instruments les plus pertinents sur la thématique : la recommandation 102 de l'OIT (Normes minimales de sécurité sociale) et la boîte à outils de l'OIT pour l'analyse de la migration à partir d'une perspective de droits.

Shereen Al-Taeib a présenté une bonne pratique de la Jordanie concernant la situation de 500 mille réfugiés syriens arrivés dans le pays dans des conditions d'extrême vulnérabilité et pauvreté, dont la plupart sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. En 2011, le gouvernement de la Jordanie a mis en oeuvre une politique destinée exclusivement au combat contre le travail des enfants et accueille un projet de l'OIT pour soutenir la gestion de cette situation. La législation ne discrimine pas l'accès aux politiques publiques en fonction de la nationalité, et ainsi, les réfugiés ont libre accès à l'éducation et à la santé. Le défi consiste d'être à même de recouvrir la multiplicité des réalités et des cultures présentes dans ce contexte de migration de population syrienne en Jordanie, où l'on ne peut obliger l'envoi des enfants à l'école.

Consensus sur la protection et garantie de droits aux enfants et adolescents migrants

Les débats ont attiré l'attention sur le développement de politiques qui garantissent le registre de naissance à tous les enfants, étant donné que leur situation de migrant les expose à encore plus de vulnérabilités lorsqu'ils sont retrouvés sans documents, situation ne permettant pas de connaître leur lieu d'origine ni le nom de leurs parents, ce qui complexifie l'accès aux services d'éducation et de santé.

Lors de la présentation d'une initiative au Mexique centrée sur les migrations domestiques, Eva Maria Vélez a présenté le PRONIM, projet d'éducation de base pour garçons et filles, enfants de travailleurs ou travaillant dans l'agriculture familiale. Ce projet est destiné également aux rapatriés, aux hébergés sur le territoire mexicain, aux enfants de migrants sous la responsabilité de tiers et à la population indigène.

Dans le cas du Mexique, les questions entre rural et urbain ne sont plus au centre du choix de migrer, mais plutôt si le lieu de destination représente un pôle de développement ou pas. Une étude réalisée en 2009 révèle que la population migrante s'élevait à 9 millions, dont 36% de garçons et filles de 0-15 ans.

Le Programme PRONIM a été créé en fonction du grand nombre de migrants et, depuis 2002, a accueilli près de 46 mille enfants. Pendant ces dernières années, les enfants se sont plutôt dirigés vers des régions agricoles, en subissant des conditions extrêmes violant des droits humains, sans pouvoir étudier, exposés à des différences climatiques importantes et sans professeurs préparés pour leurs spécificités. Le programme permet aux familles d'avoir la certitude que les enfants seront suivis en fonction des cycles agricoles, en respectant le flux migratoire et en assurant la continuité de son éducation, indépendamment du lieu où ils se trouvent.

Le PRONIM a assumé des engagements internationaux et s'est articulé à d'autres politiques locales, s'est centré sur la sensibilisation et le travail auprès des producteurs agricoles, des gestionnaires de politiques éducatives et sur

l'exigence de la co-responsabilisation de ces partenaires. Veléz a informé qu'un système de contrôle scolaire permet de délimiter la trajectoire géographique de l'élève, de tracer le profil des enseignants et les caractéristiques de chaque centre, en assurant une meilleure planification budgétaire de l'État, la transparence dans la présentation des comptes, des bulletins géographiques et des statistiques fiables.

La semi-plénière s'est close en réaffirmant la perception que la législation et les politiques publiques de protection sociale et d'éducation peuvent réduire la vulnérabilité et assurer des droits et la protection aux enfants migrants, réfugiés et enfants de migrants et réfugiés. Sur

cette voie, il est important de créer urgemment des méthodologies de recherche qui puissent identifier les caractéristiques centrales de cette réalité et orienter l'élaboration d'un cadre juridique international capable d'assurer la compréhension de la condition spéciale de l'enfant dans le processus des flux migratoires. Il serait ainsi possible de favoriser l'adoption d'approches similaires de la part des gouvernements nationaux. Pour finir, la nécessité de combattre la xénophobie, le racisme et le trafic de personnes a été soulignée. À partir des exemples de pratiques présentées, il a été conclu qu'il était impératif d'élaborer des programmes et des politiques structurantes, à caractère continu et qui tiennent compte de la diversité culturelle des enfants en situation migratoire.



III. Travail domestique des enfants et genre

Propositions de la semi-plénière Travail domestique des enfants et genre

Dans le monde entier, des milliers d'enfants et d'adolescents sont impliqués dans le travail domestique, rémunéré ou non, dans des domiciles de tiers, où elles effectuent des tâches comme le nettoyage, le repassage, la cuisine, le jardinage, le transport d'eau, s'occuper d'autres enfants et/ou de personnes âgées. Beaucoup d'entre eux travaillent dans des conditions dangereuses, et dans certains cas, analogues à l'esclavage. Le travail domestique des enfants favorise des conditions d'extrême vulnérabilité, pouvant donner lieu à l'isolement, la dépendance et la violation de droits, en plus de longues journées chargées de travail.

- ▣ *Comment les politiques de promotion de travail décent et de réglementation du travail domestique peuvent affecter le travail domestique des enfants?*
- ▣ *Quels sont les défis et les stratégies nécessaires pour avancer dans l'identification, le retrait et le monitoring du travail domestique des enfants?*
- ▣ *Comment les politiques de protection sociale destinées aux membres de la famille (comme les personnes âgées et avec des maladies chroniques) peuvent libérer l'enfant de ses obligations familiales, en permettant ainsi, l'accès à l'éducation, à la santé, etc ?*
- ▣ *Quelles dimensions de genre doivent être considérées pour que les politiques favorisant le travail décent contribuent également à protéger des femmes et des filles du cycle d'exploitation du travail domestique?*

La semi-plénière "Travail domestique des enfants et genre" a été modérée par Jo Becker, directrice de Advocacy pour les Droits de l'enfant de Human Rights Watch (HRW) et y ont participé comme spécialistes, Manuela Tomei, Directrice du Département des Conditions de travail et de l'égalité de l'OIT et Myrtle Witbooi, représentante du Syndicat du service domestique sud-africain et des travailleurs partenaires (SADSAWI). Pour présenter des exemples de pratiques institutionnelles sur le thème, étaient présents Juan Andrés Roballo, inspecteur général du Travail

et de la Sécurité sociale du Ministère du Travail de l'Uruguay, et Dayana Devavar Inga, directrice de l'ONG SUMAPI des Philippines.

L'événement a commencé avec un panorama général du travail domestique des enfants présenté par la modératrice des débats, en soulignant la particularité de l'augmentation du nombre d'enfants travailleurs domestiques en dépit du contexte général des chiffres globaux du travail des enfants. Il a été estimé que 11,9 millions d'enfants sont exploitées comme travailleurs domestiques dans des conditions

Bonnes idées pour les défis de l'affrontement du travail domestique des enfants

Des solutions possibles d'être adoptées, puisqu'elles ont déjà été mises en pratique, ont été rappelées par les participants, comme la réalisation d'inspections dans les résidences, à partir de la législation qui réglemente ces mesures comme en Uruguay, et la limitation de l'âge minimum à 18 ans, en soulignant l'inclusion du travail domestique des enfants dans la liste des travaux dangereux, comme l'a fait, lors d'une importante initiative, le gouvernement brésilien.

d'isolement, de risques d'abus comme la violence physique, psychologique et émotionnelle, le manque de repos et les bas salaires, dans un contexte difficilement affecté par les mesures de protection du travail.

Les présentations ont souligné l'importance de la Convention n° 189 de l'OIT pour la compréhension du travail domestique comme travail décent et de l'adoption de mesures pour l'élimination du travail domestique des enfants. En se basant sur l'exemple de l'Afrique du Sud, la modératrice a rappelé ce qui survient dans d'autres pays, où la situation de l'exploitation est recouverte d'une fausse inclusion dans les familles d'accueil, alors que les enfants effectuent toutes les tâches domestiques seuls. D'autres sont abandonnés par leurs employeurs dans les rues et sans identification, et sont victimes de l'exploitation sexuelle commerciale.

La perception est croissante que le travail des enfants ne peut être ignoré, ayant été inclu de manière explicite dans les Conventions n° 138 et 182, et abordé lors d'initiatives d'assistance technique et de dissémination de connaissances

développées par l'OIT. En outre, la Convention n° 189 et la Recommandation 201 de l'OIT, même si elles traitent du travail domestique en général, sont importantes pour le combat contre le travail des enfants, étant donné qu'elles soutiennent la formalisation et la professionnalisation des travailleurs domestiques. De plus, la Convention demande la définition de l'âge minimum, rendant inadmissibles le travail domestique réalisé par des personnes en-dessous de l'âge limite établi par chaque pays, en s'attirant l'attention également sur les conditions d'esclavage, de risque ou de menace pour la santé.

Quelques expériences innovatrices sont en cours, comme le programme uruguayen sur le travail domestique. La réglementation nationale adoptée en Uruguay a été établie par le biais de la combinaison du cadre légal présent dans la Constitution de la République, dans le Code de l'Enfant et de l'adolescent et dans les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT, déjà

Stratégies créatives pour affronter le problème de l'accès aux travailleurs domestiques

Les formes d'approche du programme de SUMAPI aux Philippines permettent d'avoir accès aux travailleurs domestiques dans les parcs, écoles et espaces publics des communautés, les dimanches et pendant leurs jours de congé. Une autre forme d'approche sont les lignes d'appel direct, mises à disposition par l'organisation, pour que les femmes travailleurs puissent parler de leur problèmes par le biais des réseaux sociaux, lors de rencontres nationales de travailleurs domestiques et autres événements.

ratifiées par le pays. Il a été rappelé que le travail domestique a été réglementé en Uruguay en 2006, définissant l'âge minimum à 18 (dix-huit) ans et limitant le temps de travail journalier et hebdomadaire, le repos pendant la journée de travail, l'indemnité et autres bénéfices. Par le biais de l'action du Ministère du Travail, Roballo a informé que des inspections périodiques sont réalisées dans les résidences, renforçant la chaîne de réglementation, l'augmentation de la formalisation, une plus grande reconnaissance des risques et des améliorations générales des conditions de travail. Le programme a également effectué l'articulation interinstitutionnelle et réalisé des campagnes médiatiques sur le sujet.

Une autre innovation provient de l'Association nationale des travailleurs domestiques des Philippines – SUMAPI, seule institution formellement habilitée à traiter le sujet dans le

Des stratégies qui démontrent que l'inspection du travail domestique est possible

Le programme uruguayen effectue l'inspection de 100% des plaintes déposées sur des abus dans le cadre du travail domestique. Pour le faire, la stratégie utilisée consiste à recouvrir toutes les résidences de la même région avec des visites à domicile de la part des inspecteurs de façon à éviter que la personne ayant déposé la plainte ne subisse aucun type de harcèlement. À partir de 2012, il a été possible d'effectuer les inspections à domicile par le biais de l'adoption de législation spécifique pour cela. L'approche n'est pas invasive, mais cherche à résoudre la situation en proposant de l'assistance aux parties impliquées, la distribution de dépliants informatifs, des formulaires de reçu de salaire proposés à l'employeur, parmi d'autres actions. À partir de la visite de plus de 15 mille domiciles et des inspections, une amélioration a été observée dans les conditions de travail, ainsi qu'une plus grande réglementation de la situation des travailleurs domestiques.

L'informalité du travail domestique doit être affrontée par l'action de l'État

Les débats signalent que le problème de l'informalité dans le travail domestique des enfants ne peut pas se baser sur le manque de compréhension sur les politiques sociales et entre elles. Un consensus existe sur le fait que l'informalité du travail domestique et du travail domestique des enfants est un problème de tous les acteurs de la société. C'est pourquoi il faut souligner clairement que les politiques sociales doivent être mises en œuvre et qu'il appartient surtout à l'État de le faire. L'employeur a l'obligation d'accomplir les normes du travail et le gouvernement a l'obligation d'assumer ses responsabilités.

pays, cherchant à aider les enfants qui fuient ou sont abandonnés par les familles les employant. Ceux qui recherchent de l'aide sont acheminés vers d'autres institutions, par le biais de conseil par téléphone ou sur réseaux sociaux. En outre, l'organisation offre des cours, des formations et de l'orientation aux employeurs, le directionnement vers d'autres emplois et des bourses d'études. Ces opportunités de formation constituent une forme d'augmenter le contact des femmes travailleurs domestiques avec l'institution, ce qui a contribué à disséminer des informations sur leurs droits, de réduire le nombre d'abus et de rendre les situations d'exploitation plus visibles. Les enfants ont démontré une plus grande conscience du

sujet, de la confiance en eux-mêmes pour parler de ce qui leur arrive et pour demander leurs droits, y compris à l'éducation.

La semi-plénière a traité de diverses questions centrales relatives au travail domestique des enfants. L'informalité a toujours été pointée comme un problème important à affronter, et la

formalisation des liens de travail a été considérée comme une manière de favoriser également le travail domestique des enfants. L'importance de la Convention n° 189 de l'OIT sur le travail domestique a été soulignée, visant à garantir des droits par le biais de la reconnaissance du travail domestique effectué chez des tiers en tant que travail formel..



IV. Travail des enfants dans l'agriculture

Propositions de la semi-plénière Travail des enfants dans l'agriculture



Environ 60% du travail des enfants dans le monde se concentre dans l'agriculture, ce qui équivaut à plus de 129 millions de filles et garçons. D'une part, la présence d'enfants et adolescents travaillant dans l'agriculture peut être mise en relation avec la vulnérabilité économique des familles, à l'accès moindre aux services publics de qualité, à l'absence ou à l'inadéquation de l'utilisation de technologies agricoles dans les campagnes et à la disponibilité moindre d'opportunités de travail pour les adultes. D'autre part, ce phénomène est également lié à la demande de transmission intergénérationnelle de connaissances.

Le travail des enfants rural est encore plus grave, étant donné que la nature et les conditions dans lesquelles les activités de travail sont effectuées par les enfants et adolescents peuvent être insalubres et inadéquates, contribuant non seulement à des accidents, mais aussi à des conséquences sur la santé. Par ailleurs, plus de 67% du travail des enfants dans ce secteur a lieu dans des établissements familiaux, facteur d'obstacle à son élimination, étant données les difficultés d'accès aux domiciles des professionnels d'inspection.

- ▣ Comment les politiques de protection sociale et les législations spécifiques peuvent soutenir la transformation de cette réalité?
- ▣ Comment des politiques de crédit et d'incitation à la production et la mise en oeuvre de nouvelles technologies dans les campagnes peuvent prévenir l'entrée précoce d'enfants et adolescents sur le marché du travail?
- ▣ Comment les politiques et l'opération du système d'éducation peuvent rendre l'école plus attirante que le monde du travail, tout en respectant les demandes de la réalité rurale? Comment améliorer les mécanismes de transition école travail?
- ▣ Comment élargir les opportunités de travail décent pour les adolescents en âge minimum pour le travail?

Intégrer les politiques de façon stratégique

La coordination des différentes politiques et l'élaboration d'approches intégrées est fondamentale. Dans ce sens, le point de départ est de chercher à promouvoir le travail décent et l'éradication de la pauvreté. Les participants étaient d'accord sur le fait que, pour affronter la complexité du travail des enfants, il faut intégrer les programmes, politiques et législations dans un grand effort de coordination, comme dans le cas du Brésil, où les articulations des politiques sociales se sont accentuées.

La semi-plénière "Travail des enfants dans l'agriculture" a été modérée par Dag Kjethi Oyna, secrétaire général de l'Association norvégienne des fabricants de chocolat, et a reçu la participation de Sue Longley, officier international de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabacs et branches connexes (UITA-IUF), de Kasilash Satyarthi, présidente de la "Marche mondiale contre le travail des enfants", Bern Seinfeld, point focal pour la Prévention du travail des enfants dans l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et Irene Leshore, de l'ONG Nainyoiye Community Development Organization (NCDO), du Kenya.

La toile de fond du travail agricole des enfants est la combinaison de carences éducatives, pauvreté, manque d'organisation et manque de conditions de santé. Cette situation finit par caractériser le manque de travail digne, associé au manque de protection normative, étant donné que dans la majorité des pays, il n'existe pas de lois pour

les zones rurales et leur application se heurte à la volonté politique des acteurs impliqués.

Des approches sectorielles contribuant à combattre le travail des enfants dans les zones rurales incluent: l'association syndicale, de façon à renforcer la participation des petits agriculteurs dans les décisions de prix du marché ; la ratification des conventions et pratiques orientant les sociétés et gouvernements dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail dans l'agriculture ; ainsi

Affronter les défis d'engager les acteurs gouvernementaux qui peuvent se démarquer dans les zones agricoles rurales

Une grande difficulté concerne la concentration du travail des enfants parmi les petits agriculteurs, pour lesquels l'accès est plus difficile et qui normalement n'ont pas d'organisation syndicale. D'où l'importance de l'effort d'atteindre ces agriculteurs et des les impliquer dans la problématique du combat du travail des enfants. En découle de cette nécessité l'importance de considérer le thème comme priorité spécifique pour les ministères de l'agriculture, et pas uniquement pour les ministères de l'éducation et du travail, qui sont normalement déjà impliqués par le thème. Il faut ajouter que les bons résultats sont atteints lorsque les plus importants acteurs gouvernementaux sont engagés dans la thématique, comme le ministère des finances et d'autres. En Côte d'Ivoire, le pouvoir d'influence de la première dame a pu convoquer plusieurs ministères pour les engager dans le thème ; au Brésil, c'est l'intégration des différentes politiques qui permet d'obtenir des résultats concrets ; au Kenya, les mensualités des écoles ont été abolies, l'investissement scolaire a été accru, ainsi que le nombre d'enfants scolarisés ; en Inde, le programme qui offre des repas chauds aux enfants parvient à les attirer davantage vers l'école.

que la garantie de l'application de la législation prévoyant un âge minimum pour le travail agricole.

L'expérience que l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabacs et des branches connexes (UITA-IUF) développe dans plusieurs pays présente un succès relatif. Au Ghana, on cherche à organiser des travailleurs autonomes et les intégrer à la formalité, en leur étendant la protection. Au Brésil, on cherche à

Des idées innovatrices pour mobiliser les acteurs locaux

Les participants ont échangé des suggestions sur les méthodes innovatrices, comme le monitoring communautaire et dans des petits villages, par le biais de la société civile, de groupes de femmes et de jeunes, en contribuant de façon à compléter le système formel d'inspection.

Dans ce modèle, sans autorité formellement constituée, les membres de la communauté agissent comme surveillants pour aider le système formel à identifier les cas et en informer les autorités, en impliquant les associations communautaires dans la question du travail des enfants. En Inde, le Programme Communauté- amie de l'enfant contribue à affronter le travail des enfants dans le secteur agricole dans plus de 40 villages, avec 14 objectifs établis à atteindre, parmi lesquels la garantie d'accès à l'éducation et l'inscription effective dans les écoles.

Par ailleurs, un parlement des enfants a également été créé. L'inspection par la communauté contribue à ce que les lois soient respectées et qu'elles vigorent dans ces lieux. Les participants ont également mentionné les incitations que pourraient offrir les programmes avec des investissements dans le secteur agricole s'ils étaient plus en phase avec le combat contre le travail des enfants, comme par exemple, de plus grandes facilités pour des incitations concernant les niveaux de scolarisation des enfants.

organiser des petits agriculteurs pour la réforme et les droits agraires qui garantissent la stabilité économique, ainsi que la santé et la sécurité au travail afin d'augmenter la protection du travail rural. Au Kazakhstan, des accords sont promus entre syndicats pour travailler de façon conjuguée et pour que le registre des enfants en situation de travail des enfants soit maintenu, afin de les inscrire dans les écoles.

Par ailleurs, l'UITA-IUF travaille pour établir des accords avec de grandes industries pour qu'elles veillent à l'élimination du travail des enfants dans leurs plantations et dans celles de leurs fournisseurs. Ainsi, le travail de l'UITA est effectué par le biais de partenariats avec l'ONU, l'OIT, les syndicats de travailleurs et avec la Marchemondiale, avec laquelle elle a élaboré le Cadre pour l'éradication du travail des enfants. Parmi d'autres définitions, ce Cadre a souligné l'importance d'inclure les petits agriculteurs dans le processus de prise de décisions.

En plus de garantir l'éducation dans le milieu rural, pour transformer cette réalité, une nouvelle approche est nécessaire pour l'agriculture : législation sur l'âge minimum, des prix pour les produits, la garantie de salaires, le travail décent, une force de travail préparée, une agriculture qui ne dépende pas de travail des enfants, en plus de plans et délais concrets pour toutes les actions.

Pour Kailash Satyarthi, l'agriculture est de plus en plus dangereuse en fonction de l'utilisation de produits chimiques et de machines électriques, dont l'usage inadéquat tue des enfants, même dans les pays industrialisés. Ces activités ont lieu

dans des chaînes d'approvisionnement dont la surveillance est de plus en plus difficile.

Parmi les défis à affronter pour améliorer les actions d'éradication du travail des enfants dans l'agriculture, Satyarthi a souligné l'insuffisance des connaissances portant sur les statistiques du travail agricole, la naturalisation du travail des enfants par les familles et le manque de programmes dans les campagnes, étant donné que ces enfants se trouvent dans des zones distantes des centres de prise de décisions. Les grandes entreprises ne doivent pas se cacher dans la complexité de la chaîne productive, mais assumer la responsabilité pour que le travail des enfants n'ait pas lieu dans leurs respectives chaînes d'approvisionnement.

Bernd Seiffert a rapporté l'expérience développée depuis 2007, par les Junior Farmer Field and Life Schools (JFFLS), avec une approche de l'apprentissage par le biais de partenariats pour le combat contre le travail des enfants dans l'agriculture.

Il a considéré l'approche cohérente pour la réduction du travail des enfants car elle touche à des causes originelles, comme la pauvreté rurale et familiale, et permet que les adolescents apprennent à orienter leur avenir. À partir du moment où les agriculteurs participent au programme, ils peuvent s'auto-organiser et améliorer leur environnement de travail, en créant des partenariats avec le gouvernement, un meilleur rapport au marché, une meilleure compréhension de avec qui ils doivent établir des partenariats et en utilisant des pratiques

saines par l'intermédiaire de la gestion de l'usage d'herbicides, voire même de l'abolition de leur usage. Les JFFLS incitent les habiletés préparant à la transition école-travail, en créant et en identifiant des opportunités de travail autonome, entrepreneurial ou contractuel. Ainsi, parents et responsables se rendent compte que cette approche de formation favorise leurs enfants.

Les JFFLS sont mises en oeuvre en Tanzanie avec des adolescents en âge minimum pour le travail, en les formant sur des pratiques agricoles, leurs droits, le travail des enfants, comment avoir accès au crédit et au marché, le marketing, l'initiative entrepreneuriale et sur l'importance des organisations de producteurs pour des travaux futurs, en développant des habiletés pour la vie. L'approche comporte un grand nombre de modules pour l'apprentissage et les adolescents peuvent choisir en fonction de leur objectifs de formation.

Les défis de l'affrontement du travail des enfants à partir du point de vue des familles

Une grande attention a été portée sur les dimensions familiales que les communautés rurales vivent : le travail payé par unité produite qui intègre tout le noyau familial dans le processus, et spécialement les enfants qui accompagnent leurs mères, y compris les plus petits. Dans beaucoup de cas, le travail des enfants dans les activités liées à l'agriculture a lieu au niveau de la famille car ce sont les parents qui emmènent les enfants au travail pour les aider. D'où l'importance de sensibiliser également les parents au sujet des risques liés à cette pratique.



Le travail est développé en partenariat entre les syndicats et les associations de producteurs, les gouvernements et les bailleurs de crédit locaux. Les formations sont flexibles et adaptées aux besoins spécifiques des pays. La réalité locale et les chaînes productives sont prises en compte et les éducateurs sont orientés vers un secteur spécifique de l'activité. Chaque adolescent ayant reçu la formation va prendre en charge 20 autres adolescents et les former à leur tour, faisant d'eux des multiplicateurs. Le JFFLS autonomise les adolescents pour qu'ils puissent bénéficier d'opportunités de vie et de travail, en plus de promotion de l'emploi. Cet exemple illustre comment les programmes agricoles peuvent contribuer à réduire le travail des enfants.

Irene Leshore a présenté l'expérience de son organisation au Kenya, avec des enfants s'occupant de bétail dans une région aride du nord du pays, habitée par des communautés de bergers. Dans cette région, 86% des enfants sont analphabètes et la majorité est impliquée dans le travail des enfants.

Les écoles offrent des formations et des emplois du temps flexibles et les enfants peuvent les fréquenter pendant quelques heures seulement tous les soirs. Les élèves passent par un processus d'enseignement de base, comme dans les écoles régulières, mais apprennent ce qui est important pour leur survie dans les communautés de bergers. L'intention est de parvenir à l'élaboration d'une formation spécifique pour les enfants du milieu rural.

Avec l'appui de l'OIT, la NCDO a mis en place les écoles, a payé des professeurs, a acheté des fournitures et a installé l'illumination à énergie solaire. Le gouvernement a reconnu qu'il était nécessaire d'établir des canaux alternatifs pour les enfants en situation de pauvreté dans les zones rurales, comme les écoles informelles. En 2004, il y avait 4 écoles, mais en 2013 elles étaient déjà plus de 90, et dans la mesure où plus d'enfants vont à l'école, le nombre de ceux qui travaillent diminue également.

Lors de la semi-plénière, un consensus s'est fait autour de l'importance d'une combinaison de facteurs indispensables à l'éradication du travail des enfants, tels que l'éducation, la prise de conscience et l'application de la législation spécifique, ainsi que l'âge minimum pour travailler dans l'agriculture.

Les débats ont souligné que, généralement, prioriser le combat contre le travail des enfants passe par l'élaboration de lois et de politiques, mais leur application dans les zones rurales est faible, voire nulle, et les inspections n'y sont souvent pas pratiquées. La plus grande partie du travail des enfants est concentrée chez les petits agriculteurs et dans l'agriculture familiale qui, très souvent, restent en marge de l'application de la loi. Il est nécessaire de mieux coordonner les actions des ministères du travail et les actions impliquant d'autres secteurs

responsables de l'entretien des bas niveaux des salaires dans les zones rurales, de l'usage et occupation des sols, de la réforme agraire et de la sécurité alimentaire de façon à parvenir à avancer dans le problème du travail des enfants dans l'agriculture.

Des approches intégrées, tenant compte d'une meilleure distribution des revenus et d'accès à des services publics essentiels, comme la santé et l'éducation de qualité, et l'engagement des grandes entreprises auprès de toutes les étapes des chaînes productives, constituent des éléments primordiaux pour l'éradication du travail des enfants en milieu rural..

Approches créatives pour l'affrontement sur le plan local

Souvent, les lois existantes sur le travail des enfants ne s'appliquent pas à des petits agriculteurs ou au secteur informel, situation qui doit être effectivement affrontée. Dans ce contexte, des processus de formation contribuent à apporter des solutions pour le travail des enfants dans les zones rurales et à rechercher des solutions. Par exemple, pourquoi ne pas avoir un adulte mieux préparé pour veiller au troupeau au lieu de 10 enfants ? Cela signifierait garantir le travail pour l'adulte, tout en éliminant le travail des enfants. Des évaluations de risques peuvent être réalisées pour savoir et confirmer si l'activité est dangereuse ou pas, réalisées par des comités régionaux pour que les inspecteurs puissent effectuer un meilleur travail d'ensemble, étant donné le peu d'équipes d'inspection dans les pays.

V. Modèles d'éducation et écoles

Propositions de la semi-plénière Modèles d'éducation et écoles

L'éducation formelle est un composant crucial pour l'élimination du travail des enfants, étant donné qu'il est fondamental pour le développement de la citoyenneté intégrale de l'enfant et offre les habiletés nécessaires pour l'insertion appropriée sur le marché du travail.

- ▣ *Quels sont les défis pour la mise en oeuvre d'un système éducatif obligatoire et à temps complet ?*
- ▣ *Quel est le rôle des professionnels de l'éducation dans l'identification et le combat contre le travail des enfants ?*
- ▣ *Comment les modèles éducatifs peuvent être plus sensibles aux cultures locales et aux questions de genre, de façon à rendre le temps passé par l'enfant à l'école plus attirant et important que le temps consacré au travail ?*
- ▣ *Comment perfectionner la transition entre l'école et le marché du travail ? De quelle manière les politiques de formation professionnelle et d'apprentissage peuvent-elles prévenir le travail des enfants ?*

La semi-plénière a été modérée par Marlova Noletto, coordinatrice de l'Unité de Sciences sociales et humaines de l'UNESCO au Brésil, et a compté sur la participation de Susan Bissell, chef de la Division de Protection des enfants de l'UNICEF au Brésil, Dominique Marlet, coordinatrice senior des droits de l'homme et syndicaux dans l'Internationale de l'éducation (IE), Gustavo Leal, directeur d'opérations du Service national d'apprentissage industriel (SENAI), du Brésil, et le chef d'orchestre Leonardo Panigada, de la Fondation musicale Simon Bolivar, du Vénézuéla.

Susan Bissell a souligné le rôle de l'éducation en tant qu'allié dans le combat contre le travail des enfants. Lorsque les familles se rendent compte que les enfants apprennent bien à

l'école et que, par conséquent, ils obtiendront de bons emplois dans l'avenir, elles comprennent l'importance de l'éducation et celle de les tenir loin du travail des enfants. La formation des professionnels de l'éducation, l'investissement dans les professeurs, leur rémunération juste et la garantie d'opportunités et de conditions dignes sont fondamentales. Elle a en outre affirmé que l'action d'ensemble des écoles, des élèves, des professeurs et des communautés doit être partie des stratégies de sensibilisation.

En se référant aux politiques publiques amples et intégrées, Bissell a invité les pays à inclure la prévention et l'éradication du travail des enfants dans leurs agendas politiques et dans leurs plans nationaux pour l'éducation. En citant des données

Les approches en éducation qui favorisent le développement des enfants et des jeunes aident à lutter contre le travail des enfants

Les débats de la semi-plénière ont reconnu que l'éducation des enfants est la base du système éducatif et doit faire partie d'un système plus ample et plus complet qui commence mais qui va bien au-delà de l'accès aux crèches. Les enfants qui vont à l'école maternelle obtiennent de meilleurs résultats à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire, diminuant ainsi la possibilité d'une situation d'abandon scolaire qui rend plus difficile l'insertion précoce au travail.

L'éducation de base doit fournir des aptitudes pour la vie, elle ne doit pas seulement enseigner les mathématiques et l'écriture. Elle doit avoir comme base la pensée critique et la recherche de solutions aux problèmes pratiques.

En ce qui concerne la formation professionnelle, on a reconnu qu'il s'agit d'une alternative intéressante pour l'éducation classique, à partir du moment où elle n'empêche pas la continuation des études. Elle doit offrir des connaissances pratiques qui peuvent être importantes sur un marché de travail qui offre moins d'emplois, mais sur lequel on peut envisager de nouvelles opportunités pour ceux qui ont accès à l'information.

de l'UNESCO de 2009, elle a informé que seulement huit plans d'éducation sur 44 mentionnent le travail des enfants. Les programmes des transferts monétaires liés à des conditions d'éducation, comme l'inscription scolaire et la présence à l'école, sont également des outils importants.

Dominique Marlet a montré que l'éducation est nécessaire pour la prévention du travail des enfants et que pour cela il faut écouter les professeurs et les impliquer dans l'élaboration de politiques éducatives. Cela augmentera ainsi leur prise de conscience et

leur capacité pour mettre en place des procédés centrés sur les besoins des enfants exclus.

La spécialiste a insisté sur le besoin d'outils et d'une infrastructure adéquates : salle de classe bien équipée ; un effectif de classe raisonnable ; un programme d'inclusion et important, l'importance de considérer l'usage de la langue et des coutumes locales à l'école ; l'élaboration de programmes en collaboration avec des groupes de la communauté ; la sécurité à l'école qui commence depuis le chemin de la maison ; l'adaptation des calendriers scolaires aux calendriers des récoltes ; les précautions à prendre quant à l'usage des pesticides et l'accès pour les enfants porteurs de mobilité réduite.

Pour Marlet, les professeurs peuvent faire beaucoup. Le Nicaragua dispose d'un programme qui implique les professeurs qui ont travaillé quand ils étaient enfants et qui sont plus en mesure d'identifier des situations semblables. Au Ghana, les professeurs se rendent dans les écoles pour y faire la liste de ce qu'il faut faire et acheminent cela ensuite aux autorités de l'Education. Au Burkina Faso, les enfants reçoivent des vélos pour aller à l'école. En outre, en Ouganda, les syndicats des professeurs apportent leur collaboration au moment des repas des enfants à l'école. En Jamaïque, les professeurs se sont arrangés pour que les écoles offrent un repas à base de poulet le vendredi, ce qui a eu pour résultat une fréquentation scolaire plus importante ce jour-là quand, d'habitude les enfants manquaient pour aller travailler avec leurs familles. Au Maroc, les syndicats ont commencé à distribuer des lunettes aux enfants qui souffraient de problèmes de vue afin d'améliorer leurs résultats scolaires.

Gustavo Leal a apporté une expérience longue de 71 ans en formant professionnellement des personnes pour le marché de travail du Service national d'apprentissage industriel (SENAI) du Brésil, défiant le challenge d'apporter sa contribution pour augmenter la compétitivité industrielle du pays par le biais de l'éducation.

Leal a expliqué que le Système S est composé par des organisations et des institutions qui appuient les secteurs productifs et de services, comme l'industrie, le commerce, l'agriculture, les transports et les coopératives ayant parmi ses objectifs l'offre de programmes d'éducation professionnelle continue, des cours techniques et à distance, gratuits ou payants, conformément aux demandes du marché du travail. Le SENAI dont la responsabilité est la formation professionnelle destinée à l'industrie, dispose d'une organisation décentralisée de façon à mieux identifier les problèmes et à fournir des solutions locales. Il emploie 23.000 fonctionnaires, parmi lesquels 18.000 sont enseignants. Plus de 58 millions de travailleurs ont été diplômés pendant 71 ans d'existence. Le financement de la formation professionnelle jusqu'en 2010 provenait de contributions payées par les industries et perçues par l'Etat, ce qui correspond à 1 % des bulletins de salaires.

Pour maintenir son effectivité, le SENAI suit et analyse le comportement l'emploi industriel et estime la tendance de croissance du nombre d'emplois dans le secteur industriel. Avec ce tableau, l'institution analyse pour chaque secteur les besoins de professionnels qualifiés et définit les CV et les aptitudes nécessaires, avec l'appui de comités techniques par secteur auxquels participent les institutions en rapport avec chaque

segment. Une fois défini le profil de compétences nécessaires, le SENAI passe pour la formation des professeurs et des responsables, la standardisation des laboratoires et autres installations des écoles et la construction flexible des programmes des cours. Avec cet ensemble de procédés, il a été possible d'offrir différents types de formations : de l'initiation professionnelle, en passant par l'apprentissage industriel, la qualification professionnelle, l'habilitation technique, l'enseignement primaire et du premier cycle secondaire associé à l'éducation professionnelle, le perfectionnement et la spécialisation professionnels, l'enseignement supérieur et la certification professionnelle. Et tout ceci s'adressant à des personnes de tous les âges et de tous niveaux de scolarisation.

Le chef d'orchestre Leonardo Panigada a présenté son expérience au Venezuela du Projet EL SISTEMA. Le projet se sert de la musique comme outil pour développer le leadership, la capacitation, le sens de l'engagement, la générosité, les contributions collectives, le renforcement de la confiance en soi et la sécurité, en plus d'avoir un impact positif sur la sphère sociale, la famille et la communauté. L'éducation musicale sert à promouvoir les valeurs éthiques, esthétiques et éducatives, en donnant à tous les enfants les mêmes opportunités. L'étude de la musique maintient les enfants en pleine activité et les éloigne d'activités qui pourraient leur porter préjudice, y compris du travail des enfants.

La Fondation priorise le bien-être des enfants et des adolescents sur au lieu de la technique, tout en promouvant aussi des expositions collectives pour former les leaders et permettre des présentations musicales dans différents endroits

du Venezuela. L'orchestre travaille en coordination avec le système de protection à l'enfance, en commençant ses travaux avec 11 membres et puis, en 2013, on recensait déjà 400.000 personnes, dans 200 localités réparties dans tout le pays. L'objectif est d'atteindre le chiffre d'un million d'enfants et d'adolescents au cours des cinq prochaines années, conformément à ce que nous a informé le chef d'orchestre.

Les étudiants impliqués dans ce type de formation évoluent graduellement vers une professionnalisation grâce à l'appui de responsables et de professeurs habilités pour, avec l'aide de leurs familles et de leurs communautés, en unissant leurs efforts pour surmonter leurs

vulnérabilités. Dans quelques cas, les enfants qui font partie de ce projet peuvent ne pas continuer dans des professions liées à la musique mais acquièrent des aptitudes pour le restant de leurs vies, la discipline étant l'une des plus importantes.

La semi-plénière a débattu avec les participants le rôle clef que joue l'éducation pour éliminer le travail des enfants mais il en ressort clairement le besoin d'un abordage intégré (entre niveaux et modalités éducatifs), en garantissant une qualité et en tenant compte du point de vue des élèves, des professeurs et des communautés pour que son dessin innove, d'ailleurs dans la transition école-marché du travail, en attirant de nouveau l'attention des adolescents pour cette étape.



VI. Production de statistiques

Propositions de la semi-plénière Production de statistiques

La construction d'une base scientifique solide et la mise à disposition d'informations et de statistiques fiables avec des échantillons de genre, d'âge, d'ethnie et de classe sociale sont fondamentales pour rendre possibles une meilleure compréhension du travail des enfants et l'élaboration de politiques publiques adéquates pour leur confrontation. Des informations et des données plus précises rendent également possibles la réalisation de campagnes de sensibilisation adressées à des groupes avec des niveaux de vulnérabilité et des abordages culturels distincts.

- ▣ *Quelles conséquences dues à la difficulté d'obtenir des informations fiables sur le travail des enfants dans le monde?*
- ▣ *Que pouvons-nous faire, à niveau national et international, pour perfectionner la collecte et l'analyse d'informations sur le travail des enfants et leurs pires formes dans tous les pays du monde, indépendamment de leur degré de développement?*
- ▣ *Dans quelle mesure les registres administratifs peuvent-ils être utilisés comme outil qui permette de préciser la dimension quantitative et qualitative des pires formes de travail des enfants?*

L'importance de données solides pour les actions d'éradication du travail des enfants

A III CMTE a renforcé le consensus qu'il est fondamental de construire une base solide de données qui mette à disposition des informations statistiques fiables, séparées par sexe, âge, ethnie et classe sociale. Aussi bien pour permettre une meilleure compréhension du phénomène du travail des enfants que pour élaborer des politiques publiques adéquates afin de faire face au problème, en ajustant ainsi des campagnes de sensibilisation aux groupes qui présentent différents niveaux de vulnérabilité et de repères culturels, dans chaque sous-région ou pays. Il faut penser à des pratiques de financement partagé pour générer de façon continue des informations sur les situations de travail des enfants.

La semi-plénière "Production de statistiques" a été modérée par Yacouba Diallo, spécialiste en statistiques de l'OIT et a compté sur la participation de Sébastien Ndjomo Ndongo, statisticien senior de l'Institut national de statistiques du Cameroun, et de Wasmalia Bivar, présidente de l'Institut brésilien de séographie et statistiques (IBGE).

Sébastien Ndjomo Ndongo a fait part de l'expérience de l'Institut national de statistiques (INS) du Cameroun pendant la collecte nationale et la production de statistiques sur le travail des enfants au Cameroun. L'expérience développée au pays en 2007 contribue à la définition de politiques et de stratégies spécifiques dans la lutte contre l'exploration d'enfants. Dans ce processus, il a été



adopté le concept du travail des enfants comme partie des activités productives en accord avec la résolution pour les statistiques sur le travail des enfants, adoptée à la Conférence internationale de statistiques du travail en novembre 2008.

Les défis auxquels les responsables ont été confrontés dans le processus ont eu un rapport avec le profil du public qu'il leur fallait contacter : en plus de la définition d'échantillons valables, il est difficile d'interviewer les enfants loin du regard de leurs parents ou de leurs responsables, ceci se doit au fait que beaucoup d'enfants ne vivent pas dans des domiciles résidentiels ordinaires. Il a retenu comme défis concrets la pluriactivité des enfants, leur prédominance dans le secteur informel sur le marché du travail et l'invisibilité de beaucoup de situations dans le travail des enfants.

Pour faire face aux difficultés pour collecter les données, Ndongo a souligné l'importance de l'adoption de stratégies de sensibilisation et de prise de conscience des familles sur les droits et les dangers du travail des enfants. En recommandant l'implication avec l'Etat, comme avec celle d'employeurs, de travailleurs et d'organisations de la société civile au moyen de campagnes intensives de mobilisation et de prise de conscience sociale sur le sujet.

En particulier pour les actions d'investigation, le statisticien camerounais a recommandé que l'on trouve des structures adéquates qui puissent se porter responsables pour la collecte régulière de données. Il est également possible d'impliquer des organisations de la société civile qui travaillent sur le sujet dans ce processus à partir du moment

où ils travaillent en tenant compte des bonnes pratiques de statistiques préconisées par les réunions internationales de statistiques. Il est par ailleurs important de réaliser des formations pour les équipes sur les abordages de terrain pour les collectes de données afin d'éviter que des visions personnelles influencent le processus.

S'en est suivie la présentation de Wasmalia Bivar sur l'expérience brésilienne qui se sert de deux lignes principales d'enquête à domicile sur le travail des enfants : les recensements démographiques et les enquêtes nationales par échantillon de domiciles (PNAD). Cette

Les défis d'approches en vue de mesurer les pires formes du travail des enfants

La semi-plénière a suggéré que, bien qu'il y ait eu des avancées dans la standardisation de critères pour mesurer le travail des enfants dangereux, la mesure des pires formes de travail des enfants continue de représenter un défi.

L'utilisation de méthodologies comme les évaluations rapides et autres instruments combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs demeure nécessaires, malgré leurs insuffisances.

Des bases de données qui fassent usage de registres administratifs (registres d'inspection, procédures juridiques, informations des polices routières, informations des écoles et des hôpitaux) sont fondamentaux pour appuyer des actions de prévention et d'élimination des pires formes de travail des enfants.

Les registres administratifs peuvent appuyer les actions destinées aux pires formes, mais il est nécessaire de promouvoir une plus grande formation des agents publics et de disposer de plus de ressources, y compris budgétaires, pour garantir des systèmes continus de monitoring pour la prévention de la récurrence du travail des enfants.

dernière produit des informations annuelles utilisées pour la planification du développement socioéconomique brésilien et a été le principal véhicule sur le travail des enfants.

Selon ce que nous a informé Bivar, le PNAD a une étendue nationale et les thèmes recueillis sont : les caractéristiques générales des habitants, l'éducation, la migration, le travail et le rendement travail, y compris d'enfants et d'adolescents, la fertilité et l'habitation. Depuis les années 70, le PNAD englobe la population de 10 ans ou plus, aidant à identifier le travail des enfants et des adolescents dès 10 ans. À partir des années 90, il a été rajouté un point supplémentaire par rapport au travail des enfants de 5 à 9 ans.

Des modules supplémentaires entre 2001 et 2006 au Brésil par rapport aux caractéristiques du travail des enfants et adolescents, apportant une compréhension plus ample de la situation socioéconomique, englobant les aspects du travail réalisé, dans les tâches domestiques et l'éducation.

Avançant dans les méthodes de collecte et l'analyse des informations, au moyen du Projet de reformulation des enquêtes à domicile de l'IBGE, surgit le Système intégré d'enquêtes à domicile qui fait que le PNAD devient une enquête continue et qui a déjà apporté qu'en 2013 le travail des enfants fasse partie des thèmes complémentaires dans le contexte de l'investigation, garantissant ainsi la continuation du monitoring du thème dans l'agenda national de combat au travail des enfants.

En ce qui concerne le Recensement démographique brésilien, recherche effectuée

tous les dix ans et qui permet une vision territorialisée de multiples informations sociales pour le pays, Bivar a ajouté que ses données ont reçu un traitement qui a généré des produits en 2010 qui, à leur tour, ont permis le monitoring et des thèmes liés au travail des enfants, parvenant jusqu'aux niveaux décentralisés des gestions municipales. Parmi ces produits spéciaux il y a des cartes, des graphiques et des tableaux qui facilitent la visualisation et la comparaison des données entre les différentes unités de gestion publique du gouvernement au Brésil.

Le débat de la semi-plénière s'est clôturé en mettant en relief l'importance de garantir la

durabilité du monitoring périodique de la situation du travail des enfants, reconnaissant que le coût économique des mesures spécifiques pour les confronter rend nécessaire d'incorporer des modules spécifiques de relevé de données. Il est donc évident que pour beaucoup de pays la collecte et l'analyse de données continue à être un défi, dû au manque de capacité technique installée et de moyens financiers. Dans ce sens, non seulement l'appui technique et financier de la communauté internationale est important mais également le partenariat avec des employeurs, des travailleurs et le gouvernement pour partager les coûts de production de ces informations..



VII. Travail urbain des enfants

Propositions de la semi-plénière Travail urbain des enfants

Ces dernières années, on a observé une croissance du travail des enfants dans des périmètres urbains en raison de l'implication des enfants et adolescentes dans des activités informelles, tout spécialement dans les secteurs commercial et de services. D'un côté, ce phénomène est lié au fait de l'abandon scolaire et du manque d'alternatives offertes par le marché de travail aux adultes de la famille. De l'autre, il est en rapport aux demandes de la société de consommation actuelle et au processus de construction d'identités grâce à l'acquisition de produits, scénario qui conduit les enfants et les adolescents à rentrer de manière précoce sur le marché du travail à la recherche d'une autonomie économique. Des situations de chômage pour les chefs de famille ont aggravé le problème. A cela s'ajoute le cas de l'entreprenariat familial urbain auquel le travail des enfants est lié, et en outre, aux coûts qu'entraîne la formalisation de ces entreprises, au chômage des chefs de famille, aux bas salaires, au manque d'accès aux services publics de qualité, tout comme aux difficultés de la part des autorités compétentes pour en faire l'inspection.

- ▣ *Comment les politiques de protection sociale et les législations spécifiques peuvent-elles appuyer la formalisation du marché du travail et remplacer la main d'œuvre informelle de l'enfant et de l'adolescent par un travail adulte formel (enregistré) ?*
- ▣ *Comment la mise en place de politiques destinées au marché du travail et à la formation professionnelle peuvent-elles contribuer à l'élimination du travail des enfants dans des entreprises en milieu urbain ?*
- ▣ *Comment les politiques de promotion de la formalisation des entreprises familiales peuvent-elles aider dans la confrontation avec le travail des enfants dans des régions urbaines ?*
- ▣ *Comment les politiques et l'opération du système éducatif peuvent-ils rendre l'école plus attrayante que le monde du travail, en respectant les spécificités de la réalité urbaine ? Comment améliorer les mécanismes de transition école/travail ?*

La semi-plénière "Travail urbain des enfants" a eu pour modératrice Amékia Espejo, de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) avec la participation de Sherin Khan, spécialiste senior de l'OIT en travail des enfants (Sud de l'Asie), Furio Rosati, coordinateur de programmes de l'initiative Understanding Child Work (UCW),

Nguyen Thi Bich Hien, du Département du Travail de la province de Lao Cai, Vietnam, et Maria del Carmen Velasco, gérante du Programme d'éradication du travail des enfants du Ministère des relations travaillistes de l'Equateur.

Sherin Khan a souligné quelques-uns des éléments du contexte urbain qui justifient l'attention portée

L'utilisation d'internet dans les régions urbaines pour le combat contre le travail des enfants

Le débat de la semi-plénière a pointé l'importance de l'internet pour faciliter l'accès à l'information et alerter sur l'exploration, tout comme l'accès à leurs droits des enfants et des adolescentes en contextes urbains.

L'implication pro-active avec les moyens de communication de masse est importante, mais rien n'est inégalable au fait combien l'internet est utilisé à chaque fois plus pour attirer et absorber les enfants dans les pires formes de travail d'enfants, y compris l'exploitation sexuelle commerciale. Avec une attention redoublée, appui et monitoring, des centres d'accès à internet permettent que les enfants utilisent les ordinateurs à des fins d'apprentissage et de récréation.

L'avancée dans la lutte contre le travail des enfants doit également tenir compte de la promotion d'une interface régulière avec les enfants sur internet de manière à stimuler le dialogue. Dans cette direction, des blogueurs(euses) connus(ues) peuvent être invités à mettre plus d'informations sur le thème de leurs blogs et sur l'accès des jeunes au marché du travail.

sur le travail des enfants dans le sud de l'Asie : la croissance continue de la population, avec chaque année 60 millions de personnes de plus dans les villes ; l'augmentation des migrations provenant des régions rurales ; l'absence et/ou la faible mise en place de dispositifs légaux.

Parmi les chemins empruntés pour éradiquer le travail des enfants, la présentatrice a mis en exergue la conjugaison de protection sociale et de travail décent pour les familles, de migration protégée et productive, de transversalisation et de renforcement de l'éducation avec de l'appui dans la transition école-travail ; le développement de capacités pour

le travail et la formation professionnelle pour les adolescents qui ont déjà atteint l'âge adéquat.

Comprendre le problème, son ampleur et la nature de la pauvreté et de l'exclusion qui touchent les enfants en régions urbaines est fondamental. Tout comme sont indispensables la construction d'une ample base de partenaires, diversifiée et spécifique, le retrait des barrières pour l'inclusion sociale, le leadership des initiatives prises par les responsables urbains locaux, y compris l'insertion nécessaire dans le budget public, l'indicateur du thème du travail des enfants intégré dans la planification urbaine, l'indicateur d'infrastructure et de développement, et la remise de programmes et de services.

Furio Rosati a présenté un ample panorama sur le profil du travail urbain des enfants et a mentionné que l'importance que l'on donne au travail des enfants est généralement plus grande dans les pays au revenu moyen, où l'agriculture joue un rôle moins prépondérant. En outre, la grande majorité des enfants travailleurs urbains se concentre dans le travail informel, dans le travail domestique, dans le commerce, dans les hôtels et les restaurants. Rosati a signalé que dans les usines les enfants réalisent des travaux dans des secteurs avec une technologie faible ; qu'en Amérique Latine il y a prédominance d'enfants travailleurs urbains qui sont payés pendant que dans d'autres régions du monde la majorité n'est pas rémunérée pour le travail urbain qu'elle effectue ; et qu'il y a aussi en Amérique Latine un plus grand nombre d'enfants qui travaillent avec leurs familles en comparaison à d'autres régions.

Comme principales causes du travail urbain des

Travail des enfants urbain et enfants porteurs de handicaps ou enfants de personnes porteuses de handicaps

Un aspect important a été rapporté par les participants: l'exploitation laborale d'enfants porteurs de handicap. Du fait de leur condition particulière, il a été reconnu que les réponses de programmes et de projets spécifiques doivent davantage en tenir compte dans leurs stratégies, et de s'adapter à leurs besoins et à leurs particularités. Il a été observé que c'est un domaine pour lequel il n'existe pas d'études suffisantes. Cependant, dans les lieux où des initiatives de ce genre ont été réalisées, comme au Panamá et en Équateur, on s'est aperçu de l'importance du thème et de considérer des stratégies plus spécifiques, y compris sur la dimension familiale du problème de l'enfant impliqué précocement dans le travail urbain d'enfants porteurs de handicap, ou enfants de personnes porteuses de handicaps.

enfants, Rosati énumère : la pauvreté des familles, le manque pour les adultes d'opportunités de travail décent et productif et le chômage parmi les jeunes déjà formés. Il affirme qu'il est nécessaire de faciliter l'accès des adolescents et des jeunes au marché, en cherchant tout spécialement une osmose entre leurs capacités et les types de travail les plus adéquats. La perception des adolescents dont l'éducation résulte en de meilleurs salaires pour l'avenir influence positivement leur décision et leur volonté de rester plus longtemps à l'école.

Pour ce qui est des politiques nécessaires pour faire face au problème du travail des enfants, Rosati croit qu'il est important de tenir compte de la protection sociale intégrale, comprise comme un système intégré et non pas comme une composition de programmes isolés, en particulier dans les régions urbaines, parce qu'elle répond à différentes causes de vulnérabilité.

Les politiques de transferts de revenu se sont montrées efficaces, bien qu'il semble qu'il y ait de la place pour des améliorations en termes de segmentation du public, des montants des transferts et des conditions établies.

Comme l'économie informelle est celle qui absorbe le plus dans les régions urbaines le travail des enfants, stimuler les entreprises à formaliser le travail aide à faire face au problème. Rosati a pointé les effets indésirables potentiels de programmes destinés à appuyer le développement des négoce domestiques qui peuvent offrir aux enfants des opportunités de travail, en remplaçant les activités du travail d'un adulte dans ses emplois antérieurs ou dans la réalisation de tâches domestiques.

En relation aux pires formes de travail typiques des régions urbaines, il a suggéré des démarches de mobilisation et l'habilitation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux locaux qui oeuvrent à proximité de ces phénomènes (assistants sociaux, agents de police, équipes de santé locales, organisations non gouvernementales locales, etc.) ; le renforcement des services et des équipements pour l'hébergement de services d'urgences, l'évaluation et l'acheminement, l'assistance médicale, le conseil psycho-social, l'appui juridique, la réintégration familiale, le monitoring continu. A ce sujet, il a mis en exergue l'importance de la fixation de règlements pour définir un niveau minimum d'accueil pour les travailleurs enfants retirés de ces situations et pour d'autres enfants vulnérables, en spécifiant les rôles des différents acteurs dans le processus d'une attention nécessaire et l'application des

protections légales prévues dans les protocoles et les conventions internationales.

Nguyen Thi Bich Hien, de la province de Lao Cai, au Vietnam, a raconté l'expérience d'un programme public dans le secteur du tourisme, en conjuguant préservation culturelle avec génération de revenu comme forme pour éviter le travail des enfants. Le programme a été développé pendant deux ans, par le Département du Travail du Gouvernement de la Province, avec en plus l'appui financier de l'OIT-IPEC.

Le programme a offert une assistance éducative pour les enfants de la Province en tenant compte des différents groupes ethniques auxquels les enfants et les adolescents appartenaient, a promu le développement d'habiletés pour les adolescents, a formé des professeurs et des jeunes, a fait se développer entre les enfants et les adolescents, les familles, les écoles et les communautés la prise de conscience sur l'éducation et leur rapport avec le travail des enfants. Cette expérience a conduit les communautés, les familles et les écoles à une prise de conscience sur les impacts du travail des enfants ; à l'augmentation des taux de fréquence scolaire ; à la formation professionnelle d'adolescents en âge de travailler ; et, en particulier, à la réduction significative du travail urbain des enfants, surtout parmi ceux qui travaillaient comme vendeurs à la sauvette.

Pour Hien, le projet a permis aussi d'améliorer la coordination entre les différentes autorités locales et les acteurs qui s'intéressent à la protection des enfants, en continuant en vigueur même après la clôture du cycle du programme.

Maria del Carmen Velasco a présenté l'expérience du programme de promotion de travail décent pour

Intégration de politiques et transversalisation de la thématique du travail des enfants sont de bonnes idées pour une lutte effective contre l'exploitation des enfants et des adolescents par le travail urbain

Parmi les idées soulevées au cours des débats de la semi-plénière, il a été souligné l'importance des systèmes intégrés entre les politiques publiques pour une attention continue aux enfants qui sont explorés dans les régions urbaines. Comme la mobilité humaine est un phénomène assez commun dans de tels environnements, il est nécessaire que les programmes puissent réaliser des évaluations progressives périodiques, en répertoriant les situations de travail des enfants et les changements dans les secteurs qui puissent être survenus pour différentes raisons, en rapport à la pauvreté, aux migrations, aux crises économiques ou à des dimensions diverses de la vulnérabilité familiale. A été cité aussi le souci au Brésil de construire une unification effective du système de service social pour essayer d'avoir accès à tous les enfants, en incluant l'offre de services continus même pour ceux qui migrent vers des régions rurales. Dans ce cas, le monitoring et le suivi des familles est une exigence fondamentale, en plus du diagnostic détaillé du profil et de la situation de ces enfants pour les acheminer vers des centres d'assistance scolaire ou autres services. Un plan national d'éradication du travail des enfants, intégrant à niveau national différents acteurs responsables des politiques d'assistance sociale, du travail et de l'emploi, de l'éducation et de la justice, peut représenter une approche de transversalisation de la thématique assez réussie.

les travailleurs dans les décharges municipales de l'Equateur comme moyen pour éradiquer le travail des enfants dans le ramassage et le tri des ordures dans les régions urbaines. Le travail de ramassage des résidus urbains était réalisé en grande partie par des familles pauvres de quelques groupes indigènes exclus et discriminés. L'abordage systématique a commencé par une recherche de base dans 20 villes, ce qui a permis

de comprendre de façon plus approfondie la nature et l'extension du problème.

Les efforts de prise de conscience ont résulté en un niveau élevé d'implication politique, en incluant l'institution d'un décret pour éliminer le travail des enfants sur des décharges urbaines, la création d'un Comité de coordination à niveau national et local pour améliorer l'articulation entre les secteurs, la constitution de réseaux locaux et l'adoption d'un protocole pour l'acheminement de services d'attention aux enfants, et leur monitoring ultérieur, en plus d'actions pour appuyer les familles dans la génération d'un revenu.

Cette stratégie multifacettes a conduit à retirer des décharges sanitaires pour résidus solides plus de deux mille enfants de ce genre de travail, à fournir des services éducatifs, à des activités de sensibilisation et de suivi. Le projet a aidé à la création de coopératives de recyclage pour les travailleurs adultes, conduisant à une plus grande rentabilité de ce type d'entrepreneuriat.

La semi-plénière, motivée par les expériences présentées, a trouvé important de partager d'autres initiatives pour le combat au travail urbain des enfants parmi lesquelles :

- Le modèle d'inspection dans des entreprises informelles au Bangladesh a résulté dans une vigilance plus proche des violations de droits et de l'exploration des enfants par le travail et la mise en place de mécanismes de référence pour les enfants qui ont été trouvés en train de travailler;
- L'initiative du Pakistan avec la mise en place d'une taxe spécifique pour les fabricants exportateurs de tapis dont les fonds obtenus ont été investis dans le monitoring préventif du travail des enfants ;
- L'expérience de l'Inde de mettre en place universellement une taxe de 2% pour le secteur privé dans le but de responsabiliser socialement les entreprises, leur offrant une opportunité de promouvoir les efforts d'éradication du travail des enfants.



VIII. Travail des enfants sur des chaînes de production

Propositions de la semi-plénière Travail des enfants sur des chaînes de production

Le souci par rapport à la présence du travail des enfants sur les chaînes de production augmente à chaque fois plus, ceci du fait que cela peut représenter un manque de consistance de certaines valeurs et une menace pour l'image des entreprises, en compromettant une plus grande productivité et de meilleures relations commerciales. On sait qu'on peut trouver le travail des enfants à tous les stades des chaînes de production – y compris dans l'agriculture, dans les usines et dans le secteur de vente au détail – et qu'il ne se restreint pas aux relations commerciales établies par les entreprises dans le secteur domestique. Le thème de l'élimination du travail des enfants subit aussi des pressions internationales qui cherchent à imposer des embargos commerciaux aux entreprises internationales qui utilisent la main d'œuvre des enfants sur leurs chaînes de production.

- ▣ *Quels sont les obstacles auxquels les entreprises sont confrontées pour éliminer le travail des enfants sur les chaînes de production, aussi bien à l'intérieur de leurs pays qu'à niveau international et pour mettre en place des dispositifs légaux à niveau national et international?*
- ▣ *Comment des politiques de contrôle social et de certification des chaînes productives peuvent contribuer à l'élimination du travail des enfants?*
- ▣ *Quelles mesures peuvent faciliter l'échange d'expériences et la construction d'approches de coopération entre entreprises (nationales et multinationales) en rapport avec comment éliminer l'usage du travail des enfants sur leurs chaînes de production?*

C'est Simon Steyne, chef en charge du Dialogue social et des partenariats du Programme international pour l'abolition du travail des enfants au sein de l'OIT, qui a coordonné la table des débats. Y prenaient part des spécialistes comme Jeff Morgan, directeur des programmes globaux de ICI/Mars, et Tim Ryan, directeur du Programme asiatique régional du Centre américain pour le Travail solidaire international (ACIL), USA. En outre, ont participé à la séance plénière avec des exemples de bonnes pratiques, Maria Del Pilar Rey Mendes, présidente de la Commission

La responsabilité sociale des entreprises

Les débats ont mis en exergue que la responsabilité sociale de l'entreprise va bien au-delà d'appliquer la législation du travail. Être socialement responsable implique d'assumer le problème avec courage, en diagnostiquant et en mettant en place des politiques pour y faire face. Au moment de choisir un fournisseur, que l'on ne se limite pas uniquement au moindre prix, parce que, ainsi, il existera un travail informel, un travail dégradant et un travail pour enfants, ont-ils argumenté. Les entreprises ne sont pas responsables directes de tout, mais elles font partie de la solution.

nationale pour l'éradication du travail des enfants (CONAETI) de l'Argentine et Rosa Rodriguez, directrice exécutive de la Fondation do Açucar (du sucre, Fundazucar), de El Salvador.

Les débats pendant la semi-plénière "Travail des enfants sur les chaînes de production" se sont fixés sur la responsabilité des entreprises sur toute la chaîne de production, incluant leurs fournisseurs. Ils ont fait émerger par ailleurs la fragilité des certifications de biens produits sans l'utilisation de la main d'œuvre d'enfants et d'adolescents.

Maria Del Pilar Rey Méndez a partagé son expérience avec le Réseau des entreprises contre le travail des enfants de l'Argentine, une articulation publique-privée formée en 2007 avec presque cent entreprises et l'assistanat de l'OIT et de l'UNICEF. Grâce au Réseau, des clauses ont été incorporées aux contrats avec les fournisseurs des entreprises qui interdisent l'usage de la main d'œuvre d'enfants, y compris la possibilité de rompre le contrat au cas où il serait constaté une telle situation.

L'incorporation de ce concept comme engagement évite que les propres entreprises utilisent le travail des enfants en plus de réaliser des audits chez leurs fournisseurs, a ajouté Méndez. Les altérations dans la législation argentine comme par exemple l'augmentation de l'âge minimum qui est passé de 14 à 16 ans méritent d'être mises en avant tout comme la réglementation du travail des enfants dans les entreprises familiales et la création d'espaces pour accueillir les enfants et les adolescents dans le secteur agricole, pendant que leurs parents travaillent. Avec cela il a été possible de criminaliser l'usage de la main d'œuvre des

enfants dans tout le secteur formel de l'économie et ceci est devenu un crime sans fiança avec des peines de trois à quatre mois de prison. Il est important de relever que la loi n'est pas applicable à l'enfant qui travaille dans le cadre familial.

Rosa Rodriguez a présenté son expérience dans le combat contre le travail des enfants et la responsabilisation sociale dans le secteur de la canne à sucre d'El Salvador. Le travail de la Fundazucar a été motivé par une plus grande prise de conscience du consommateur, par l'ouverture des marchés, l'exigence d'une protection des droits travaillistes, surtout en Europe et aux Etats-Unis, et la création de politiques durables pour l'industrie du sucre. Le premier pas a été de reconnaître l'existence du problème et d'assumer un engagement pour éradiquer le travail des enfants de la part des dirigeants de la Fundazucar.

Bonnes idées dans les relations productives qui améliorent l'avis de la communauté

Dans les débats de la semi-plénière, les participants ont signalé que la solution passe par l'augmentation des revenus des familles exploitées par le travail des enfants. Il est important de faire circuler l'information sur le travail des enfants de manière transparente entre tous les éléments de la chaîne productive et entre les consommateurs, pour que les bénéfices parviennent aux familles en condition de vulnérabilité. Il a été également mentionné l'importance de la mise à disposition de plus de ressources des entreprises pour le paiement de ses fournisseurs. Au niveau de la communauté, il a été souligné la nécessité d'investissements en technologie pour augmenter la productivité, la construction d'écoles et de centres de santé et l'autonomisation de la communauté pour que celle-ci augmente ses revenus et puisse investir en elle-même.

Après cela, on a procédé à un diagnostic sur la situation des enfants, on a répertorié les moyens techniques et financiers nécessaires, il a fallu la reconnaissance des partenaires publics et privés et systématiser les actions et les bonnes pratiques.

Suivant Rodriguez, la Fundazucar a apporté des clauses dans les contrats d'achat et de vente, interdisant que la canne à sucre soit coupée par des enfants ou des adolescents. Par ailleurs, la fondation a standardisé la chaîne de production grâce à un protocole d'action unique pour les cas de travail d'enfants pour éviter la concurrence déloyale entre les acheteurs qui, pour exiger moins, auraient plus d'options de fournisseurs, et a développé un plan de sensibilisation permanente avec les administrateurs, les coopératives et toute la communauté qui habite à proximité des usines de canne à sucre.

Jeff Morgan a présenté son expérience de chaîne de production de chocolat, avec un système communautaire de combat contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, plus grand producteur mondial de cacao. Pour appliquer le principe de responsabilité mutuelle par la chaîne de fourniture, Mars a décidé de mieux connaître comment vivaient les producteurs de cacao dans ce pays et a présenté aux consommateurs des vidéos sur les conditions de vie.

Il a été réalisé un travail conjointement avec le gouvernement local et la propre communauté, focalisé sur l'interdiction du travail des enfants, sur l'augmentation de la prise en charge des services éducatifs et sur l'augmentation de la

Recommandation pour l'autonomisation des petits agriculteurs

Comme la majeure partie des industries n'achètent pas directement des producteurs agricoles, mais de fournisseurs dans le milieu de la chaîne de production, il n'y a pas toujours de relation directe avec les entreprises et les producteurs, tout spécialement les petits. Ainsi les participants à la séance plénière croient qu'il est nécessaire d'autonomiser les petits agriculteurs. Ils croient que bien que ce ne soit pas la fonction des entreprises, il est important d'appuyer les agriculteurs pour qu'ils augmentent leurs revenus, pour qu'ils promeuvent une meilleure organisation de classe et puissent envoyer leurs enfants à l'école.

productivité. Grâce à l'ensemble des mesures adoptées, les acteurs impliqués espèrent diminuer la pauvreté qui persiste sur place. Le succès de ces actions dépend de l'engagement du gouvernement et de la communauté dans le système de monitoring de l'usage de la main d'œuvre des enfants et de la formation de coopératives entre les agriculteurs qui espèrent une meilleure production et la capacité de négociation.

Timothy Ryan, de ACIL aux Etats-Unis, a montré la fonction sociale des organisations travaillistes et de la responsabilité sociale des entreprises à alimenter le mouvement syndical. Pour lui, la création d'organisations de travailleurs qui luttent en faveur de conditions dignes de travail est vitale et, ainsi, elles contribuent à l'éradication du travail des enfants.

Ryan comprend que la Marche mondiale contre le travail des enfants est exemplaire pour impliquer les syndicats, les ONGs et les gouvernements.



Son effectivité en promouvant la sensibilisation et la négociation a obtenu plus de résultats que les processus de certification, qui en plus d'être chers, ont tendance à laisser découverts les segments les plus vulnérables.

Le système de certification d'entreprises "libres du travail des enfants" mérite une révision soignée, tout spécialement pour deux raisons : la certification ne doit pas célébrer quelque chose qui est déjà une obligation légale formelle des entreprises ; les situations certifiées en relation avec le travail des enfants sont très dynamiques et peuvent varier avec le temps, n'ayant pas de valeur pour les pratiques de l'entreprise dans l'avenir

au-delà du moment spécifique où elle a reçu la certification.

Les débats dans la semi-plénière "Travail des enfants sur les chaînes de production" se sont focalisés sur la responsabilité des entreprises dans toute la chaîne de production, y compris leurs fournisseurs. Ils ont fait également émerger la fragilité des certifications de biens produits sans l'utilisation de la main d'œuvre d'enfants et d'adolescents, proposant que les actions qui impliquent tous les segments sociaux – communauté, travailleurs, entreprises et gouvernement doivent être privilégiées pour envisager des solutions plus durables.

IX. Rôle du système judiciaire dans le combat contre le travail des enfants

Propositions de la semi-plénière Rôle du système judiciaire dans le combat contre le travail des enfants

Les systèmes de justice et les officiers de justice ont joué un rôle fondamental dans la prévention et l'élimination du travail des enfants. La diversité des expériences à niveau mondial se distingue, pas seulement à l'intérieur du propre système de justice mais dans celles qui sont en corrélation.

- ▣ *À partir de l'expérience normative des différents Etats, de l'expérience concrète de la participation des systèmes de justice nationale et de leur impact social, quelles stratégies sont-elles nécessaires pour stimuler et renforcer le rôle des systèmes nationaux dans la lutte pour l'élimination du travail des enfants?*
- ▣ *Comment intégrer le système de la justice de chaque pays dans les efforts faits pour éliminer les pires formes de travail des enfants?*
- ▣ *Comment promouvoir l'échange d'expériences bien réussies aussi bien dans le spectre normatif que dans la mise en place d'actions?*

La ministre Katia Magalhães, du Tribunal supérieur du Travail du Brésil, a été la modératrice de la semi-plénière sur le "Rôle du système judiciaire dans le combat contre le travail des enfants". Ont participé Vitit Muntarbhorn, spécialiste internationale en Droits de l'homme et professeur de Droit à l'Université Chulalongkorn à Bangkok, Thaïlande ; Pierre Lyon-Caen, juriste français ; Altamas Kabir, ex-chef de la justice de l'Inde ; Eleonora Slavin, juge du Tribunal du Travail au Département judiciaire de Mar Del Plata, Argentine et Rafael Dias Marques, procureur du travail et coordinateur national dans le combat contre l'exploitation du travail des enfants et adolescents du Ministère public du Travail, du Brésil.

La Ministre Katia Magalhães a expliqué aux participants le rôle du système judiciaire dans le combat contre le travail des enfants. Ce fut une initiative inédite sur le sujet dans le cadre des

conférences globales et a impliqué les systèmes judiciaires lato sensu – pouvoir judiciaire, avocats, ministère public.

Vitit Muntarbhorn a cherché à répondre à la question suivante : existe-t-il de la créativité dans les cours et les tribunaux ? Et quant aux lois religieuses, s'il existe des tribunaux religieux ou de coutumes, quel est le rôle de ces tribunaux par rapport au travail des enfants ? Ceci a été pensé lorsqu'on a cité les cas de la Thaïlande et de l'Inde, où le système formel de la justice vit conjointement avec le système informel dans les communautés et où persiste l'importance des leaders locaux.

Les difficultés de coexistence entre la législation internationale et les communautés traditionnelles apportent des challenges significatifs et dont personne ne peut pas tenir compte, car même si les pays n'acceptent pas les traités internationaux,

Le défi de l'action du système de justice dans l'environnement intra-domiciliaire

Comment concilier la question où la maison est l'endroit où l'enfant habite mais aussi où on l'explore ? La semi-plénière a signalé qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'inviolabilité du domicile et l'action de la fiscalisation du travail, sachant que l'on sait qu'il existe des ateliers clandestins dans les domiciles. Il ne manque pas à la fiscalisation d'instruments légaux pour s'acquitter de son rôle : lorsqu'il y a suspicion que dans un domicile il y a des enfants qui travaillent, le fiscal du travail peut s'adresser au juge et demander une autorisation pour rentrer dans la résidence privée. La Constitution ou le dispositif légal le plus élevé se superposent aux autres lois. Il y a des exemples de pays dans lesquels les commissions de droits de l'homme effectuent des visites de monitoring dans différents espaces et communautés pour leur offrir leur appui et compléter la justice formelle.

il y a un besoin de contrecarrer les pires formes de travail des enfants, pour les protéger, leur garantir l'accès à l'école et définir l'âge minimum pour le travail.

Rappelant les différences qui existent entre les pays par rapport à la législation internationale, Muntarbhorn a considéré le fait qu'il est possible pour les juges des pays qui disposent d'une législation plus fragile de chercher de l'inspiration dans le droit international, en appliquant une interprétation en faveur du meilleur intérêt possible pour l'enfant, la voyant toujours comme victime et non pas comme agresseur.

Il a amené au débat un autre aspect, celui de la notion de "l'expansion de la juridiction", c'est-à-dire lorsque quelqu'un explore le travail des enfants en dehors de son pays d'origine, quelques

systèmes nationaux adoptent des lois pénales extraterritoriales pour contrecarrer et punir les violations commises dans un autre pays. En général, les pays n'aiment pas extraditer leurs compatriotes. C'est pour cela que Muntarbhorn a expliqué que la juridiction internationale est nécessaire, comme c'est le cas des enfants soldats. Dans les cas de travail des enfants, recourir à des cours internationales comme la Cour Interaméricaine de Droits de l'Homme au Costa Rica, la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour pénale internationale sont des démarches qui doivent être également considérées comme partie de la stratégie pour faire face au problème.

Vitit Muntarbhorn a finalisé en affirmant qu'il est nécessaire que les systèmes de justice nationale, régionale et internationale agissent de manière complémentaire pour que soient trouvées des solutions à niveau civil et criminel pour les cas de travail des enfants. Il a dit que bien que la justice ne soit pas toujours présente, quand il s'agit d'enfants, elle doit être appliquée à tous les cas : justice pour tous et pour tous les enfants.

Pierre Lyon-Caen a proposé d'examiner les défis pour l'action de la justice dans les limites possibles dans chaque pays. Reconnaisant qu'il existe des pays qui ne se confrontent pas au thème du travail des enfants, il a réaffirmé le rôle des acteurs internationaux qui peuvent faire pression pour que des mesures dans les relations extérieures génèrent quelque changement pour faire face au travail des enfants en interne.

Le juriste a alerté une autre difficulté, celle que la justice a son approche individuelle et pas



collective. Cependant, il revient à la Justice de garantir la protection et de punir les abus dont les enfants sont victimes. Pour que ceci se passe ainsi, les enfants et les adolescents doivent chercher les procureurs ou les juges des mineurs, sans formalismes. Dans ce cas, le juge peut demander une mesure de protection, c'est-à-dire conduire le jeune devant la Cour ou la Police ou même l'amener jusqu'au juge de service pour la protection de l'enfance pour entamer les procédures par rapport au cas. L'existence de canaux de communication gratuits est fondamentale pour toute demande d'aide ou de dénonces, stimulant ainsi les enfants qui sont victimes à s'informer sur leur situation par l'intermédiaire d'autres personnes.

Lyon-Caen a rappelé à la fin combien le rôle des inspecteurs du travail est primordial, aussi bien dans le secteur formel qu'informel. Il a affirmé que les juges devraient réaliser des inspections dans les grandes entreprises internationales où l'on sait qu'il arrive que des enfants y travaillent, et appliquer des sanctions à la hauteur pour rembourser ce qui a été obtenu avec l'exploitation des enfants. Le juriste a suggéré que des campagnes de sensibilisation doivent être faites auprès du public, des polices, des juges, des procureurs, comme doit être créé aussi un programme d'habilitation permanente sur ce sujet.

Le juge Altamar Kabir a rappelé à tous les défis pour éliminer jusqu'à 2016 les pires formes de travail des enfants, même dans des pays où la

L'action intégrée du système de justice avec d'autres acteurs favorise l'effectivité pour faire face au travail des enfants

Les participants ont suggéré que le système de la justice agisse dans des initiatives qui promeuvent une plus grande sensibilisation de ses différents acteurs. En outre, ils ont mis l'accent sur l'importance d'aller vers la société et de l'écouter, d'agir conjointement, en partageant de bonnes pratiques, en écoutant les expériences d'autres institutions et des personnes touchées par l'exploration du travail des enfants et adolescents. La semi-plénière a alerté l'importance de sensibiliser le regard du juge qui ira se positionner par rapport au travail des enfants. Quelques initiatives du Tribunal supérieur du Travail au Brésil peuvent être utiles pour inspirer des projets dans d'autres pays dans la démarche d'intégration avec les ONG et les pouvoirs exécutif et législatif.

législation existe il y a beaucoup de temps, étant donné que la législation a besoin d'être appliquée en plus de promulguée.

Dans le cas de l'Inde, il y a des progrès dans le dispositif légal qui interdit le travail des enfants (y compris les activités dangereuses) et qui établit la limite d'âge minimum pour commencer des activités de travail. Dans ces cas, le Tribunal supérieur utilise la loi du litige d'intérêt public. Il y a eu des progrès pour ce type d'intervention avec la culpabilisation effective des employeurs qui utilisent le travail des enfants.

Eleonora Slavin a fait un discours sur les lois du travail régressives qui sont entrées en vigueur dans les années 90 et qui ont ramené le travail des enfants en Argentine. Comme la "justice du travail" était considérée comme étant une justice mineure, les juges n'étaient pas nommés ou ceux-ci étaient

subrogés par des juges civils qui ne voyaient pas le travailleur enfant comme hypo-suffisant. Selon elle, ces juges n'avaient pas de compassion ni ne respectaient la hiérarchie des conventions, ce qui résultait en sentences qui disaient que les garanties travaillistes pourraient apporter préjudice aux négociés avec d'autres pays.

Slavin raconte qu'à partir de 2006 le plan national d'éradication du travail des enfants a été lancé avec la modification de la loi de protection du travail et de la loi de l'apprentissage. Par ailleurs, la loi pénale a imposé des peines d'un à quatre ans de prison pour qui occupera des enfants ou des adolescents au travail, sauf si ça n'implique pas en violation plus grave, en plus d'inspirer un profond changement dans l'inspection travailliste. En cas de contrat de mineurs de moins de 16 ans dans des entreprises qui reçoivent des investissements publics, il est prévu une peine de prison et, en cas de travail esclave, cela implique en registre public et en répression fiscale. Ceci a changé rapidement la situation.

Avec cela, les rôles joués par le procureur dans les tribunaux, par le défenseur public et par les agents du fisc ont gagné plus d'autonomie et beaucoup d'entreprises ont changé leurs procédures. Il a été donné plus d'attention aux personnes de groupes vulnérables. Le système judiciaire par contre est la dernière instance pour garantir la normative internationale et, c'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir un système judiciaire fort et avec connaissance de la législation. Le rôle des défenseurs publics auprès des intérêts collectifs des enfants, des adolescents et des populations vulnérables est fondamental.

Rafael Dias Marques a reconnu qu'il y a beaucoup de causes pour l'existence du travail des enfants et c'est pour cette raison que beaucoup d'acteurs seront nécessaires pour y faire face et parvenir à un bon terme. Face à ce constat, il a dit que le système de justice doit s'unir aux autres acteurs, pour la cause commune de tous.

Le Procureur a fait un discours sur l'expérience du Bureau du procureur public du Travail du Brésil avec le Projet de politiques publiques, réalisé depuis 2012 dans tout le pays. La stratégie du projet a été élaborée en trois dimensions :

- Au cours de la démarche de planification, avec la collecte de statistiques pour répertorier où sont les vingt municipalités avec les pires indices de développement humain (IDH) et avec l'identification des partenaires pour exécuter les services et programmes pour les familles de ces municipalités ;
- Au cours de l'exécution, avec le début de l'inspection in loco. Ainsi, au cas où le procureur du travail comprend que le pouvoir public a commis une omission dans sa prestation de services pour les enfants et leurs familles, en se basant sur le résultat de ces inspections, il instaure une enquête civile publique. C'est l'opportunité pour la municipalité d'adopter une nouvelle conduite en signant un Terme d'ajustement de conduite dans lequel elle s'engage à agir pour la protection des enfants et des adolescents. Ensuite commence la poursuite des actions civiles publiques demandant la mise en place d'un programme d'action général pour faire face au travail des

enfants à niveau local, et demandant une indemnisation pour lésion et préjudice au patrimoine éthique de la société, qui est le droit fondamental de l'enfant au non travail;

- Au cours du monitoring et de l'évaluation avec une méthodologie spécifique pour cela. En tout, 53 municipalités ont été investies au Brésil et plus de 70 mille enfants et adolescents ont pu bénéficier de ce projet.

Le procureur a relaté que le grand apprentissage de l'expérience se réfère à la valeur du travail intégré entre les différents acteurs : beaucoup d'actions ont été réalisées conjointement avec des équipes de la police, du domaine de la santé, de l'assistance sociale. Par ailleurs, beaucoup d'autres partenariats institutionnels sont recherchés pour faire en sorte que les programmes et les services arrivent aux maisons des personnes qui en ont le plus besoin. Marques entend par là que le projet peut être développé dans d'autres endroits et que des lois et convictions existent déjà.

A partir des expériences présentées, les juges du travail du Brésil ont proposé que les pays-membres de l'OIT favorisent les forums nationaux et internationaux de coopération, de diffusion et de formation de la culture d'éradication du travail des enfants. Cette action doit promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les systèmes de justice des différents pays et sur les expériences institutionnelles d'interlocution avec la société civile, par l'intermédiaire de programmes intersectoriels et globaux de combat contre l'exploration du travail des enfants..

PROGRAMME

JOUR 1: MARDI 08 OCTOBRE 2013

08:00 – 09:30 – Accréditation et café d'ouverture

09:30 – 11:30 – Ouverture de Haut Niveau avec la présentation de l'Orchestre d'Héliopolis

- ▶ Dilma Rousseff - Président du Brésil
- ▶ Guy Ryder - Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail

11:30 – 13:00 – SESSION PLÉNIÈRE

1. L'éradication durable du travail des enfants: Un enjeu global

13:00 – 14:00 – Déjeuner

14:00 – 15:45 – SESSIONS SEMI-PLÉNIÈRES

1. La violation des droits d'enfants et d'adolescents dans des activités illicites
2. Le travail des enfants et les migrations
3. Le travail domestique des enfants et sexe
4. Le travail des enfants dans l'agriculture

15h45 – 16h15 – Pause-café

16:15 – 18:00 - SESSIONS SEMI-PLÉNIÈRES

1. La violation des droits d'enfants et d'adolescents dans des activités illicites (Suite)
2. Le travail des enfants et les migrations (Suite)
3. Le travail domestique des enfants et sexe (Suite)
4. Le travail des enfants dans l'agriculture (Suite)

JOUR 2: MERCREDI 09 OCTOBRE 2013

08:00 – 09:00 - Accréditation disponible

09:00 – 10:30 - SESSION PLÉNIÈRE (Ministres, Employeurs, Travailleurs et la Société Civile)

10:30 – 11:00 - Pause-café

11 :00 – 12:30 - SESSION PLÉNIÈRE de Haut Niveau

(Ministres, Employeurs, Travailleurs et la Société Civile)

12:30 – 14:00 Déjeuner

14h00 – 15h45 SESSIONS SEMI-PLÉNIÈRES

1. Les modèles d'éducation et les écoles
2. La production de statistiques
3. Le travail des enfants en milieu urbain
4. Le travail des enfants dans les chaînes de production

15h45 – 16h15 Pause-café

16h15 – 18h00 SESSIONS SEMI-PLÉNIÈRES

1. Les modèles d'éducation et les écoles (Suite)
2. Rôle du système judiciaire dans la lutte contre le travail des enfants
3. Le travail des enfants en milieu urbain (Suite)
4. Le travail des enfants dans les chaînes de production (Suite)

18:00 – Programme Culturel

JOUR 3: JEUDI 10 OCTOBRE 2013

09:00 – 10:45 - Réunion des chefs de délégations gouvernementales, des représentants des employeurs et des travailleurs sur la Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants

10:45 – 11:15 - Pause-café

11:15 – 12:00 - SESSION PLÉNIÈRE

- ▶ Comment faire pour accélérer la lutte contre le travail des enfants

12:00 – 13:30- Clôture de Haut Niveau + Déclaration de Brasilia

13:30 – Déjeuner



Séance Plénière

"Comment Accélérer la
Lutte Contre le Travail des
Enfants" Et Cloture de la
III Conférence Mondiale
sur le Travail des Enfants



SÉANCE PLÉNIÈRE “COMMENT ACCÉLERER LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS” ET CLOTURE DE LA III CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

La séance a commencé par la présentation du groupe d'adolescents brésiliens qui, en représentant les enfants et les adolescents du monde, ont réalisé des débats autour des différentes manières d'éliminer le travail des enfants pendant l'année 2013. En commençant les discussions dans leurs villes d'origine, ce groupe a poursuivi jusqu'aux rencontres régionales respectives pour la rencontre nationale brésilienne et pour finir la IIIème CGTI.

En employant des méthodologies participatives, les adolescents brésiliens ont manifesté leur compréhension du problème et des actions qui peuvent effectivement protéger les enfants et les adolescents et éradiquer le travail des enfants. Pendant la Conférence, ces jeunes ont bavardé avec les représentants de beaucoup de pays et ont cherché à faire une synthèse de leur apprentissage en langage direct, reproduisant ce matériel pour que sa compréhension se matérialise dans le quotidien de l'évènement pour d'autres personnes qui n'ont pas été présentes. Des interviews et des opinions de différents pays, comme l'Inde, l'Irak et la Zambie ont été divulguées.

Les adolescents ont affirmé que cela a été une grande expérience qui leur a permis d'élargir leurs

connaissances et de participer à d'importantes discussions à niveau global, culminant avec la construction de la Déclaration des adolescents participants (en annexe). Ils ont appelé les gouvernements à assumer un engagement avec la ratification de la Convention n° 182 de l'OIT, en particulier les neuf pays qui n'y ont pas adhéré. Pour finir, ils ont remercié les organisateurs de la Conférence d'avoir compris que, sans leur participation directe, il n'est pas possible de progresser dans la construction d'un monde meilleur pour les enfants et les adolescents.

Pendant la séance plénière de clôture de la IIIème Conférence Globale sur le Travail des Enfants, le Ministre des Relations Extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Luiz Alberto Figueiredo, a célébré le fait que le résultat de la conférence se soit étendu au-delà de l'adoption de la Déclaration de Brasilia, ayant amené à Brasilia et au Brésil une importante convergence de volonté entre les travailleurs, les employeurs, les gouvernements et les représentants de la société civile destinée à combattre le travail des enfants. Le Ministre a félicité tous ceux qui ont élaboré la Déclaration en faisant un effort de souplesse au cours d'un long processus de travail qui a été finalisé le matin du dernier jour de la Conférence.

S'en suivirent les paroles de Jeroen Beirnaer, représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI), en remerciant le Gouvernement du Brésil et les travailleurs qui ont rendu possible cette rencontre. Il a invité toutes les personnes présentes à assumer le besoin de matérialiser les engagements pour combattre le travail des enfants afin qu'en 2017 nous puissions célébrer l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Le représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), Octavio Carvajal, a affirmé que la Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants offre des directives claires pour orienter la mise en place d'actions, dans le moindre temps possible, pour attaquer les raisons qui ont généré l'exploration des enfants et des adolescents. Il a réaffirmé que le chemin pour une solution efficace aux pires formes de travail des enfants implique l'engagement de tous les intéressés, par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, par l'utilisation des progrès en technologie, par l'élévation de la conscience et par l'engagement des employeurs dans l'éradication des pires formes de travail d'enfants.

Kaylash Satyarthi, présidente de la Marche mondiale contre le travail des enfants, a célébré la grande énergie présente pour combattre le travail des enfants réunie pendant cette IIIème Conférence, en invitant tous, munis d'audace, à trouver de nouvelles manières de lutter contre le travail des enfants.

Le directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Guy Ryder, a approuvé le succès de la Conférence en termes de participation des pays, des institutions, du milieu

académique, des représentants de systèmes judiciaires et d'adolescents, en félicitant le leadership de la Ministre du Développement Social et du Combat à la Faim, Tereza Campello, qui a permis d'aboutir à la Déclaration de Brasilia.

Ryder a reconnu que nous comprenons mieux aujourd'hui le problème du travail des enfants, nous savons ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans la bataille pour l'éradiquer. Il a ajouté également que pour diminuer le travail des enfants, il se doit d'aller aux cas les plus difficiles, comme l'exploration sexuelle des enfants, les conflits armés, le travail domestique des enfants et les activités agricoles, qui exigent la création de stratégies efficaces. L'OIT, dans le cadre du système des Nations Unies, est déjà prête pour commencer les travaux préparatoires pour la IV Conférence en 2017 et maintient le défi d'amener à zéro les chiffres du travail des enfants.

Après l'intervention du directeur de l'OIT, le ministre Luiz Alberto Figueiredo a annoncé que la République de l'Argentine serait le siège de la prochaine Conférence mondiale en 2017 qui, représentée par la présidente de la Commission nationale de prévention et d'élimination du travail des enfants de l'Argentine (CONAETI), Maria del Pilar Rey Méndez, a remercié le Gouvernement du Brésil pour la réception. Reprenant les défis énumérés par l'ex-président Luis Inacio Lula da Silva, Méndez a affirmé que jusqu'en 2017 un nouveau bond serait fait pour éradiquer le travail des enfants. Alors, le ministre Tereza Campello, en clôturant la rencontre, a remis à la représentante de l'Argentine un moulinet à vent, symbole de la Conférence mondiale sur le travail des enfants.

DECLARATION DES ADOLESCENTS PARTICIPANTS

Chers collègues présents à la Troisième Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants,

Pendant ces trois jours, nous avons été présents afin de renforcer l'idée que nous avons un rôle fondamental à jouer dans la construction de politiques publiques permettant de mettre fin au travail des enfants dans le monde.

Nous avons, tout comme les personnes âgées, une manière différente de celle des adultes de voir et de percevoir le monde. Souvent les adultes ne se rappellent que de ce qu'ils ont fait de mauvais durant leur adolescence.

Nous avons beaucoup d'énergie et de volonté, mais nous avons besoin d'adultes pour nous motiver et trouver d'autres manières de nous inclure dans la définition des politiques destinées aux adolescents. Pour stimuler notre participation, il faut créer des espaces propices.

A la maison, nous sommes souvent incités à travailler très jeune. Que faire dans un cas comme celui-là ? Quand on parvient à comprendre ses droits et y avoir accès, on parvient aussi à modifier le raisonnement de sa famille et ses actions. Car bien qu'elle veuille le meilleur pour nous, elle n'a pas toujours raison.

Si nous sommes les managers de demain, nous avons besoin de dépasser les barrières mises en place par les adultes d'aujourd'hui, afin de répéter les succès mais ne pas refaire les mêmes erreurs.

Après de nombreuses discussions, nous avons défini cinq points auxquels nous souhaiterions que les délégations présentes portent une attention particulière. Ces points vont inciter notre présence et notre participation dans des lieux où les politiques sont définies, comme les conférences, mais aussi les propres politiques pour l'éradication du travail des enfants dans le monde.

Voici nos affirmations :

- Il faut mobiliser et articuler le pouvoir politique, la société civile y compris les enfants, les adolescents et les jeunes, afin de renforcer les politiques publiques destinées à faire face au travail des enfants, en particulier le travail domestique des enfants et dans le secteur de l'agriculture.
- Les programmes sociaux de transfert de revenu doivent être élargis afin de contribuer à l'éradication de la misère dans le monde et à l'éradication du travail des enfants.
- Les gouvernements doivent prendre des engagements afin de garantir la participation des enfants et des adolescents dans les politiques publiques d'éducation à temps plein, de formations professionnelles, de culture, de sport et de loisir.
- Les politiques d'éducation, de santé et d'assistance sociale doivent être intégrées afin d'identifier les cas de travail des enfants

et les réponses aux autres situations de violation des droits.

- Garantir la participation des enfants, des adolescents et des jeunes aux espaces de prise de décision politique, en particulier la Quatrième Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants en 2017, de la préparation à la conférence.

Nous aimerions demander au nom de tous les enfants et adolescents, que les neuf pays qui n'ont pas encore adhéré à la convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail, prennent l'engagement de la signer avant la Quatrième Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants afin que leurs enfants et adolescents soient protégés des pires formes de travail des enfants.

Enfin, nous voulons remercier la commission organisatrice de cette Conférence, pour avoir compris que sans notre participation, on ne peut avancer dans la construction d'un monde plus juste pour les enfants.

Cette Déclaration a été signée par les Adolescents suivants: Ítalo Meotti (DF), Rafael Lima (CE), Rogério Silva (RS), Sarah Suzane (AC), Thailane Oliveira (RJ), Wesley Busatto (ES), Marco Antônio do Nascimento Gama (TO), Hilamy Moreira (AM), Laisnanda Sousa (MA), Daniel Vonmuller (SC), Laiana Souza (BA), Danielle Fiel (PB), Matheus Farias (RN), Dayana de Araújo Lima (PA), Fábio José do Espírito Santo Souza (AP), Júlio César (MG), Weverson Antônio (MT), Alanna Santos (SE), Thamires Rozendo (AL), Lucas Soares de Oliveira (MS) et Suzana Silva (PE).





**Déclaration de
Brasilia sur le
travail des enfants**



Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants

Nous, les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs qui avons participé à la III Conférence Mondiale sur le travail des enfants, réunis à Brasilia, au Brésil, du 8 au 10 octobre 2013, avec les représentants des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres acteurs de la société civile, ainsi que des organisations régionales et internationales, afin d'évaluer le progrès accompli depuis la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants 2010, d'analyser les obstacles qui subsistent et de trouver un accord sur les mesures à appliquer pour renforcer nos actions visant à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, ainsi que pour éradiquer toutes les formes de travail des enfants;

Rappelant que on entend par travail des enfants tout travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge minimum spécifié pour ce type de travail, tel que déterminé par la législation nationale et selon la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT;

Convaincus que l'objectif de l'éradication du travail des enfants réunit tous les pays, car le travail des enfants compromet la réalisation des droits des

enfants et car son éradication constitue un enjeu important pour le Développement et les Droits de l'homme;

Reconnaissant les efforts et le progrès, déployés et en cours par les gouvernements à tous les niveaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations internationales et régionales, les ONGs et autres acteurs de la société civile pour l'éradication du travail des enfants, nonobstant la crise économique et financière mondiale, mais en reconnaissant la nécessité d'accélérer les efforts à tous les niveaux pour éradiquer le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes;

Gardant à l'esprit la dimension et la complexité des défis relevés par les pays dans la lutte contre le travail des enfants, tels que l'impact des catastrophes naturelles, des conflits et des situations post-conflit;

Conscients du fait que l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 ainsi que l'éradication du travail des enfants peuvent être mieux réalisées à travers du renforcement de la coopération entre les pays et du renforcement de la coordination entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs,

les ONGs, la société civile et les organisations régionales et internationales;

Ayant à l'esprit que les enfants subissant toute forme de discrimination méritent une attention particulière dans nos efforts pour prévenir et éliminer le travail des enfants;

Considérant que le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, qui incluent l'abolition effective du travail des enfants, est l'un des piliers de l'Agenda pour le travail décent du BIT;

Appréciant les progrès réalisés par les États en ce qui concerne la ratification des Conventions n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), concernant l'âge Minimum d'Admission à l'Emploi, et n° 182, concernant l'Interdiction des Pires Formes de Travail des Enfants et l'Action Immédiate en vue de leur Élimination, et réitérant l'importance de la promotion de la ratification universelle de ces conventions et leur mise en œuvre effective, ainsi que de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses Protocoles Optionnels, et invitant les pays à envisager de ratifier les autres instruments pertinents, tels que de la Convention n° 189, sur le Travail Décent pour les Travailleurs Domestiques, ainsi que de la Convention n° 129 sur l'Inspection du Travail dans l'Agriculture, et de la Convention n° 184 sur la Sécurité et la Santé dans l'Agriculture;

Reconnaissant la pertinence des principes et des lignes directrices internationalement reconnues sur les entreprises et les Droits de l'homme, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme et la

Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de la OIT;

Reconnaissant les efforts continus déployés par le Bureau International du Travail, et en particulier par son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), pour fournir l'assistance technique et la coopération nécessaires aux gouvernements et aux organisations de travailleurs et d'employeurs afin d'éradiquer le travail des enfants;

Accueillant le rapport de l'OIT «Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants”;

1. Nous réaffirmons notre détermination à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, tout en réitérant l'objectif général de l'éradication de toute forme de travail des enfants, en renforçant immédiatement nos efforts tant au niveau national qu'international. Nous réitérons notre engagement à mettre pleinement en œuvre la Feuille de Route en vue de l'Élimination des Pires Formes de Travail des Enfants d'ici 2016, adopté à la Conférence Mondiale de La Haye sur le Travail des Enfants en 2010.
2. Nous reconnaissons le besoin de renforcer l'action nationale et internationale dans le suivi de la présente Conférence en ce qui concerne les réponses au travail des enfants fondées spécifiquement sur l'âge et le genre, avec un accent sur la formalisation de l'économie informelle, et de renforcer l'action nationale, le cas échéant, dans la surveillance et l'évaluation, ainsi que d'un accent continu où il est le plus nécessaire.
3. Nous reconnaissons que les gouvernements ont un rôle prépondérant et une responsabilité

- primordiale, en coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'avec les ONG et les autres acteurs de la société civile, de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir et éliminer le travail des enfants, en particulier ses pires formes, et à en sauver les enfants.
4. Nous reconnaissons également que les mesures visant à promouvoir le travail décent et le plein emploi productif pour les adultes sont essentielles, afin que les familles soient en mesure d'éliminer leur dépendance à l'égard des revenus générés par le travail des enfants. En outre, des mesures sont nécessaires pour étendre et améliorer l'accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous les enfants, ainsi que pour l'universalisation progressive de la protection sociale, en conformité avec, entre autres, la Convention n° 102 de l'OIT, concernant la norme minimum de la sécurité sociale, et la Recommandation n° 202 de l'OIT, concernant les socles nationaux de protection sociale.
 5. Nous préconisons une utilisation intégrée, cohérente et efficace des services et politiques publics dans les domaines du travail, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de la formation professionnelle et de la protection sociale comme un des moyens de renforcement des capacités et de l'autonomisation, de sorte que tous les enfants, y compris ceux dans les zones rurales, achèvent l'enseignement obligatoire ainsi que leur formation sans être engagés dans le travail des enfants.
 6. Nous soulignons la nécessité que les travailleurs sociaux et ceux des domaines de l'éducation et de la santé doivent avoir le droit à des conditions de travail décentes et à un entraînement initial et continué pertinent, et que les politiques respectives doivent être développées conjointement avec les organisations des travailleurs moyennant le dialogue social.
 7. Nous reconnaissons que le renforcement de ces services et politiques publics est la clé pour l'éradication soutenue du travail des enfants, en particulier dans ses pires formes d'ici 2016, ainsi que pour développement durable.
 8. Nous exhortons les gouvernements à assurer l'accès à la justice aux enfants touchés par le travail des enfants, garantir leur droit à l'éducation et offrir des programmes de réadaptation, comme moyen de promouvoir et de protéger leur bien-être et leur dignité et de réaliser leurs droits, en se concentrant plus sur les enfants qui sont particulièrement exposés aux pires formes de travail des enfants en raison de toutes formes de discriminations.
 9. Nous encourageons les États à mettre en place et d'améliorer encore, le cas échéant, les cadres juridiques et institutionnels pour prévenir et éliminer le travail des enfants. Nous encourageons également les organismes nationaux chargés de l'application de la loi à faire progresser la responsabilisation des coupables dans les cas de travail des enfants, y compris avec l'application des sanctions appropriées contre eux.
 10. Nous reconnaissons l'importance de l'administration du travail et notamment de

l'inspection du travail dans l'éradication du travail des enfants, et nous chercherons à développer et à renforcer, le cas échéant, nos systèmes d'inspection du travail.

11. Nous encourageons, le cas échéant, les autorités compétentes qui ont la responsabilité de faire respecter la loi et les règlements concernant le travail des enfants, y compris les services d'inspection du travail, à coopérer les uns avec les autres, dans le cadre de l'application de sanctions pénales ou, le cas échéant, d'autres sanctions dans les cas de travail des enfants, en particulier dans ses pires formes.
12. Nous promouvons des mesures efficaces multi-parties afin de lutter contre le travail des enfants, y compris dans les chaînes d'approvisionnement, en abordant à la fois l'économie formelle et informelle.
13. Nous nous engageons à développer et à renforcer la collecte et la diffusion, le cas échéant, des informations et statistiques nationales, meilleures et plus nombreuses, sur les enfants au travail, dans l'économie formelle et informelle, avec des données ventilées par profession et activité, par genre, par âge, par origine et par revenu, de façon à améliorer leur visibilité et aider à mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques visant à éradiquer le travail des enfants.
14. Nous continuerons à promouvoir l'engagement de tous les secteurs de la société dans la création d'un environnement propice à la prévention et élimination du travail des enfants. L'engagement des ministères et des organismes publics, des parlements, des systèmes de justice, des

organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des organisations régionales et internationales et des acteurs de la société civile jouent un rôle clé à cet égard. Nous favoriserons le dialogue social ainsi que l'action concertée entre les secteurs public et privé autour de l'éradication du travail des enfants.

15. Nous sommes résolus à prendre les mesures appropriées afin de s'entraider pour respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail et les droits de l'homme, en particulier à travers la coopération internationale renforcée, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
16. Nous soulignons la nécessité de fournir un appui et de donner la capacité de se reconstruire aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, en particulier parmi les Pays les Moins Avancés, pour combattre le travail des enfants, y compris à travers les programmes de réhabilitation et de réinsertion, le cas échéant.
17. Nous notons que la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime, et que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes.
18. Nous nous efforcerons activement d'engager les médias et les réseaux sociaux nationaux et internationaux, les universités et les organismes de recherche, en tant que partenaires dans la sensibilisation pour l'éradication soutenue du travail des enfants, y compris par des campagnes sur les dommages causés à la dignité, le bien-être, la santé et l'avenir des enfants causés par

leur engagement dans le travail des enfants, en particulier dans ces pires formes.

19. Nous sommes résolus à promouvoir des efforts pour encourager des changements sociaux à travers le traitement des attitudes et pratiques qui jouent un rôle significatif dans l'acceptation et la tolérance au travail des enfants, y compris en ce qui concerne la violence et l'abus.
20. Nous sommes résolus à soutenir le développement continu du mouvement mondial contre le travail des enfants, à travers des partenariats, la coopération, la sensibilisation et l'action, sur la base des normes internationales du travail et des droits de l'homme;
21. Nous invitons IPEC à tenir des réunions, en 2014, 2015 et 2016, dans le cadre de son Comité Directeur, pour évaluer les progrès accomplis par les pays dans l'élimination des pires formes de travail des enfants.
22. Nous soulignons que la lutte contre le travail des enfants et l'Agenda pour le travail décent devraient être dûment prises en considération dans le Programme de développement post 2015.
23. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement du Brésil pour avoir accueilli cette Conférence, et nous saluons l'intention du Gouvernement du Brésil de porter la présente Déclaration à l'attention du Conseil d'Administration de l'OIT.
24. Nous acceptons l'offre généreuse du gouvernement de l'Argentine d'accueillir une Conférence Mondiale sur l'Éradication Soutenue du Travail des Enfants en 2017.



ANNEXES

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU BRÉSIL, MME DILMA ROUSSEFF

Je voudrais commencer avec une rupture de protocole, en vous racontant mon émotion d'entendre cet orchestre extraordinaire jouer la chanson Tico-Tico no Fuba. Je voudrais féliciter chacune et chacun d'entre eux. Cette histoire de se lever, c'est vraiment beau!

Salutation au directeur-général de l' Organisation internationale du Travail, M. Guy Ryder.

Salutations à Mesdames et Messieurs, ambassadeurs accrédités à mon gouvernement.

Mesdames et Messieurs les ministres d'État qui m'accompagnent: Tereza Campello, Alberto Figueiredo et Manuel Dias. Tereza, du Ministère du Développement social, le ministre Luiz Alberto Figueiredo, des Affaires étrangères, et Manoel Dias, du Travail et de l'Emploi. En saluant les trois, je salue les autres ministres ici présents.

Je voudrais diriger un salut particulier aux vice-ministres, ministres, chefs de délégations qui nous honorent de leur présence à cette Conférence mondiale sur le travail des enfants.

Je voudrais saluer ici... en saluant tous les députés, la députée fédérale Sandra Rosado.

Saluer également, en saluant tous les députés, le député fédéral Paulo Teixeira.

Je voudrais saluer le ministre Carlos Alberto Reis de Paula, président de la Cour Supérieure du Travail.

Je voudrais saluer M. Luis Antonio Camargo de Melo, procureur général du travail.

Et je vais saluer maintenant, après avoir saluer l'orchestre au début, je salue notre maestro, Edilson Ventureli. Je salue tous les membres, toutes les personnes qui soutiennent cet Orchestre Symphonique des enfants et jeunes d'Héliopolis.

Et je tiens également à saluer messieurs et mesdames les journalistes, les photographes et les cadreur.

Au nom du gouvernement et du peuple brésilien, je souhaite la bienvenue à Brésilia aux membres de cette III Conférence mondiale sur le travail des enfants. Cet événement représente un moment unique pour le renforcement et la mondialisation de la lutte contre l'un des plus grands défis de notre temps: le travail des enfants. Nous devons aux enfants une enfance sans violence, sans peur et sans exploitation. Une enfance avec tendresse et amour. Nous devons, aux enfants à naître, l'assurance d'un avenir de pleine protection, de développement des droits et, surtout, d'affirmation de eux-mêmes.

L'éradication du travail des enfants exige un engagement de toutes les nations. elle ne sera possible que par une action commune des secteurs ici représentés: les gouvernements, les travailleurs, les employeurs et la société civile. Des

actions coordonnées pour coopérer et construire des solutions concrètes, c'est ce que nous désirons, ce que nous voulons et ce dont nous luttons pour. La communauté internationale a fait beaucoup de progrès dans la protection juridique des enfants et des adolescents. Nous disposons d'un large éventail de traités, de conventions avec un niveau élevé de ratification par les Etats. L'étendue de ce cadre juridique contraste, pourtant, avec la dure réalité quotidienne de millions d'enfants. Près de 11 % des enfants dans le monde, un contingent, comme l'a dit le président de l'OIT, un contingent de 168 millions d'enfants sont victimes d'exploitation au travail. La lutte contre ce fléau est peut-être l'une des principales tâches morales, éthiques, sociales et économiques qui nous reviennent. C'est un impératif moral, effectivement, parce que les enfants sont le segment le plus vulnérable et impuissant de notre société, et sont toujours notre présent et notre avenir. C'est aussi un enjeu global. Et le travail des enfants ne correspond pas à une différenciation, ou plutôt, un fossé entre le Nord et le Sud, il n'y a aucune région au monde, riche ou pauvre, qui soit totalement libre de ce problème. Cependant, nous savons que la fragilité de la situation des enfants a une situation beaucoup plus perverse dans les pays les plus pauvres du monde. Donc, je suis sûr que la question du travail des enfants, c'est aussi une question de chaque homme et chaque femme de cette planète.

Messieurs les délégués, Mesdames les déléguées, Le Brésil est un exemple qui démontre que, avec la volonté politique et des actions cohérentes, des actions continues et permanentes, il est possible

de mettre en place la force transformatrice de la coopération qui nous conduira à l'éradication du travail des enfants. Entre 2000 et 2012, nous avons réduit de 67% le Nom d'enfants âgés de 5 à 14 ans impliqués dans le travail des enfants. Ce rythme a été un rythme plus rapide que la diminution qui s'est produite dans la moyenne mondiale, qui a été de 36%. Ce résultat est dû à l'articulation globale des politiques Sectorielles de différents secteurs du gouvernement. Il est principalement dû au modèle de développement inclusif que nous adoptons et à la priorité que nous avons donné à l'éducation.

Nous avons choisi le développement où la croissance économique est accompagnée de l'emploi, de l'expansion de l'emploi formel, de l'augmentation du salaire minimum, du renforcement de l'agriculture familiale, de l'encouragement de l'auto-entrepreneur. Le modèle de développement qui encourage également notre industrie et l'innovation résultant du besoin d'entrer dans l'économie de la connaissance et qui soutient les producteurs d'aliments et d'énergie. Une nation où tous les Brésiliens font partie du projet en tant que bénéficiaires et acteurs actifs, mais qui se rend compte qu'il est essentiel se concentrer et prioriser les plus pauvres, les plus vulnérables.

Dans ce modèle, la construction d'un réseau de sécurité sociale solide permet à l'Etat d'assurer des droits et des opportunités pour tous. Elle permet, surtout, d'élever la lutte contre la misère comme une priorité, avec des effets importants sur le travail des enfants. Parce que si la misère n'est pas le seul déterminant du travail des enfants, elle est certainement l'un des principaux

déterminants. En une seule année, entre 2011 et 2012, nous avons réduit de 15% le travail des enfants dans l'intervalle de 5 à 15 ans. Et cela coïncide exactement avec la période pendant laquelle le programme Brésil sem miséria (Brésil sans misère) a augmenté le revenu des familles avec enfants vivant dans l'extrême pauvreté.

Pour ces familles ayant des enfants et qui vivaient dans l'extrême pauvreté, nous assurons, pour chaque individu de cette famille, un revenu minimum, un revenu minimum par habitant. Parce que sans que leurs familles sortent de la pauvreté, les enfants ne sortent pas de la pauvreté. Ainsi a commencé un processus de retrait de la misère des 22 millions de Brésiliens qui étaient encore dans la misère et qui ont été enregistrés dans notre programme national. Ces 22 millions sont sortis de la misère parce que nous avons étendu le programme à toutes les familles brésiliennes.

Un aspect qui nous rend très fiers de notre politique de transfert de revenu est le fait qu'elle soit accompagnée par la présence obligatoire des enfants à l'école. Et cela est soumis à une surveillance et un contrôle rigoureux. Les enfants doivent étudier afin que nous puissions éviter de la répétition entre des générations du cycle de la pauvreté.

Pour nous, il s'agit d'une conviction profonde, le chemin qui mène à l'élimination de la misère pour les enfants est le revenu et l'emploi pour les adultes de leurs familles et l'éducation pour eux. Tel est le chemin.

Le Brésil a pratiquement universalisé l'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les

garçons. Maintenant, nous donnons la priorité à l'expansion de l'accès à l'éducation de la petite enfance, avec des incitations financières aux municipalités pour l'intégration des enfants issus de familles à faible revenu, les plus pauvres, dans les crèches et les écoles maternelles. Pour ces crèches et les écoles maternelles qui ont une part prépondérante des enfants du programme Brésil sem miséria Bolsa Família, le gouvernement fédéral ajoute 50% de plus de ressources.

Nous sommes également engagés dans l'alphabétisation à l'âge approprié. Les enfants doivent apprendre à lire, interpréter et faire les quatre opérations arithmétiques à l'âge approprié, afin de ne pas accumuler un passif dans leur vie. Et aussi dans l'universalisation de l'éducation en deux temps, à temps plein, qui couvre maintenant 50 mille écoles dans notre pays.

Dans le cas des adolescents, notre défi consiste à accroître leur participation dans le processus éducatif pour les garder à l'école. L'un de nos efforts est d'élargir l'offre de cours techniques et technologiques pour que les jeunes fassent l'expérience à l'école, en vue de l'avenir professionnel. Nous sommes conscients, toutefois, que d'autres références doivent être construites de telle sorte que le dynamisme du marché du travail, avec la possibilité et l'offre de travail et de revenu à court terme, ne poussent pas les adolescents à quitter l'école tôt pour aller travailler. Des alternatives telles que faciliter l'accès à l'université grâce à des programmes spécifiques et, surtout, avec la politique des quotas pour les plus pauvres, les noirs et les

élèves de l'enseignement public, font de l'arrivée à l'université, même pour les étudiants à faible revenu, une nouvelle et promissoire perspective.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Au Brésil, l'engagement à l'éradication du travail des enfants est aussi placé dans un réseau d'institutions et de normes qui contribuent grandement à guider notre action. Nous avons un système d'inspection du travail qui est une référence internationale et a eu et été renforcé en permanence. La participation active de l'Assemblée législative, du pouvoir judiciaire et du Ministère du travail dans les politiques pour lutter contre le travail des enfants nous donne l'assurance que la loi sera appliquée avec rigueur et agilité.

Le Brésil a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, en 1990, et est signataire des conventions de l'Organisation internationale du Travail, une organisation avec laquelle nous avons un partenariat très fructueux.

Depuis 2011, le Plan national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et protection des travailleurs adolescents est en vigueur, préparé par des représentants du gouvernement, des employeurs, des travailleurs, des organisations de la société civile et les organisations internationales. Des politiques efficaces de lutte contre le travail des enfants doivent être adaptés à des contextes spécifiques.

Le travail des enfants, mesdames et messieurs, peut exister dans les périodes de croissance et de prospérité comme en temps de crise et de

stagnation. Certes, il est extrêmement fragile en temps de crise et de stagnation.

Le Brésil a beaucoup changé ces dernières années. Nous avons un défi qui est d'améliorer constamment nos politiques, notre vigilance, notre encadrement et les adapter aux nouvelles formes de travail des enfants. Nous savons qu'il n'y a pas de formules finies. Ce qui doit être permanent, c'est la volonté politique de faire face au défi de l'éradication du travail des enfants. Aujourd'hui, nous sommes fiers de partager nos expériences à travers la Coopération Sud-Sud pour les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

L'une des pires formes de travail des enfants mérite notre attention, mesdames les délégués, messieurs les délégués, qui affecte des millions d'enfants à travers le monde. Je me réfère à l'exploitation sexuelle et à la pornographie juvénile qui sont parmi les violations les plus atroces et perverses des droits des enfants et des adolescents. S'attaquer à ces crimes réussira uniquement avec une action forte et coordonnée de la part de nous tous.

Le III^e Congrès international contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 2008, a abouti à l'élaboration d'engagements importants pour lutter contre la pornographie juvénile sur Internet et la traite des enfants et des adolescents à fins d'exploitation sexuelle. Parmi les pays du Mercosur, nous avons créé l'une des principales initiatives internationales visant à freiner ces pratiques abusives et honteuses. La stratégie

régionale de lutte contre la traite d'enfants et d'adolescents aux fins d'exploitation sexuelle dans les zones de frontières communes, comprend aujourd'hui 15 villes frontalières entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Le Brésil a également apporté d'importants changements dans sa législation nationale pour répondre à toute impunité restante pour les crimes sexuels en général et en ce qui concerne les enfants en particulier. Nous avons amélioré notre capacité et celle de la police d'identifier, de perturber et de punir les réseaux d'exploitation sexuelle des enfants. Nous avons une chaîne pour recevoir les plaintes et la transmission de mesures de protection qui fonctionne de manière continue.

Comme je l'ai mentionné auparavant, mesdames les délégués, messieurs les délégués, la fin du travail des enfants dépend de possibilités d'emploi et de la génération de revenus pour les adultes des familles de nos enfants. Il y a un peu plus d'un mois, au Sommet de Saint-Pétersbourg, le G-20 a reconnu que la situation économique mondiale reste fragile, et l'une des évidences de cette fragilité est le taux élevé de chômage. Les données de l'OIT montrent l'existence de 200 millions de chômeurs dans le monde. Nom qui peut continuer à croître.

Dans ce contexte, les principaux effets de la crise ont tendance à retomber fortement sur les enfants, les jeunes, justement, à qui nous devons nos plus grands efforts de protection. Depuis le déclenchement de la crise en 2008, le message du Brésil a été clair. La sortie de la crise ne viendra

pas en réduisant le revenu des travailleurs, par la diminution de l'emploi formel, par la restriction de la liberté ou de la dégradation des politiques sociales.

Nous croyons et pratiquons des politiques cohérentes avec ce message qu'il est nécessaire d'assurer une politique de renforcement de la croissance et de l'emploi. Le Brésil a également souffert, comme tous les pays du monde, des conséquences de la crise. Mais au long de cette période, nous avons créé plus d'un million d'emplois formels, uniquement dans la période de Janvier à Août de cette année. Et depuis que j'ai assumé mes fonctions le 1er Janvier 2011, nous avons créé 4,7 millions d'emplois.

Nous sommes très fiers de venir à cette conférence avec une réduction du travail des enfants. Et avec ce réseau de protection pour les enfants et les jeunes.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, conclure en rappelant l'une des pionnières dans la lutte pour les droits des enfants, Eglantyne Jebb, fondatrice de l'ONG "Sauvez les enfants", "Save the Children" en 1919. Elle est l'auteur d'une déclaration simple, mais une déclaration pleine de sens. Ce constat est le suivant, je cite: "Le seul langage universel est effectivement le pleur d'un enfant. Si ceux qui ont besoin de nous parlent à l'unisson un langage universel, il est également de notre devoir de répondre d'une seule voix". Que notre langue commune soit l'éradication du travail des enfants sous toutes ses formes et dans toutes les régions du monde.

Merci à tous, soyez tous bienvenus au Brésil.

DISCOURS DE GUY RYDER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OIT

MADAME LA PRESIDENTE Dilma Rouseff

MESSIEURS LES MINISTRES,

Représentants des travailleurs et des employeurs

Représentants de la société civile

Chers amis

Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue à cette III^e Conférence mondiale sur le travail des enfants.

Ensemble, vous venez de pas moins de 152 Etats Membres de l'OIT.

Les Gouvernements sont représentés ici, 37 d'entre eux par des Ministres.

Les employeurs et les travailleurs électeurs de l'OIT sont ici pour rencontrer des représentants et montrer leur engagement et nous sommes rejoints par nos partenaires de la société civile dont la coopération est si importante pour le travail que nous faisons.

Je vous remercie tous d'être ici.

Et ce n'est pas par hasard que nous sommes dans cette ville capitale d'un pays qui a fait de l'élimination du travail des enfants un élément central de ses politiques nationales, afin de créer un Brésil sans misère et de son Plan national pour le travail décent.

Ce pays est une démonstration vivante des résultats que la volonté politique, les bonnes politiques, les engagements bipartites et le leadership mondial peuvent apporter dans la lutte contre le travail des enfants.

Madamme la Présidente,

Merci pour..... pour votre invitation et pour l'hospitalité du Brésil.

Merci aussi pour l'exemple et..... que vous fournissez

Et félicitations à vous et à vos ministres pour vos réalisations.

Mesdames et Messieurs,

Je vois notre Conférence en tant qu'étape clé dans la longue marche pour un monde sans travail des enfants.

La dernière étape de cette Marche nous a mené de la dernière Conférence mondiale de La Haye, en mai 2010, au Brésil aujourd'hui.

Nous avons parcouru une distance considérable cette année et permettez-moi de remarquer la présence de Madame la Ministre Ploumen des Pays-Bas et le leadership démontré par son pays, qui a fini à la feuille de route de La Haye pour nous aider à trouver une solution.

Mais ce que nous devons atteindre cette semaine est une vision claire de ce qu'il faut faire ensuite, et l'engagement commun pour le faire. Nous allons..... la Déclaration brésilienne ici avec nous et je pense qu'elle sera un outil d'import essentiel pour nous. Mais nos chances de faire parvenir notre longue Marche à sa destination dépend de plus que cela:

Cela dépend de notre capacité de mobiliser nos gouvernements, nos organisations, nos citoyens à faire ce que nous savons qui peut être fait.

Dans les années à venir, le Brésil accueillera des événements qui sauront l'attention du monde entier – susciter des espoirs, une source d'inspiration, vivifier certains, en décevoir d'autres.

Nous avons besoin que cette conférence fasse la même chose. Nous ne pouvons pas être moins ambitieux.

La plupart d'entre vous ont lu le dernier rapport des estimations et des tendances mondiales sur le travail des enfants de 2000 à 2012 de l'OIT. Et si vous l'avez, vous savez déjà la conclusion – le nouveau numéro est de 168 millions d'enfants travailleurs. Voilà la mauvaise nouvelle: - en 2013, 168 millions d'enfants sont encore victimes du travail des enfants, la moitié d'entre eux dans ses pires formes, ce qui n'est que 27 millions en moins que l'ensemble de la population du Brésil. Ce sont 168 millions de trop. Ces enfants constituent 168 millions de raisons de notre présence ici au Brésil aujourd'hui.

Mais, il ya une..... Il ya encore 168 millions d'enfants dans le travail des enfants, mais c'est un tiers de moins que lorsque nous avons compté il ya plus d'une décennie: 78 millions de moins qu'en

2000. Mais le plus remarquable, ce sont 47 millions en moins qu'en 2008. Dans les quatre années de 2008 à 2012, le travail des enfants a diminué de 22 pour cent. C'est une formidable accélération en cours – pas moins que la chute dans les quatre années précédentes n'était que de 7 millions - un chiffre qui nous a tous beaucoup inquiété et nous a fait réfléchir - et a contribué à générer la dernière Conférence mondiale de La Haye.

Pour concentrer notre attention sur le travail des enfants, pour réfléchir sur les tendances, échanger des expériences et des leçons apprises et fournir une orientation et un élan pour la réunion, les défis à venir.

Les progrès remarquables que nous avons fait ensemble, dans ces dernières années indique que: a) nous ne pouvons pas seulement penser, mais nous pouvons réfléchir profondément et de façon stratégique; b) nous sommes capables d'agir, et c) nous sommes capables d'agir ensemble d'une façon qui peut faire une grande différence, non seulement à un petit Nom d'enfants, mais pour la vie de centaines de millions de filles et de garçons dans le monde entier.

Il suffit de penser: il ya vingt ans, de Nomux pays niaient qu'ils avaient un problème de travail des enfants. Il ya vingt ans, on nous a dit que la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum pour le travail – la Convention de base du travail des enfants de l'OIT - était impossible à ratifier. Maintenant, elle compte sur 166 ratifications. La Convention 182 sur les pires formes en a 177 - seulement neuf à parcourir pour atteindre la ratification universelle.

Pour la première fois, des estimations globales du travail des enfants sont présentés pour différents niveaux de revenu national. Le pourcentage le plus élevé se trouve dans les pays les plus pauvres. Toutefois, lorsque considérée en termes absolus, les pays à revenu intermédiaire abritent le plus grand nombre d'enfants travailleurs. Par conséquent, la lutte contre le travail des enfants est en aucun cas limitée aux pays les plus pauvres, elle n'est même pas limitée aux ménages les plus pauvres. Et tous les pays doivent maintenir des garanties destinées à prévenir le travail des enfants.

Regardons le détail des chiffres récents. Il y a eu une légère diminution du pourcentage d'enfants qui travaillent dans l'agriculture. Il y a également eu une augmentation de la proportion du travail des enfants dans le secteur des services. C'est une mauvaise nouvelle. Et rappelez-vous que plus d'un cinquième des personnes dans le secteur des services sont des enfants dans le travail des enfants dans le travail domestique.

Autres bonnes nouvelles: Il y a 40 pour cent moins de filles dans le travail des enfants. Bonnes nouvelles à retenir ce vendredi, journée internationale de la fille. Deux tiers des jeunes de 5 à 14 ans qui se trouvaient dans les travaux dangereux n'ont plus leur santé et leur vie mise en danger par les pires formes de travail des enfants (oui, j'ai dit de CINQ à quatorze ans - Ne pas oublier que beaucoup de ces enfants sont très jeunes). Une réduction de deux tiers des jeunes enfants dans les pires formes de travail des enfants: c'est un progrès.

Mais, nous avons encore beaucoup à faire pour

les garçons comme pour les filles: le taux de déclin dans le travail des enfants de jeunes garçons n'a été que de 25 pour cent. Et les garçons plus âgés, comme les jeunes filles, sont encore plus susceptibles d'être dans des travaux dangereux. Donc, les politiques sensibles au genre doivent répondre aux besoins de tous les enfants.

D'un point de vue régional, le plus grand nombre d'enfants travailleurs se trouve dans la région de l'Asie et du Pacifique, mais l'Afrique subsaharienne continue d'être la région avec la plus forte incidence du travail des enfants, avec un enfant sur cinq dans le travail des enfants. Alors la bonne nouvelle est que dans toutes les régions, il y a aussi eu une baisse, notamment en Afrique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le déclin a été relativement faible.

Alors, que faisons-nous mieux et pourquoi? Et bien, nous avons un Plan d'action mondial de l'OIT, qui intègre la Feuille de route La Haye. Des organisations sœurs internationales des Nations Unies tels que la FAO ont élargi des programmes pertinents. L'OIT/IPEC est restée forte dans le conseil technique et la coopération, les ONG sont restées vigilantes dans leur recommandations. Les donateurs sont devenus plus stratégiques. Surtout les gouvernements de plus en plus ont pris leurs responsabilités, en coopération avec des partenaires.

Nous assistons à l'intégration de la question du travail des enfants dans les politiques publiques dans de multiples domaines concernés.

Nous constatons une plus grande clarté quant

à la nécessité d'une meilleure transition école-travail et des compétences correspondantes.

Nous voyons un nouveau consensus mondial sur la nécessité d'assurer un plancher de protection sociale pour tous.

Nous voyons une meilleure compréhension que le travail décent pour les adultes et les jeunes en âge de travailler est une nécessité si l'on veut assurer des revenus de la famille qui ne reposent pas sur le travail des enfants – et à son tour que le travail des enfants amoindrit le travail décent et un salaire décent pour les travailleurs adultes.

Nous voyons une compréhension beaucoup plus grande que le travail des enfants existe surtout dans le travail familial non rémunéré dans le secteur agricole, à la fois formel et informel, et dans les différents autres secteurs de l'économie informelle. Cela ne signifie pas que nous devrions ignorer les enfants occupant un emploi rémunéré et le travail indépendant, mais il est important.

Nous voyons que les entreprises et les syndicats commencent à prendre en compte, de façon plus importante que par le passé, les défis de l'économie informelle avec une meilleure compréhension de la part des entreprises de la façon dont leurs chaînes de valeur atteignent l'économie informelle où le travail, par définition, n'est pas protégé et non réglementé et de prendre le défi de la façon de nettoyer leurs chaînes de valeur et de protéger et respecter les droits des hommes au travail et remédier aux violations.

Nous voyons l'inspection du travail et les services

d'extension agricole mieux relever le défi.

Nous voyons les ministères de l'éducation travaillant à l'obligation des États d'assurer l'accès universel à l'éducation formelle obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge minimum pour le travail et pour améliorer la qualité de l'éducation – afin d'assurer "l'apprentissage décent" pour les enfants et un travail décent pour les enseignants.

Notre cher ami Kailash a souvent dit: "Nous n'allons pas éliminer le travail des enfants jusqu'à ce que nous ayons une éducation universelle. Et nous n'aurons pas tous les enfants à l'école jusqu'à ce que nous éliminons le travail des enfants." Cela ne signifie pas qu'un investissement énorme soit nécessaire. Nous avons besoin de 1,7 millions d'enseignants qualifiés de plus, au minimum. Nous devons former et qualifier le grand nombre d'enseignants qui ne sont pas qualifiés. Nous devons faire de l'école un endroit sûr et joyeux pour les enfants.

Ainsi, nous assistons à l'élaboration de plus de plans d'action nationaux sur le travail des enfants et ils sont de plus en plus liés aux programmes de travail décent national et de développement. Le travail décent, l'application des lois, la protection sociale, l'éducation pour tous: ce sont les pierres angulaires sur lesquelles nous pouvons construire une action efficace. C'est cette action au niveau national et communautaire qui fait vraiment la différence. L'enchaînement des approches ascendantes de base à la fabrication de politiques rationnelles et de programmes.

Soyons clairs. Sur notre parcours actuel n'atteindra pas cet objectif et qui se dresse devant nous.

Comme échec collectif.

Comme Martin Luther King nous a parlé quand il dit "l'arc de l'histoire est long, mais penche vers la liberté". C'est NOTRE TRAVAIL.

Donc, nous devons renouveler notre engagement à éliminer les pires formes de travail des enfants et le travail des enfants sous toutes ses formes. Je profite de cette occasion pour appeler les quelques Etats membres qui n'ont pas encore ratifié les conventions de l'OIT n° 138 et n° 182 à le faire. J'avais espéré que nous pourrions célébrer la ratification universelle de la Convention n° 182 à Brésilia – je fais donc appel aux 9 pays, pour intensifier leur processus de ratification traite pour que cela puisse être accompli en 2016.

Rien de tout cela n'est utopique aujourd'hui.

Nous ne rêvons pas.

Nous sommes ici pour mettre en place l'action stratégique qui mettra fin au travail des enfants. Nous préparons nos plans, non nos excuses.

Permettez- moi de terminer en faisant un dernier point que je crois être particulièrement important pour l'OIT.

Il est vrai que chaque participant ici: Ministres, syndicat, ou employeurs, les militants de la société

civile portent des responsabilités individuelles.

Mais surtout, nous avons tous une responsabilité collective mondiale. Nous devons agir à l'unisson et dans la solidarité pour avancer ensemble. C'est le sens de l'article 8 de la Convention 182, qui parle de "Membres doivent prendre les mesures appropriées afin de s'entraider pour donner effet aux dispositions de la présente Convention par une coopération internationale renforcée et/ou une assistance, y compris le soutien au développement économique et social, l'éradication de la pauvreté, et l'éducation universelle".

C'est aussi le sens de l'OIT/IPEC. Il y a danger même si nous croyons que nous pouvons entrer dans la phase finale de notre longue marche que la communauté internationale déplace son attention loin de la lutte contre le travail des enfants.

Ce serait tragique et ne doit pas se produire.

Ainsi, l'appel de Brésilia doit être un effort collectif renouvelé. S'il vous plaît, faites cet appel.

Je souhaite à la III^e Conférence mondiale tout le succès possible.



DISCOURS DE L'EX-PRÉSIDENT LUIZ INÁCIO LULA DA SILVA

Je viens saluer chaleureusement les représentants des plus de 150 pays présents à la troisième Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants que le Brésil a l'honneur d'accueillir. Je viens saluer le directeur général de l'Organisation Internationale du Travail, Guy Ryder, les ministres d'État, les dirigeants syndicaux, les entreprises et les organisations non gouvernemental ici présents. Cette conférence a pour objectif l'éradication du travail des enfants sur la planète et exige l'intervention des gouvernements nationaux, des organismes internationaux et de tous les secteurs de la société. Je viens saluer l'OIT pour les efforts déployés visant à approfondir cette intervention et pour les résultats obtenus dans l'organisation de ce travail d'équipe.

A l'issue de cette Conférence, nous connaissons les chiffres qui montrent les progrès et les défis dans la lutte contre le travail des enfants. Le fait que nous avons réduit d'un tiers le Nom d'enfants jusqu'à 14 ans qui travaillent, durant ces 12 dernières années, est un point important pour faire face à la grande tâche qui nous attend. À l'heure actuelle, 168 millions d'enfants et d'adolescents en appellent à la prise de conscience du monde. Ce sont des petits êtres humains qui nous demandent une action urgente. La situation est davantage délicate pour les 85 millions qui font face aux pires formes de travail des enfants, selon les informations de l'OIT.

Ce sont des enfants qui, outre le fait de se voir priver d'enfance, sont exposés à des risques de mort, d'amputation, de déformations physiques et dégradation morale. Ils travaillent dans des mines de charbon, de sel et autres exploitations minières. Ils doivent s'occuper de fourneaux, d'appareils à distiller et d'explosifs. D'autres ont les mains meurtries, à en perdre leurs empreintes digitales dans la cueillette des oranges, de la canne à sucre ou dans l'extraction du sisal. Ce sont les enfants et les adolescents qui travaillent dans des cabarets et maisons closes et qui deviennent des victimes directs de la prostitution. De ces millions d'enfants, chacun a sa propre histoire, aussi brève et cruelle soit elle; mais que nous pouvons contribuer à changer dans cette course contre la montre. Nous avons à peine trois ans pour mettre en œuvre le calendrier établi par la Conférence de La Haye visant à en finir avec le travail des enfants dans ses pires formes.

Cet objectif est plus qu'un engagement formel entre les représentants des pays ici présents. C'est le devoir de conscience de toute société qui reconnaît la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Vaincre cette bataille signifie redonner à ces êtres humains le droit fondamental de vivre pleinement leur enfance et adolescence, période primordial au développement individuel et processus de socialisation. Si nous sommes réunis ici, c'est que nous croyons que nous

pouvons relever le défi, tout comme nous en avons relevé tant d'autres. Mais pour y arriver, nous avons besoin de solidarité et d'avoir le courage politique de mettre en œuvre les actions qui s'imposent.

Mes chers amis, travailler tôt dans la vie est une expérience par laquelle je suis passé personnellement, étant dans l'obligation d'aider à subvenir aux besoins de notre famille Nomuse. Dans l'enfance, j'ai été vendeur d'oranges, cireur de chaussures, livreur, avant d'acquérir ma première qualification professionnelle comme tourneur, étant encore adolescent. Je comprends donc que la pauvreté et l'inégalité sont les causes principales de l'existence du travail des enfants dans toutes ses formes.

Non seulement par expérience personnelle, mais aussi dans mes voyages autour du monde,

j'ai été témoin de la mesure dans laquelle la faim peut dégrader l'être humain. J'ai vu en Haïti, des enfants mastiquer des galettes d'argile, faute d'un morceau de pain. J'ai vu le même désespoir, sous d'autres formes, sur le visage d'enfants en Afrique, en Asie, en Amérique latine. Lors de mes déplacements à l'intérieur du Brésil, quand je me préparais pour les élections, j'ai vu des enfants lécher des feuilles de nopal pour tromper la faim. Ce n'est pas par hasard que mon premier engagement, quand je suis arrivé à la présidence, était de mettre fin à la faim dans le pays.

Il y a certainement d'autres raisons inhérentes à l'existence du travail des enfants - des facteurs liés à la culture, à une structure économique traditionnelle et à des conjonctures politiques

injustes. Mais la pauvreté et la faim sont déterminants. Il n'y a pas de père pouvant nourrir sa famille avec un minimum de dignité, qui puisse exposer ses enfants à un travail pénible. Il n'y a pas de mère qui ne s'émeut pas de devoir sacrifier ses enfants, alors qu'elle voudrait les voir grandir en bonne santé, jouer et apprendre, comme il se doit de tous les enfants.

La carte représentant le travail des enfants dans le monde coïncide étroitement avec celle de la faim et de la pauvreté - et cela vaut aussi bien pour les grandes villes que pour les campagnes. Le Nom d'enfants et d'adolescents qui travaillent correspond exactement aux 870 millions de personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition dans le monde. Par conséquent, la première tâche visant à accélérer la lutte contre le travail des enfants consiste à coordonner la redistribution des richesses dans les régions les plus pauvres de la planète. Sans oublier de coordonner également les actions visant à promouvoir la santé, l'éducation, la culture et le sport, créer des réseaux d'assistance et de promotion sociale.

Mes chers amis, je voudrais partager quelques aspects de l'expérience brésilienne, afin de participer à l'échange d'informations entre les Nomux acteurs de cette lutte. Le Brésil, comme vous le savez, a un très lourd passé marqué par l'injustice et l'inégalité qui a commencé par le génocide des peuples indigènes et l'esclavage des Africains. L'histoire de notre pays a été marquée par une concentration des richesses détenues par un petit Nom et par la privation des droits fondamentaux d'un grand Nom.

Cela ne fait que 25 ans que nous avons repris un ordre constitutionnel démocratique, au prix d'une mobilisation sociale intense et de conflits politiques. La (re)démocratisation du pays a eu lieu grâce à une lutte pour les droits sociaux, une prise de conscience et l'organisation des couches sociales jusqu'alors exclues.

En conséquence, la législation brésilienne a progressé quand aux droits humains et droits sociaux, y compris dans la protection des enfants. L'âge minimum de 16 ans pour travailler, sauf en tant qu'apprenti, autorisé dès l'âge de 14 ans, a été inclus dans les garanties constitutionnelles en 1998. Le travail de nuit, insalubre ou dangereux est interdit avant 18 ans. Les Conventions de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum et n° 182 sur les emplois pénibles, ont été reçus et réglementés dans le pays. Adopté en 1990, le statut des enfants et des adolescents a permis l'installation de conseils de tutelle, agissant directement dans les communautés.

La Commission nationale pour l'élimination du travail des enfants du Ministère du Travail favorise depuis 2002, des actions en collaboration avec le Ministère Public, qui a permis de mettre 125.000 enfants hors du travail esclave. Par ailleurs, les premières actions du programme d'éradication du travail des enfants (PETI), de 1996, a montré l'importance des politiques de revenu minimum sous condition de fréquentation scolaire des enfants pauvres.

Mes chers amis, le plan "Fome Zero" [Faim Zéro], que nous avons adopté en 2003 pour éradiquer l'extrême pauvreté dans le pays, est devenu plus

efficace et s'est élargi aux politiques de lutte contre le travail des enfants et des adolescents. Dans le cadre de "Faim Zéro", qui a incorporé le PETI, nous avons créé la "Bolsa Família" [Bourse Familiale]. Elle est le plus important programme de transfert de revenus du monde, garantissant un revenu minimum à 14 millions de foyers, soit environ 54 millions de personnes. L'allocation est soumise à la vérification des critères suivants: taux de fréquentation de l'école d'un minimum de 85%, calendrier de vaccination mis à jour et, dans le cas des femmes enceintes, tests pour les soins prénataux effectués.

La Bourse Familial adopte des pratiques républicaines pour assurer son universalité, éviter les détournements de fonds, la bureaucratie et le clientélisme. Nous avons construit un registre national unique des familles les plus pauvres, et qui est constamment révisé et mis à jour. Le Ministère Public agit directement sur la surveillance, en partenariat avec le ministère du Développement Social, responsable du programme.

L'argent de la Bourse Familial est reçu au moyen d'une carte électronique dans une banque publique, la "Caixa Econômica Federal", éliminant ainsi les intermédiaires. La carte électronique est émise en faveur des femmes, assurant ainsi que l'argent soit effectivement consacré à la nourriture et aux besoins des enfants dans la famille. En plus de fournir un revenu de base, la Bourse Familial est liée à des actions de sécurité alimentaire, des politiques en matière d'éducation, de santé, de sport, de culture, de services sociaux et de formation professionnelle,

entre autres. Ces actions ont permis le succès du plan "Faim Zéro" au Brésil.

Mais les plus grands défis auxquels nous avons été confrontés pour la mise en place de ce programme ont été les préjugés. Certains ont dit que la Bourse Familial était juste de la charité, d'autres ont affirmé qu'elle créerait une génération de paresseux, et d'autres encore lançaient qu'elle ne servait qu'à des fins électorales. Les pauvres se sont engagés à répondre à ces préjugés, en intégrant le programme comme un droit qui fait d'eux des citoyens dans une société encore très inégale. Le programme "Brésil Sem Miséria" [Brésil Sans Misère] de la présidente Dilma Rousseff a élargi la politique du plan "Fome Zero" et étendu le plan Bourse Familial.

Les plans Bourse Familial et le Brésil Sans Misère permettent à ce que 36 millions de brésiliens sortent de la pauvreté extrême. En plus des programmes sociaux et des allocations, nous avons adopté une politique d'augmentation du salaire minimum (SMIC), qui a progressé de 74% en termes réels durant ces 10 dernières années. Le revenu moyen des ménages a augmenté de 33 % et le revenu des ménages les plus pauvres a doublé. Nous avons adopté des mesures pour démocratiser l'accès au crédit pour les travailleurs et les retraités, pour les exploitations agricoles familiales et les entreprises, l'industrie, les services, le logement et l'éducation.

Le montant des crédits disponibles dans le pays est passé de 380 milliards de dollars en 2002 à plus de 2500 milliards aujourd'hui, soit une augmentation de 24% à 55% du PIB. La

combinaison revenu plus élevé, salaires plus élevés et plus de crédit a généré une nouvelle dynamique économique qui a apporté une croissance régulière au pays. En dix ans, nous avons créé 20 millions d'emplois formels - jeunes et adultes - et plus de 40 millions de personnes ont atteint un niveau de vie correspondant à la classe moyenne. Cette ascension sociale sans précédent a certainement contribué à libérer des centaines de milliers d'enfants et les adolescents de la nécessité de travailler pour survivre. Si nous sommes arrivés à ces résultats, c'est parce que nous avons donné la priorité aux travailleurs, aux pauvres et aux démunis, y compris les enfants. Ceux-ci, qui autrefois étaient considérés comme un problème majeur, sont devenus un élément essentiel de solution.

Mes chers amis, l'expérience brésilienne montre qu'il est possible de lutter contre la pauvreté et la faim, grâce à une volonté politique, un dialogue social et la promotion du développement. De même, nous avons réussi à réduire de deux tiers le Nom d'enfants et adolescents qui travaillent dans la plus grande période de mobilité sociale positive que le pays n'ait jamais vu. Nous constatons avec une grande satisfaction que la lutte contre le travail des enfants a évolué dans de Nomux autres pays, notamment en Amérique latine, où de Nomux gouvernements ont adopté un modèle de développement incluant l'insertion sociale.

Pour tout cela, nous pouvons et devons rêver d'un monde libéré de la faim, de la pauvreté et du travail des enfants. Nous soutenons tous les programmes qui peuvent apporter du

développement et de l'emploi dans les régions les plus pauvres de la planète. Cet aspect relève de la coopération entre les pays du Sud. C'est pour cette raison que le Brésil s'est engagé à un échange d'expériences, à soutenir le développement et le transfert de technologies sociales. Mais je tiens à souligner le rôle central des gouvernements nationaux, en particulier dans les programmes sociaux, la définition des lois et la surveillance.

La grandeur d'un pays se mesure par la capacité qu'il a de protéger et de s'occuper de ses enfants. La lutte contre le travail des enfants doit donc être une politique d'état permanente, avec une législation spécifique et des fonds prévus dans les budgets nationaux. Elle doit être fondée sur des cadres juridiques clairs, incluant le point de vue des enfants et des adolescents. Elle doit impliquer tous les niveaux du gouvernement et doit pouvoir compter sur une surveillance stricte.

L'efficacité des politiques publiques sera plus grande dans la mesure où elles sont construites sur un vaste dialogue, ce qui incite la société à atteindre les objectifs. Ce n'est pas l'engagement de certains - c'est celui de tous. En ce sens, nous soulignons les engagements pris par l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation (IUF) et les entreprises qui opèrent au niveau mondial dans l'agriculture et qui ont pour but de réduire le travail des enfants.

Il est également nécessaire d'élaborer des stratégies fondées sur le dialogue, afin de garantir les droits des enfants sans discréditer les cultures et traditions locales, mais en mettant

toujours l'intérêt de l'enfant à la première place. Je souligne l'importance de la consolidation de la démocratie comme forme de gouvernement. La démocratie permet à la majorité de la population de lutter et de s'organiser pour affronter leurs plus gros problèmes, parmi lesquels se trouvent la pauvreté et le travail des enfants. Les institutions démocratiques garantissent la légitimité et la stabilité des politiques publiques, à moyen et long terme, afin de préserver les droits des enfants.

Mes chers amis, il existe une tâche fondamentale dans cette phase de la lutte contre le travail des enfants au Brésil et dans d'autres pays. Il s'agit de rendre l'éducation publique de plus en plus abordable, abondante, compétente et attrayante. Je serai de retour pour partager l'expérience du Brésil dans ce domaine. Durant ces dix dernières années, l'investissement public dans l'éducation du pays a augmenté de 4,8% du PIB en 2002 à 6,1% en 2012, et continue encore à augmenter. Cet investissement a été appliqué à toutes les formes d'éducation, de la maternelle à l'université, des cours d'alphabétisation pour adulte aux centres de recherche, parce que tout est prioritaire quand il s'agit d'éducation.

Nous avons augmenté le Nom de crèches de plus de 50 000, soit une augmentation de 50% par rapport à 2005. Nous avons 98% des enfants d'âge scolaire inscrits à l'école primaire. Depuis 2008, nous travaillons à l'élargissement de la journée d'école, et aujourd'hui nous avons près de 50.000 écoles qui enseignent à temps plein. Il s'agit d'une mesure essentielle pour éviter que les enfants travaillent - et je tiens à mentionner deux brésiliens qui ont se sont battu pour ça :

Leonel Brizola et Darcy Ribeiro. En fait, nous avons l'objectif de l'éducation universelle à plein temps, si nous voulons vraiment écarter tous les enfants du travail.

Nous devons investir dans la formation, parce qu'il ne suffit pas de retirer les enfants et les adolescents du monde du travail: il est nécessaire de leur offrir la possibilité de se qualifier et de s'insérer au marché du travail, à l'âge approprié. C'est à cette fin que nous avons créé, depuis 2003, 306 écoles techniques et professionnelles, qui forment actuellement plus d'un million de jeunes. Pour se rendre compte de cet investissement, il faut rappeler que sur près de cent ans, 140 écoles techniques avaient été créées dans le pays. Aucun adolescent ne sera totalement libre de la situation du travail si nous ne lui offrons pas, en plus d'une vie familiale décente aujourd'hui, l'espoir d'un avenir meilleur grâce à l'éducation.

Mes chers amis, je veux conclure en vous félicitant tous pour la réalisation de cette 3ème

conférence, et pour tous les efforts fournis en faveur de la dignité des enfants du monde entier. La réciprocité et les échanges de connaissance de cette rencontre renforcent notre unité autour de cette cause commune.

Je vous remercie pour cette occasion d'avoir appris de l'expérience d'autres pays, par les gouvernements, les organisations sociales et les organismes internationaux. J'espère sincèrement que chacun d'entre nous partira de cette réunion avec plus de clarté sur ce qui doit être fait immédiatement pour atteindre notre objectif.

Je réitère mon intention de continuer à collaborer avec tous ceux qui sont engagés dans cette lutte pour une enfance meilleure, sans travail quelque soit la situation. Je réaffirme ma conviction qu'il est essentiel que nous renforçons la démocratie, le développement et la lutte pour réduire les inégalités entre les pays et au sein de chaque pays. Continuons ensemble, pour un monde sans le travail des enfants.

Je vous remercie.



LISTA DE PARTICIPANTES

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR	PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Afghanistan	Fazal Ellahi Ibrahim Mohammad Daoud Shabrang Mr. Wasil Noor Muhmand	Société Civile Travailleur Gouvernement	Australie	Brett Anthony Hacket Quinton Ross Devlin	Gouvernement Gouvernement
Afrique du Sud	Dumisani Mthlale Gyan Dwareka Herbert Mkhize Katishi Masemola Mathilda Bergman Methew Oliphant Michael Bongumusa Zondi Mildred Nelsiwe Oliphant Mokgadi Pela Mphakama Mbete Mthunzi Mdwaba Myrtle Ruth Delene Witbooi Nditsheni Maxwell Selotolo Ofentse Daniel Setimo Pamela Priscilla Salusalu Phumzile Rebecca Mlangeni Sipho Ndebele Vanessa Phala Virgil Seafeld	Société Civile Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement	Autriche	Eva Mastnak Marianne Feldmann	Gouvernement Gouvernement
Albanie	Stavri Liko	Travailleur	Azerbaïdjan	Aynur Sofiyeva Elnur Sultanov Kamala Hagverdiyeva Rehyan Huseynova Sabuhi Kerimov	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Gouvernement
Algérie	Ahmed Bourbia Akerroum Messaoud Chafik Kellala Djamel Edinne Haddid Said Khat Mohamed Mourad Boukadoum Yacine Ould Moussa	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Employeur	Bangladesh	Alauddin Vuian Begum Monnujan Sufian Eashak Faiyaz Murshid Kazi Farooq Ahmed Gazi Monibur Rahman Humayun Kabir Mashudur Rahman Md. Shahriar Rahman Bhuiyan Meher Afroze Nazneen Hussain Serajul Islam Shahabuddin Ahmed Shameem Ahsan S M Latif Sultan Ahmed	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Société Civile Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Allemagne	Annika Wörsdörfer Antje Weber Klaus Günther Manfred Brinkmann Michael Bergstreser	Gouvernement Société Civile Gouvernement Travailleur Travailleur	Barbade	Resa Layne Yvette Goddard	Gouvernement Gouvernement
Angola	Aderito Manuel Oliveira da Silva Ana Paula do Patrocínio Rodrigues Ana Teresinha Angélica Costa Jesus Arnaldo Camolacongue Fátima da Conceição Costa Francisco Komba Jerónimo Fernandes João de Paula Ventura Neto Luis Antonio Luis Machado Manuel Viage Nelson M. Cosme Paulo Seque da Ressurreição dos Mártires Mateta Ruth Madalena Mixinge Sebastião Constantino Luquinda	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement	Bélarus	Aleksandr Tserkousky Aliaksandr Yarashuk Leonid Krupets Pavel Urbanovich	Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement
Arabie Saoudite	Ibrahim Aleisa Hisham Alqahtani	Gouvernement Gouvernement	Belgique	Dominique Marlet Kris Lapiere Jeroen Beirnaert Jozef Smets Mar Candela Lopez Nadia Benini	Travailleur Gouvernement Travailleur Gouvernement Travailleur Gouvernement
Argentine	Alejandro Negro Anahi Julia Aizpuru Carlos A. Tomada Carolina Eymann Carolina Marta Abrales Maria del Pilar Rey Mendez Maria del Rosario Varela Mariano Vergara Santiago Sinopoli Susana Santomingo Vanessa Fernanda Paz	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement	Belize	Ion Cacho	Travailleur
Arménie	Ashot Yeghiazarian Danniel Lucas dos R. O. Alves Hakob Sargsyan	Gouvernement Gouvernement Gouvernement	Bénin	Eric Mehoul Fulbert Macaire Adjovi Isidore Monsi Laure Irenée Adoukonou Marcellin Dansoukpevi Noel Chadare Raphaël C. Mensah	Société Civile Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement Travailleur Gouvernement
			Bolivie (État plurinational de)	Pablo Ezedin Alarcon Prado	Gouvernement
			Botswana	Bernadette S. Rathedi Doreen Kelebogile P. Kgabi Goitseone Kokorwe Kebalemogile Mokopi Thandiwe Tshoko	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
			Bulgarie	Sonya Torlova Tchavdar Nikolov	Gouvernement Gouvernement
			Burkina Faso	Alain Francis Gustave Ilboudo Alassane Traore Nabila Paul Kabore Ouedraogo Claude François Philomène Yaméogotou Robert Zouma Soulemame Ouedraogo Stella Sylviane Some Sylvain Yamtiguimda Yameogo Vincent Zakane	Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Employeur Société Civile Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Burundi	Bénita Kwizera Boniface Ndayiragije Cyprian Ntamurukiro Gaudence Sindayigaya Nadine Dusabe Théodore Kamwenubusa	Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Société Civile Employeur
Cap-Vert	Daniel António Pereira Janira Isabel Almada João Osvaldo Coelho de Carvalho Júlio Ascensão Silva Luís Olegário Monteiro Sanches Marilyna Catunda Baessa	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement
Cambodge	Chuon Mom Thol Teh Sing Veng Heang	Travailleur Employeur Gouvernement
Cameroun	Batamack Dieudonné Essola Pierre Didier Koundi Charles Alain Kwamu Nana Martin Agbor Mbeng Mebiane Tangono Epse Ekgan Ndjomo Sébastien Ngono Scholastique Ntube Nzubepie Owona Grégoire Wamba Fidèle	Gouvernement Gouvernement Employeur Société Civile Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Canada	Ambra Dickie Andrea Khan Anik Blais Karine Asselin Jamal Khokar Olivia Lecoufle	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile
Chili	Camila Olate Campos Delia Escorza Pavéz Fernando Berguño Fernando Schmidt Isabel Margarita Fariás Oliva Jaime Chomali Priscila Muñoz Castillo Rodrigo Zegers Quiroga Olga Alarcón Benavides	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile
Chine	He Jing Li Feng Wei Xiaoli Xu Zhida Zhu Qingqiao	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Chypre	Martha Mavromattis	Gouvernement
Cingapura	Sumaya Baqavi	Gouvernement
Colombie	Camilo Andrés Domínguez Gutiérrez Carlos Enrique Rivas Segura Claudia Liliana Aparicio Yañez Diana Gomez Eduardo Bejarano Hernández Jairo Arenas Acevedo José Noé Ríos Muñoz Libardo Enrique Ballesteros Hernández Luis Alberto Grubert Ibarra Luis Alberto Mendoza Períñan Luis Alfonso Chala Lugo Luis Ricardo Fernández Restrepo Rafael David Cuello Ramírez Ricardo Montenegro Coral William Velandia Puerto	Gouvernement Travailleur Société Civile Travailleur Gouvernement Travailleur Gouvernement Travailleur Travailleur Travailleur Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Travailleur
Comores	Ali Abdou Ahamada Dramsi Firozali Sitti Echa Tamou	Travailleur Employeur Gouvernement

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
	Zainaba Attoumani	Société Civile
Congo	Arlette Olga Mbani Gustave Fulgence René Adicolle-Goum Hubert Yobo Joseph Bivihou Laguerre Nganga-Bouka Louis Sylvain Goma Marie-Céline Tchissambou Bayonne Wilfrid David Mba-Nzoo	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Costa Rica	Ana María Rojas Pacheco Gabriela Bonilla Iris Arias Angulo José Andr´s Navas Brenes Juan Manuel Cordero González Marcia Watson Lookwood Rosaura María Molina Romero Rosaura Molina Romero Victor Manuel Monge Chacón	Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement
Côte d'Ivoire	Bakayoko Check Ibrahim Bomoi Raymond Daniel Evelyne Adom Konan Amany Michel-Ange Konien Ayenon Frédéric Kouassi Kouakou Désiré Lamine Kanté Marie-Jeanne Kombo N'zoré N'Guettia Kouakou Kra Martin Sylvestre Aka Yao Patricia Sylvie	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement
Croatie	Diana Strkalj Drago Stambuk	Gouvernement Gouvernement
Cuba	Carlos Rafael Zamora Edgardo Valdes Raciel Proenza Rafael Hidalgo Fernandez	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Danemark	Frederik Petersen Svend Roed Nielsen	Gouvernement Gouvernement
Djibouti	Ali Mohamed Kamil Mohamed Omar Dabar	Travailleur Employeur
Equateur	Ana Cecilia Cordero Cueva Horacio Sevilla Maria del Carmen Velasco María Gloria Barreiro Laura Donoso	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Gouvernement
Egypte	Hossam Zaki Tamim Khallaf	Gouvernement Gouvernement
El Salvador	Francisco Arturo Quijano Clará Rosa Vilma Rodriguez	Travailleur Société Civile
Espagne	Carmelo Angulo Barturen Emilio Gilolmo López Eva Buendia Sánchez Fernando Castillo Badal Jesús Molina Vázquez Manuel de la Cámara Hermoso Matias Figueroa Pablo Figueroa Dorrego	Gouvernement Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement
Estonie	Urmas Eigla	Gouvernement
États-Unis d'Amérique	Benjamin Medina Benjamin Wyatt Medina Cindy Sawyer Dorothy Rozga Eileen Muirragui Elizabeth Wolkomir	Gouvernement Gouvernement Employeur Société Civile Gouvernement Gouvernement

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR	PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
	Eric Duncan Jeffrey Noble Morgan Jessica Slattery JUDITH AGNES GEARHART Lorretta Johnson Marcia Eugenio Mark Mittelhauser Norma Flores Lopez Reid Charles Maki Socorro Leal Socorro P. Leal Timothy Ryan	Travailleur Employeur Gouvernement Société Civile Travailleur Gouvernement Gouvernement Société Civile Société Civile Gouvernement Gouvernement Travailleur	Guinée équatoriale	Montserrat Bonkanka Tabares	Gouvernement
			Guyana	Charles Joseph Ogle Kenneth Oscar Joseph Jairam Petam Nanda Gopaul	Gouvernement Travailleur Employeur Gouvernement
Ethiopie	Kassahun Follo Siraj Abdella Ahmedie Tadesse Eyassu Asfeha Tadesse Hegena Sebro Wuletaw Nigussie Hailemariam Zerihun Kebede Wude	Travailleur Gouvernement Employeur Société Civile Gouvernement Gouvernement	Haiti	Diem Pierre Gina Georges Jackson Bien-Aime Lourdes Edith Delouis Joseph Madsen Cherubin Nathalie Hermantin Renan Hedouville Stephane Bastien	Gouvernement Travailleur Gouvernement Travailleur Gouvernement Employeur Société Civile Gouvernement
Fédération de Russie	Natalia Sentenkova	Gouvernement	Honduras	Blanca Margarita Lopez Ardon Lina José Mejia Galo	Travailleur Employeur
Finlande	Jari Luoto Salla Sammalkivi	Gouvernement Gouvernement	Hongrie	Csaba Szijjártó Mihály Dudás	Gouvernement Gouvernement
France	Céline Giusti Cyril Cosme Denis Pietton Gaël de Maisonneuve Pierre Lyon-Caen Patrick Risselin	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement	Îles Salomon	Josiah Manehia Sika Manuopangai Tony Kagovai	Gouvernement Gouvernement Travailleur
Gabon	Bernadette Biyoghé Christ Cédric Nguéma Ndong Honorine Nzet Biteghé Isabelle Mbazoo Ondo	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement	Inde	Altamas Kabir Priyanka Ribhu Purva Gupta Rohit Sharma Shantha Kumar Shri A. K. Khachi Visty Banaji	Gouvernement Société Civile Société Civile Société Civile Travailleur Gouvernement Employeur
Gambie	Faal Pa Momoudou Pansaw Nyassi Sambou K Barrow	Travailleur Employeur Gouvernement	Indonésie	Achmad Marzuki Adji Dharma Anisa Farida Debbi Oktarossa Mochammad Rizki Safary Mudji Handaya Roni Febianto Sudaryomo Hartosudarmo Sri Danti	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement
Géorgie	Barbare Makharadze Otar Berdenishvili	Gouvernement Gouvernement	Iran (République islamique*)	Abbas Yazdani Ali Rabiei Davoud Eskandari Rezaei Mahdi Rounagh Mehdi Agha Mohammad Zanjani Mohammad Ali Ghanezadeh Mohammad Hossein Moniri Shamsi Mohammad Taghi Hosseini Monir Pour Aslani Seyed Hassan Eftekharian Sussan Gholamrezaei	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement
Ghana	Alex Frimpong Barima Akwasi Amankwah George Achibra Jacob Kwamena Anderson Joseph Zaphenat Amenowode Kingsley Ofei-Nkansah Nii Armah Ashietey Paul Kwaw Cudjoe Peter Akyea Robert Safo-Mensah Sampson NiiTebi shirley anita	Employeur Société Civile Société Civile Travailleur Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement	Iraq	Khalid Hantoosh Sachit Al-Mohammedawi Dunya Obiss Abdulhassan Al-Abody Raghad Wadood Dawood Thanaa Abbas Salman Hilmi	Société Civile Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Grenade	Ray Roberts	Travailleur	Irlande	Frank Sheridan Janice McGann	Gouvernement Gouvernement
Grèce	Dimitri Kalaitzakis Dimitri Alexandrakis Georgios Panagiotidis	Gouvernement Gouvernement Gouvernement	Italie	Gabriele Annis Raffaele Trombetta Silvana Cappuccio	Gouvernement Employeur Travailleur
Guatemala	Julio Armando Martini Herrera Luisa Bonilla Galvão de Queiroz Mynor David Maldonado Mazariegos	Gouvernement Gouvernement Employeur	Jamaïque	Clayton Orlando Hall Desreine Antoinette Taylor Mark Nicely	Travailleur Gouvernement Travailleur
Guinée	Aboubacar Bangoura Bafodé Keita Camara Koumba Diop Diaka Diakite Mohamed Youla Tamba Kourouma Taibou Diallo	Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Travailleur	Japon	Nozomi Ohno Satoshi Katahira Satoshi Ito Takashiro Nakamae Thiago Gusman	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Guinée-Bissau	Aureliano Marcelino Gomes Estevão Gomes Cò	Employeur Travailleur			

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Jordanie	Yuka Onoe Iwatsuki	Société Civile
	Abdullah Al-Khatib	Gouvernement
	Khaled Hababbeh	Travailleur
	Rania Kataw Shereen Mekhled salameh Altayeb	Employeur Gouvernement
Kazakhstan	Bakytzhan Ordabayev	Gouvernement
Kenya	Damaris Muhika	Travailleur
	Franklin Mulembo Espila	Gouvernement
	Irene Leshore	Société Civile
	Jacqueline Mugo	Employeur
	James Ndegwa Ndiho	Gouvernement
	Jarso Boru	Gouvernement
	Leah Ambwaya	Société Civile
	Peris Wangari Kariuki Murage Peter Katana Angore	Gouvernement Gouvernement
Kiribati	Kiata Kabure Kireata Meauke	Employeur Gouvernement
Koweït	Ayadah Alsaidi	Gouvernement
	Jassem Al Moubaraki	Gouvernement
	Moulay El Housseine El Idrissi Mendili	Gouvernement
	Omar Alkandari Salem Abuhadida	Gouvernement Gouvernement
Lesotho	Mamphaphathi Molapo Lindiwe Sephomolo Ronald Kory Masitha	Gouvernement Employeur Société Civile
Liban	Nazha Chalita	Gouvernement
Libéria	Edwin Cisco F. Juah Lawson Massa R. Lansanah	Travailleur Gouvernement Employeur
Libye	Abdulaziz A. Khalifa Juha	Gouvernement
	Aimen Mohamed Mohamed Bai	Gouvernement
	Ahmed Mohamed Elsnosi Ahmed	Gouvernement
	Ahmed Rida Lamine Elhuni	Gouvernement
	Ala Omran Ali Edhim	Gouvernement
	Ali Mohamed Abdalla Haddad	Gouvernement
	Basim Dref Haje Bskall	Gouvernement
	Bobker Mohamed Faraj Elbarghty	Gouvernement
	Elmabruk Rajab Etwibi	Gouvernement
	Farag Mohamed Farag Alfaghi	Gouvernement
	Faraj Hadi Embark Albay	Gouvernement
	Faraj M. Yousif Omar	Gouvernement
	Khalifa Mohamed Abudieda	Gouvernement
	Hussein Hassan Tantoush	Gouvernement
	Mohamed Abdallah Elghawail	Gouvernement
	Mohamed Ali Alfiture	Gouvernement
	Mohamed Ali Almabrouk	Gouvernement
	Mohamed Elmhade Gmahe Tennish	Gouvernement
	Mohamed Hander	Gouvernement
	Mohamed Suwalem	Gouvernement
	Masud Ahmed Ali Assas	Gouvernement
	Nureddin Mansura A. Saber	Gouvernement
	Ramadin Salem Ibrahim Ferjani	Gouvernement
	Shaban Alimentaser	Gouvernement
	Shaban Ibrahim Almutasa	Gouvernement
	Wafic Youssef Raad	Gouvernement
Madagascar	Faly Rakotomanana	Gouvernement
	José Bertin Randrianasolo	Travailleur
	Josephine Noro Andriamamonjariason	Employeur
Malaisie	Ahmad Salman Bin Mansor	Gouvernement
	Shamsul Nizam Bin Shamsuddin	Gouvernement
	Sudha Devi K.R. Vasudevan	Gouvernement
Malawi	Christopher Misuku	Société Civile
	Clement Thindwa	Employeur
	Dalitso Baloyi	Société Civile
	Eunice Makangala	Gouvernement

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
	Francis Kwenda	Gouvernement
	Francis Moto	Gouvernement
	Hlerwayo Nyangulu	Gouvernement
	Juencio Aubrey Chaguzika	Travailleur
	Kayira Wezi	Gouvernement
	Nitta Chinguwo	Gouvernement
	Paul Gondwe	Gouvernement
	Rafael Christopher Sandramu	Travailleur
Maldives	Mauroof Zakir Mohamed Mahid Shareef	Travailleur Gouvernement
Mali	Bourama Mounkoro	Employeur
	Cheickna Keita	Gouvernement
	Diarra Kadiatou Samoura	Gouvernement
	Hamadou Albachir Toure	Gouvernement
	Soumeila Hamida Maiga	Travailleur
	Tidiani Sy	Gouvernement
Maroc	Abdelouahad Souhail	Gouvernement
	Hmdia Nahhass	Travailleur
	Mimoun Bentaleb	Gouvernement
	Miriam Ragala	Gouvernement
	Mohamed Loulidi Omar El Kindi	Gouvernement Société Civile
Maurice	Dewan Quedou	Travailleur
Mauritanie	Abdallahi Mohamed Abdallahi	Société Civile
	Dereghly Mohamed Lemine	Employeur
	Khairou Mahmoud	Travailleur
	Marieme Mint Habott	Gouvernement
	Maty Mint Hamady	Gouvernement
	Mohamed Bedde Moulaye Mohamed Ould Moulaye	Gouvernement Gouvernement
Mexique	Adriana Arreola Rodriguez	Travailleur
	Alberto Pérez Blas	Gouvernement
	Alfonso Navarrete Prida	Gouvernement
	Barbara Gabriela Magaña Martinez	Gouvernement
	Beatriz Paredes Rangel	Gouvernement
	Carlos Prado Brutón	Gouvernement
	Carmen Yadira de los Santos Robledo	Gouvernement
	Eva María Hamilton Vélez	Gouvernement
	Ignacio Rubi Salazar	Gouvernement
	Jasiel Enrique Curiel Diaz	Gouvernement
	José Luis Stein Velasco	Gouvernement
	José Valenti Manzo Monjarás	Gouvernement
	Linda Marina Dolores Munive Temoltzin	Gouvernement
	Lorena Dizett Ramirez	Gouvernement
	Luis Augusto Espadas Torre	Gouvernement
	Manuel Cadena Morales	Gouvernement
	Manuel Sobrino Durán	Gouvernement
	Octavio Carvajal Bustamante	Employeur
	Yadira de los Santos Robledo	Gouvernement
Mongolie	Badamdamin Battuvshin	Gouvernement
	Davaa Khishignyam Tsedvsuren Enkhtuya	Gouvernement Gouvernement
Mozambique	Albino Maria Francisco	Société Civile
	Alexandre Candido Munguambe	Travailleur
	Amina Marisa Ibraimo Abudo	Gouvernement
	Amovo Xavier Villanculos	Gouvernement
	Euclides Jeremias Timana	Gouvernement
	Jafar Buana	Gouvernement
	Jaime Nicols	Gouvernement
	Joaquim Moisés Siúta	Gouvernement
	Juvenal Arcanjo Dengo	Gouvernement
	Manuel Lubisse	Gouvernement
	Maria Helena Taipo	Gouvernement
	Nordestina Felicidade Sitole	Gouvernement
	Romualdo Lodino do Carmo Johnam	Gouvernement
	Victor Miguel	Gouvernement
Myanmar	Aye Aye San	Gouvernement
	Htin Aung	Gouvernement

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
	Htin Linn Maung Min Lwin Moe Myint Kyaw Myo Lynn Aung Okkar Thein Thiripyanchi U Tun Nay Lin	Gouvernement Travailleur Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Namibie	Alpheus Muheua David Katjaimo Felix Musukubili George Simataa Ingrid Celeste Feris Job Muniaro Lineekela J. Mboti Selma Nghinamundova Siluka B. Kabuku	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Népal	Hari Prasad Neupane Jagat Sikhada Krishna Hari Pushkar Pradhumna Bikram Shah Sharad Raj Aran Udaya Raj Pandey Youraj Roka	Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur Société Civile
Nicaragua	Inti Zambrana Jose Antonio Zepeda Lopez Lorena Martínez Marvin Ortega	Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement
Niger	Amadou Arouna Maiga Dounama Abdou Mahamadou Moussa	Travailleur Gouvernement Société Civile
Niger	Augustine Etafo Babatunde Muideen Abdulrahman Bede Opara Bobboi Bala Kaigama Benjamin Okevu Sunday Dutsinma Hassan Lawal Emmanuelu maha Isaac Balami Juliana Anti Adebambo Musa Lawal Mohammed Olasanoye Oyinkan Ruth Bukar Sunday Olusoji Salako	Travailleur Travailleur Travailleur Travailleur Travailleur Travailleur Apoyo Travailleur Gouvernement Travailleur Travailleur Société Civile Travailleur
Norvège	Aud Marit Wiig Dag Kjetil Øyna	Gouvernement Employeur
Nouvelle-Zélande	Andrew Gillespie Jeffrey McAlister	Gouvernement Gouvernement
Oman	Ali Khalfan Al Whibi Fernanda Baldo Fahad Ahmed Al N aimi Khalid Al Jaradi Nasser Juma Al Falahi Said Mohammed Al Mamari	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Ouganda	Harriet Auma Harriet Luyima Juliet Wajega Sasagah Peter Christopher Werikhe	Employeur Gouvernement Travailleur Travailleur
Pakistan	Abdul Waheed Sandal Aneeq Ahmed Cheema Kundho Khan Kundho Khan Munir Qureshi Rashad Aziz	Employeur Société Civile Société Civile Société Civile Gouvernement Société Civile
Palestine	Ahmed Majdalani Ibrahim Alzeben Jalal Makhazra Khawla Dosouqi	Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Panama	Alma Lorena Cortés Aguilar Carmen Taitt Gabriela García Carranza German Batista Jorge Luis Abrego Juan José Montero Batista Juan Zelaya Marisol Linero Blanco Melinda de Anguizola Noris Delgado Vergara Rosa del Carmen Carrasco Valdespino Vielka Montenegro de Abrego	Gouvernement Travailleur Gouvernement Employeur Gouvernement Gouvernement Employeur Employeur Société Civile Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Paraguay	Andreza Ortigoza de Medina Cecilia Inés Acha Palumbo Cynthia Lucia González Rios Graciela Inocensia Congo Caceres	Société Civile Gouvernement Gouvernement Travailleur
Pays-bas	Alexandra Valkenburg-Roelofs Herman van Gelderen Jan Vos Kees Rade Lauris Beets Leonardo Luciano Silva Santos Lilianne Ploumen Mariëlle van der Linden Marten van de Berg Robert van de Hum Sara Cohen Sofie Ovaas Trudy Kerperien Vincent Storiman	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Travailleur Gouvernement
Pérou	Carlos García Palacios Edgardo Sergio Balbin Torres Guillermo Rivera Ponce Isaac Ruiz Sánchez Jackeline Yalán Leal Jorge Bayona Medina José Antonio Gutiérrez Alata Mario Coronado Barriga Paola Egusquiza Granda	Gouvernement Gouvernement Société Civile Société Civile Société Civile Gouvernement Gouvernement Employeur Employeur Travailleur
Philippines	Daphne G. Culanag Dayana Divevar Ingga Eric P. Valenzuela Eva G. Betita Rodrigo Catindig	Société Civile Société Civile Gouvernement Gouvernement Travailleur
Pologne	Andrzej Maria Braitier Marceli Minc	Gouvernement Gouvernement
Portugal	Francisco Ribeiro Telles Patrícia Cadeiras	Gouvernement Gouvernement
République centrafricaine	Nemekon Magloire Karal	Travailleur
République démocratique du Congo	Christian Kalonda Ngoyi Henriette Tshimunga Minchiabo	Employeur Gouvernement
République démocratique populaire lao	Chongchith Chantharanonh Phongsaysack Inthalath Vilay Vongkhaseum	Gouvernement Gouvernement Travailleur
République Dominicaine	Cristian Milagros Herrera Villalona Daysi Mercedes García de Peregrin Eligia Isabel Tejada Gallardo Jaime O. González Hernández Jonathan Baró Gutiérrez Maria Eugenia Dargam de Blasi Martiza Hernández	Gouvernement Gouvernement Travailleur Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement
République Tchèque	Jirí Havlík Viktor Dolista	Gouvernement Gouvernement
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Alexander Ellis Indranil Chakrabati	Gouvernement Gouvernement

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
	Martin Badham Sue Longley	Gouvernement Travailleur
République-Unie de Tanzanie	Aggrey K. Mlimuka David Enosh John Mwakanjiki Gaudentia Mugosi Kabaka Mkama J. Nyamwesa Nicholas Ernest Mgaya	Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Travailleur
Roumanie	Diana Anca Radu Elena Tudor Gabriela Alexandrescu	Gouvernement Gouvernement Société Civile
Rwanda	Anna Mugabo Clemence Murekatete Mpakanyi Gaspard	Gouvernement Employeur Travailleur
Sainte-Lucie	Callistus Vern Gill	Employeur
Samoa	Isaia Lameko Osana Julie Liki	Gouvernement Employeur
Sao Tomé-et-Principe	Balbina Rodrigues Tiny da Trindade Cintia Maria da Graça Lima João Sousa Pontes Tavares Jorge Dias Correia Leonel Pontes Vilma Loreiro Pinto	Société Civile Gouvernement Travailleur Employeur Gouvernement Gouvernement
Sénégal	Abdou Aziz Ndiaye Amadou Massar Sarr Doudou Sow Ibra Ndiaye Ndiaga Diop Niokhobaye Diouf Raoul Ferdinand A. Diandy	Gouvernement Employeur Gouvernement Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement
Serbie	Branko Markovic	Gouvernement
Seychelles	Erna Hellen Athanasius	Gouvernement
Sierra Leone	Hawa Kailey Joseph Tekman Kanu Leslie Thomas Matthew Teambo Victoria Baby Renner	Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement Société Civile
Slovaquie	Milan Cigan Peter Prepiak	Gouvernement Gouvernement
Slovénie	Andreja Simenc Milena Smit	Gouvernement Gouvernement
Syrie	Ghassan Nseir Mariam Naasan Riyad Khaddour	Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Somalie	Abdul Mohamed Omar Faruk Osman Nur	Employeur Travailleur
Sri Lanka	Ananda Wimalaweera Gamini Lokuge k. Velayudam Visakha Tillekeratne	Gouvernement Gouvernement Travailleur Société Civile
Soudan	Abd Elghani Elnaïm Awad Elkarim Aisha Babou Rafai Amna Mohamed Saleh Drar Bannaga Badawi Ibrahim Abdalla Khalaf alla Ismail Mohamed yousif Nagat Abdelsadig Mohamed Saeed Ellassad Nemat Ahmed Hassan Abdelgadir Mohamed Abdelrahman Yasin Mohamed	Gouvernement Travailleur Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile
Soudan du Sud	Hellen Achiro Lotara Jotaba Penny Nandole Ngor Kolong Ngor	Gouvernement Employeur Gouvernement

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
	Nyawir Mayen Achuil Pasqueala Michael Apai Willing	Société Civile Travailleur
Suède	Johanna Lindquist Magnus Robach	Gouvernement Gouvernement
Suisse	Amelia Espejo Ana Claudia Bertolazi Daniel Grünenfelder Jean-Pierre	Employeur Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Suriname	Marlon F. Mohamed-Hosein Michael H.S. Miskin Mrs. Doelwijt Natasha Eugenie Maria Halfhuid Rita Henry	Gouvernement Gouvernement Employeur Gouvernement Gouvernement
Tchad	Adjia François Djongdang Solmem Zara Nodjinan Oyal Ngarassal Epouse Adoum	Travailleur Gouvernement Société Civile
Thaïlande	Juckarin Chareonphuk Pakawat Srisukwattana Vihit Powattanasuk Vittit Muntarbhorn Ukrish Kanchanaketu	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Société Civile Employeur
Timor-Leste	Aniceto Leto Soro Fernando Afonso da Silva Honorio de Almeida José da Conceição da Costa	Gouvernement Employeur Société Civile Travailleur
Togo	Komlan Nouwossan Koublanou Akoko John Siabi Kwamé-Koumah Aglo Tchatcha Bassowa	Travailleur Société Civile Gouvernement Gouvernement
Trinité-et-Tobago	Candice Wallace-Henry Judy Williams-Martinez Nicha Cardinez Paul Byam Sheryl-Anne Haynes	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Tunisie	Hayet Ben Ismail Mselmi Mohamed Ben Naceur Mouldi Jendoubi Nada Meslameni Ben Naceur Néjib Boujnah Sabri Bachtobji	Gouvernement Société Civile Travailleur Gouvernement Société Civile Gouvernement
Tuvalu	Faoua Maani	Gouvernement
Ukraine	Anatoly Tkach Oleksii Liaschenko Rostyslav Tronenko Vasyl Pasichnyi	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Uruguay	Carlos Daniel Amorin Emilio Bonetti Fernando Arroyo Juan Andrés Roballo Juan Pablo Martinez Marcelo Blanco	Gouvernement Société Civile Gouvernement Gouvernement Gouvernement Gouvernement
Vanuatu	Lionel Kaluat Sakiusa Kalsakau	Gouvernement Travailleur
Venezuela (République bolivarienne du)	Beatriz Prada Edita Fernandez Gilberto Sánchez Jose Leonardo Panigada Nuñez Mauricio Enrique Blanco Acosta	Employeur Travailleur Employeur Gouvernement Gouvernement
Viet Nam	Nguyen Hai Huu Nguyen Thi Bich Hien Tran Khang Ninh Tran Chi Dung	Gouvernement Gouvernement Gouvernement Employeur

PARTICIPANTS

[illegible]

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Organización Internacional del Trabajo	Jose Maria Ramirez	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Deepa Rishkesh	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Minoru Ogasawara	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Guillermo Dema	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Faustina Van Aperen	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Elena Montobbio	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Vera Perdigão	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Victoria Cruz	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Constance Thomas	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Manuela Tomei	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Guy Ryder	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Elizabeth Tinoco	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Paulo Barcia	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Marcia Pole	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Saw Sar Ka Baw	OI (Organização Internacional)
Organización Internacional del Trabajo	Noortje Denkers	OI (Organização Internacional)
Save the Children	Wendy Blanpied	OI (Organização Internacional)
Save the Children	Daniela Reale	OI (Organização Internacional)
Understanding Children's Work	Maria Gabriella Breglia	OI (Organização Internacional)
Understanding Children's Work	Furio Camillo Rosati	OI (Organização Internacional)
Unicef	Maria de Salette Silva	OI (Organização Internacional)
Unicef	Mario Volpi	OI (Organização Internacional)
Unicef	Carin Leinig Cavalcanti Corrêa	OI (Organização Internacional)
Unicef	Nadine Perrault	OI (Organização Internacional)
Unicef	Pedro Ivo de Moraes Alcantara	OI (Organização Internacional)
Unicef	Casimira Benge	OI (Organização Internacional)
Unicef	Joost Kooijmans	OI (Organização Internacional)
Unicef	Susan Lynn Bissell	OI (Organização Internacional)
Unicef	Munir Mammadzada	OI (Organização Internacional)
Unicef	Dihego Luk Mendes da Silva	OI (Organização Internacional)
Unicef	Maria Estela Caparelli	OI (Organização Internacional)
Unicef	Cecilie Modvar	OI (Organização Internacional)
Unicef	Gary Stahl	OI (Organização Internacional)
Unicef	Ludmila Palazzo	OI (Organização Internacional)
Unicef	Michelle Barron	OI (Organização Internacional)
Unicef	Alexandre Magno de Aguiar Amorim	OI (Organização Internacional)
Unicef	Maria Antonia Scalomiero	OI (Organização Internacional)
Unicef	Michelle Barron	OI (Organização Internacional)
Unicef	Yin Yin Han	OI (Organização Internacional)
Unicef	Niklas Stephan	OI (Organização Internacional)
Anti-slavery International	Aidan Joseph McQuade	ONG Internacional
ChildFund International	Gerson Pacheco	ONG Internacional
Defence for Children International	Virginia Murillo	ONG Internacional
Eliminating Child Labour in Tobacco Growing Foundation	Sonia Velazquez	ONG Internacional
Eliminating Child Labour in Tobacco Growing Foundation	Nicholas McCoy	ONG Internacional
Global March Against Child Labour	Kailash Satyarthi	ONG Internacional
Human Rights Watch	Jo Becker	ONG Internacional
International Cocoa initiative	Matthias Lange	ONG Internacional
International Cocoa initiative	Nathalie Perroud	ONG Internacional
Latin American and Caribbean Network for Children / REDLAMYC	Welinton Pereira da Silva	ONG Internacional
Plan International	Anette Trompeter Curi	ONG Internacional
Plan International	Flávio Antunes Debique	ONG Internacional
Plan International	Lyda Patricia Guarin Martinez	ONG Internacional
Terre des Hommes	Taliny Strehl	ONG Internacional
Winrock International	Vicki Sheila Walker	ONG Internacional
World Vision International	João Helder Alvez da Silva Diniz	ONG Internacional
PNUD	Maristela Baioni	PNUD
PNUD	Romulo Paes	PNUD
PNUD	Jorge Chediek	PNUD
PNUD	Romolo Antonio Tassone	PNUD
Unasur	Maria Fernanda Silva	Unasul
Unesco	Marlova Jovchelovitch Noletto	Unesco
Unesco	Manuela Pinheiro de Moraes Rêgo	Unesco
Unesco	Maria del Carmen Paz Portales	Unesco
Unesco	Soleny Hamu	Unesco
Unesco	Rosana Sperandio Pereira	Unesco
Unión Europea	Lea Reichert	Unión Europea
Unión Europea	Jérôme Poussielgue	Unión Europea
Unión Europea	Dounia El Affah	Unión Europea
Unión Europea	Lena Sund	Unión Europea
Unión Europea	Maria Rosa Sabattelli	Unión Europea
Unión Europea	Erik Von Pistohlkors	Unión Europea
Unión Europea	Simone Pieri	Unión Europea
Unión Europea	Humberto Netto	Unión Europea

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR	PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Unión Europea	Ana Paula Zacarias	Unión Europea	Brésil	Catarina Soares Martins	Gouvernement
Unión Europea	Concha Fernandez de la Puente	Unión Europea	Brésil	Cecília Malaguti do Prado	Gouvernement
Unión Europea	Francisco Fontan	Unión Europea	Brésil	Célia Romeiro	Gouvernement
Brésil	Adriana Barufaldi Bertoldi	Employeur	Brésil	Cimar Azere do Pereira	Gouvernement
Brésil	Adriana Giuntini Viana	Employeur	Brésil	Cintia Bastos Bemerguy	Gouvernement
Brésil	Alexandre Herculano Coelho de Souza Furlan	Employeur	Brésil	Cintia Santana Pires de Saboia	Gouvernement
Brésil	Alexandre Tadeu Schuh	Employeur	Brésil	Claudia de Almeida Gomes	Gouvernement
Brésil	Ana Cláudia de Macedo Santoro	Employeur	Brésil	Claudia de Borba Maciel	Gouvernement
Brésil	André Masotti Lorenzetti	Employeur	Brésil	Claudia Gasser	Gouvernement
Brésil	Cláudia Pinheiro	Employeur	Brésil	Cláudia Laureth Faquinote	Gouvernement
Brésil	Daniella Chaves Padilha	Employeur	Brésil	Cleia Lima Martins	Gouvernement
Brésil	Joicy Damares Pereira	Employeur	Brésil	Clélia Brandão Alvarenga Craveiro	Gouvernement
Brésil	Maria Antonieta Dias Faisal	Employeur	Brésil	Daniel Plech Garcia	Gouvernement
Brésil	Maria Clara Calderon Almeida de Oliveira Rodrigues	Employeur	Brésil	Daniella Rocha	Gouvernement
Brésil	Mirian Barros	Employeur	Brésil	Danielle Chalub Martins	Gouvernement
Brésil	Natasha Tavares dos Santos	Employeur	Brésil	Danival Lima Falcão	Gouvernement
Brésil	Regiane Ataide Costa	Employeur	Brésil	Danyel Iório de Lima	Gouvernement
Brésil	Reinaldo Damacena	Employeur	Brésil	Denise Ratmann Arruda Colin	Gouvernement
Brésil	Renata Caroline da Costa Vaz	Employeur	Brésil	Diana Bernardes Rocha	Gouvernement
Brésil	Rodrigo Hugueney	Employeur	Brésil	Dimas Ximenes	Gouvernement
Brésil	Sergio Talochi	Employeur	Brésil	Dionara Borges Andreani Barbosa	Gouvernement
Brésil	Vania Rodrigues de Carvalho Brenner	Employeur	Brésil	Dúbia Beatriz Oliveira Campos	Gouvernement
Brésil	Rafael Lucchesi	Employeur	Brésil	Duncan Semple	Gouvernement
Brésil	Adelino Silva Neto	Gouvernement	Brésil	Edson Soares da Silveira	Gouvernement
Brésil	Adriana Braz	Gouvernement	Brésil	Eduardo Alcebiades Lopes	Gouvernement
Brésil	Adriana Miranda	Gouvernement	Brésil	Eduardo Guilherme Reiner	Gouvernement
Brésil	Adriana Scorza Guimaraens	Gouvernement	Brésil	Eduardo Monteiro Martins	Gouvernement
Brésil	Adrianna Figueiredo Soares da Silva	Gouvernement	Brésil	Edvaldo dos santos souza	Gouvernement
Brésil	Alan Coelho de Séllos	Gouvernement	Brésil	Eliana Zugailb	Gouvernement
Brésil	Alberto de Souza	Gouvernement	Brésil	Eliane Araque dos Santos	Gouvernement
Brésil	Alessandro Soares	Gouvernement	Brésil	Elisiane dos Santos	Gouvernement
Brésil	Alex Kleyton Rodrigues Barbosa	Gouvernement	Brésil	Elvira Mirian Veloso de Mello Cosendey	Gouvernement
Brésil	Alexandre Marin Ragagnin	Gouvernement	Brésil	Eridan Moreira Magalhães	Gouvernement
Brésil	Alexandre Peña Ghisleni	Gouvernement	Brésil	Eucledes Santa Cruz Oliveira Junior	Gouvernement
Brésil	Alice Watson Cleto	Gouvernement	Brésil	Eunice Borges Alves	Gouvernement
Brésil	Amanda Guedes	Gouvernement	Brésil	Evelize Carvalho	Gouvernement
Brésil	Ana Carolina Paranhos de Campos Ribeiro	Gouvernement	Brésil	Fabiana Pontes de Albuquerque	Gouvernement
Brésil	Ana Cláudia Nascimento	Gouvernement	Brésil	Fábio Farias	Gouvernement
Brésil	Ana Cristina Santos	Gouvernement	Brésil	Fábio Macario	Gouvernement
Brésil	Ana Estela Haddad	Gouvernement	Brésil	Fábio Meirelles	Gouvernement
Brésil	Ana Paula Cristallino	Gouvernement	Brésil	Fabricio Araújo Prado	Gouvernement
Brésil	Ana Paula Fayão	Gouvernement	Brésil	Fátima Cristina Chammas do Nascimento	Gouvernement
Brésil	Ana Paula Siqueira	Gouvernement	Brésil	Felipe Gastão Bandeira de Mello	Gouvernement
Brésil	Ananias Pereira da Cruz	Gouvernement	Brésil	Fernanda Sucharski Matzenbacher	Gouvernement
Brésil	André Luís Quaresma de Carvalho	Gouvernement	Brésil	Fernando Kleiman	Gouvernement
Brésil	André Luiz Machado	Gouvernement	Brésil	Flávia Calumby Barreto Mota	Gouvernement
Brésil	André Luiz Silva Gomes	Gouvernement	Brésil	Flavio Sapha	Gouvernement
Brésil	André Mattana	Gouvernement	Brésil	Flora Lúcia Marin de Oliveira	Gouvernement
Brésil	Andréa Saint Pastous Nocchi	Gouvernement	Brésil	Francisco Antonio de Sousa Brito	Gouvernement
Brésil	Andrea Velasco Rufato	Gouvernement	Brésil	Gabriel Napoleão Velloso Filho	Gouvernement
Brésil	Anelise Borges Souza	Gouvernement	Brésil	Ganesh Inocalla	Gouvernement
Brésil	Angela Cristina Santos Guimarães	Gouvernement	Brésil	George Luís Bonifácio de Sousa	Gouvernement
Brésil	Anna Rita Scott Kilson	Gouvernement	Brésil	Gioconda Ramalho	Gouvernement
Brésil	Anne Thuareg Xavier de Souza	Gouvernement	Brésil	Glauclia Danielle C. Gonçalves	Gouvernement
Brésil	Antonio de Oliveira Lima	Gouvernement	Brésil	Graciela Eleonora Slavin	Gouvernement
Brésil	Antonio Jose Angelo Motti	Gouvernement	Brésil	Guilherme Guimarães Feliciano	Gouvernement
Brésil	Ariélma Galvão Dias dos Santos	Gouvernement	Brésil	Guilherme Pereira Laranjeira	Gouvernement
Brésil	Arlinda Barbosa Carvalho	Gouvernement	Brésil	Gustavo Leal Sales Filho	Gouvernement
Brésil	Arthur Rosa Machado	Gouvernement	Brésil	Heitor Menezes	Gouvernement
Brésil	Bárbara Pinowska Cardoso Campos	Gouvernement	Brésil	Heloisa Siqueira de Jesus	Gouvernement
Brésil	Benício Marques	Gouvernement	Brésil	Herculano Ricardo Campos	Gouvernement
Brésil	Bianca Sotelino Dinatale	Gouvernement	Brésil	Hugo Lins Gomes Ferreira	Gouvernement
Brésil	Brenda Ferreira Silva	Gouvernement	Brésil	Hur Bem C. da Silva	Gouvernement
Brésil	Brenno Gomes da Silva Mauro	Gouvernement	Brésil	Inge Ranck	Gouvernement
Brésil	Camila Castro	Gouvernement	Brésil	Iraides Quirino Xavier Vieira	Gouvernement
Brésil	Camila Moreira de Castro	Gouvernement	Brésil	Ironi do Rocio Vieira de Camargo	Gouvernement
Brésil	Camila Santana	Gouvernement	Brésil	Israel Luiz Stal	Gouvernement
Brésil	Cândice Gabriela Arósio	Gouvernement	Brésil	Ivanildo Tajra Franzosi	Gouvernement
Brésil	Carlos Alberto Reis de Paula	Gouvernement	Brésil	Jaciara Ribeiro de Araújo	Gouvernement
Brésil	Carlos Daniel Dell Santo Seidel	Gouvernement	Brésil	Jadir de Assis	Gouvernement
Brésil	Carlos Fernando Gallinal Cuenca	Gouvernement	Brésil	Jailson Silva Flor	Gouvernement
Brésil	Carlos Frederico Bastos Peres da Silva	Gouvernement	Brésil	Jalson Jácomo do Couto	Gouvernement
Brésil	Carlos Henrique Zimmermann	Gouvernement	Brésil	Jamile Almeida	Gouvernement
Brésil	Carmelita de Oliveira Domingues	Gouvernement	Brésil	Jandyr Ferreira dos Santos Jr	Gouvernement
Brésil	Carmen Lúcia Miranda Silvera	Gouvernement	Brésil	Jarbas Antonio Ferreira	Gouvernement
Brésil	Carolina Vanderlei Castro de Almeida	Gouvernement	Brésil	Jean Karydakis	Gouvernement
			Brésil	Jefferson Luiz Pereira Coelho	Gouvernement

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR	PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Brésil	Jefferson Aparecido Dias	Gouvernement	Brésil	Marluce Pereira Silva	Gouvernement
Brésil	João Augusto Sobreiro Sigora	Gouvernement	Brésil	Maura Luciane Conceição de Souza	Gouvernement
Brésil	João Tabajara	Gouvernement	Brésil	Maurício Gasparino da Silva	Gouvernement
Brésil	Joaquim Alves São Pedro Filho	Gouvernement	Brésil	Melissa Popoff Scheidemantel	Gouvernement
Brésil	Joaquim Travassos Leite	Gouvernement	Brésil	Mirian Cristina Eisenhut Carravetta	Gouvernement
Brésil	José Roberto Dantas Oliveira	Gouvernement	Brésil	Mônica Aparecida Rodrigues	Gouvernement
Brésil	Jucelino Moreira Bispo	Gouvernement	Brésil	MURILO VIEIRA KOMNISKI	Gouvernement
Brésil	Julia Segatto	Gouvernement	Brésil	Natascha Rodenbusch Valente	Gouvernement
Brésil	Juliana de Moura Gomes	Gouvernement	Brésil	Nelma de Azeredo	Gouvernement
Brésil	Juliana Fernandes	Gouvernement	Brésil	Nivia Maria Polezer	Gouvernement
Brésil	Juliana Marques Petroceli	Gouvernement	Brésil	Norberto Moretti	Gouvernement
Brésil	Juliano Pimentel Duarte	Gouvernement	Brésil	Ofélia Ferreira da Silva	Gouvernement
Brésil	Karina Andrade Ladeira	Gouvernement	Brésil	Olga Maria P Jacobina	Gouvernement
Brésil	Karla Naves	Gouvernement	Brésil	Olimpio Antônio Brésil Cruz	Gouvernement
Brésil	Katia Cristina Favilla	Gouvernement	Brésil	Otávio Briones	Gouvernement
Brésil	Katia Ozorio	Gouvernement	Brésil	Patricia Barcelos	Gouvernement
Brésil	Kátia Simone Medeiros Rodrigues	Gouvernement	Brésil	Patricia Bezerra	Gouvernement
Brésil	Katleem Maria Pires de Lima	Gouvernement	Brésil	Patricia Kalil	Gouvernement
Brésil	Killian Grippon	Gouvernement	Brésil	Paula Cristina Pereira Gomes	Gouvernement
Brésil	Larissa Daniela da Escóssia Rosado	Gouvernement	Brésil	Paula Montagner	Gouvernement
Brésil	Larissa Karydakís	Gouvernement	Brésil	Paula Moreira Neves Pereira	Gouvernement
Brésil	Laura Aparecida Pequeno da Rocha	Gouvernement	Brésil	Paulino Franco de Carvalho Neto	Gouvernement
Brésil	Laura Delamonica	Gouvernement	Brésil	Paulo Alexandre Carmo Lins	Gouvernement
Brésil	Lea Lúcia Cecílio Braga	Gouvernement	Brésil	Paulo Domingues	Gouvernement
Brésil	Leandro da Costa Fialho	Gouvernement	Brésil	Paulo Luiz Schmidt	Gouvernement
Brésil	Leonardo Soares de Oliveira	Gouvernement	Brésil	Paulo Sérgio de Almeida	Gouvernement
Brésil	Ligia Girão	Gouvernement	Brésil	Pedro Ivo Ferraz	Gouvernement
Brésil	Ligia Margaret Kosin Jorge	Gouvernement	Brésil	Philip Carvalho Ferreira Leite	Gouvernement
Brésil	Liliane Elias	Gouvernement	Brésil	Platon Teixeira de Azevedo Neto	Gouvernement
Brésil	Liliane Neves do Carmo	Gouvernement	Brésil	Pollyanna Rodrigues Costa	Gouvernement
Brésil	Lis Jannuzzi Weingartner	Gouvernement	Brésil	Priscilla Hoffmann Mercadante	Gouvernement
Brésil	Lisiane dos Santos	Gouvernement	Brésil	Rafael Dias Marques	Gouvernement
Brésil	Lizandra Borges da Silveira Valim	Gouvernement	Brésil	Rafael Leme	Gouvernement
Brésil	Lodear Carlos Hahn	Gouvernement	Brésil	Raimunda Sueli das Neves Mendonça	Gouvernement
Brésil	Lucas Frota Verri Pinheiro	Gouvernement	Brésil	Regina Duarte da Silva	Gouvernement
Brésil	Lucia Helena Menezes Negri Nilson	Gouvernement	Brésil	Rejane Guimarães Pitanga	Gouvernement
Brésil	Luciana de Fátima Vidal	Gouvernement	Brésil	Renata Lu Rodrigues	Gouvernement
Brésil	Luciana Jaccoub	Gouvernement	Brésil	Renato Pena de Araújo	Gouvernement
Brésil	Luciano de Paula Miranda	Gouvernement	Brésil	Rhaiana Rondon	Gouvernement
Brésil	Luciano Milhomem	Gouvernement	Brésil	Roberto Menezes Rodrigues	Gouvernement
Brésil	Luis Otavio Farias	Gouvernement	Brésil	Roberto Padilha Guimarães	Gouvernement
Brésil	Luiz Claudio Monteiro Morgado	Gouvernement	Brésil	Ronilson Marinho Barbosa	Gouvernement
Brésil	Luiz Eduardo Gonçalves	Gouvernement	Brésil	Rosali Alves Barroso	Gouvernement
Brésil	Luiz Henrique Ramos Lopes	Gouvernement	Brésil	Rosemeire Lopes Fernandes	Gouvernement
Brésil	Macaé Maria Evaristo dos Santos	Gouvernement	Brésil	Samuel Cláudio da Silva	Gouvernement
Brésil	Manoel Gomes Pereira	Gouvernement	Brésil	Saulo Tarcísio de Carvalho Fontes	Gouvernement
Brésil	Marcelo Nascimento	Gouvernement	Brésil	Séfora Alice Rôla do Carmo	Gouvernement
Brésil	Marcelo Saboia	Gouvernement	Brésil	Ségismar de Andrade Pereira	Gouvernement
Brésil	Márcia Helena Carvalho Lopes	Gouvernement	Brésil	Sérgio Araújo Sepúlveda	Gouvernement
Brésil	Márcia Hora Acioli	Gouvernement	Brésil	Sérgio Nunes Ferreira do Amaral	Gouvernement
Brésil	Marcia Muchagata	Gouvernement	Brésil	Silvana Abramo Marguerito Arianio	Gouvernement
Brésil	Marcio André Silveira Guimarães	Gouvernement	Brésil	Silvia Carla Macedo Cardoso Furtado	Gouvernement
Brésil	Márcio Lopes Corrêa	Gouvernement	Brésil	Silvia Severiano da Silva	Gouvernement
Brésil	Márcio Oliveira Gomes	Gouvernement	Brésil	Sônia Maria Laurindo da Silva	Gouvernement
Brésil	Marco Túlio Scarpelli Cabral	Gouvernement	Brésil	Sônia Moraes	Gouvernement
Brésil	Marcos Henrique Sperandio	Gouvernement	Brésil	Sueli Teixeira Bessa	Gouvernement
Brésil	Marcos Lacerda de Almeida Filho	Gouvernement	Brésil	Tainá Guimarães Alvarenga	Gouvernement
Brésil	Marcos Neves Fava	Gouvernement	Brésil	Tatiana Segovia Tobias Michel	Gouvernement
Brésil	Margarida Munguba Cardoso	Gouvernement	Brésil	Telma Maranhão Gomes	Gouvernement
Brésil	Maria Amelia Souza Reis	Gouvernement	Brésil	Teresa Sacchet	Gouvernement
Brésil	Maria América Menezes Bonfim Hamu	Gouvernement	Brésil	Thalma Rosa de Almeida	Gouvernement
Brésil	Maria Cristina Rodrigues do Paraíso	Gouvernement	Brésil	Thássia Alves	Gouvernement
Brésil	Maria de Fátima Pereira Alberto	Gouvernement	Brésil	Thiago Poggio Pádua	Gouvernement
Brésil	Maria de Lourdes Magalhães	Gouvernement	Brésil	Thiago Thobias	Gouvernement
Brésil	Maria Izabel da Silva	Gouvernement	Brésil	Thor Saad Ribeiro	Gouvernement
Brésil	Maria Rosângela de Jesus Lucena	Gouvernement	Brésil	Ubirajara da Costa Machado	Gouvernement
Brésil	Maria Senharinha Soares Ramalho	Gouvernement	Brésil	Valdismar Vieira dos Santos	Gouvernement
Brésil	Maria Teresa Calabrich Campos	Gouvernement	Brésil	Valéria Cristina da Trindade Feitoza	Gouvernement
Brésil	Mariana Ulhoa de Faria Quintaneiro	Gouvernement	Brésil	Valéria Maria de Massarani Gonelli	Gouvernement
Brésil	Mariane Josviak	Gouvernement	Brésil	Valesca de Moraes do Monte	Gouvernement
Brésil	Marinalva Cardoso Dantas	Gouvernement	Brésil	Vanessa Dolce de Faria	Gouvernement
Brésil	Mário dos Santos Barbosa	Gouvernement	Brésil	Vanidia Kreibich	Gouvernement
Brésil	Marisa Rodrigues da Silva	Gouvernement	Brésil	Vera Lúcia Campelo da Silva	Gouvernement
Brésil	Maristela Leitão	Gouvernement	Brésil	Warley Lima de Oliveira	Gouvernement

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR	PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Brésil	Wasmália Bivar	Gouvernement	Brésil	Mirian Cristina Norberto	Société Civile
Brésil	Wellington Fávoro	Gouvernement	Brésil	Nathalia Gomes de Freitas	Société Civile
Brésil	Zéu Palmeira Sobrinho	Gouvernement	Brésil	Nilson Caetano Bezerra	Société Civile
Brésil	Presindete Dilma Rousseff	Gouvernement	Brésil	Noé Soares Moreira Sobrinho	Société Civile
Brésil	Luiz Alberto Figueiredo Machado	Gouvernement	Brésil	Paulo Henrique Americo Lucindo	Société Civile
Brésil	Eduardo dos Santos	Gouvernement	Brésil	Rafael Alves da Silva	Société Civile
Brésil	Carlos Antonio Paranhos	Gouvernement	Brésil	Rafael Custódio de Lima	Société Civile
Brésil	Tovar da Silva Nunes	Gouvernement	Brésil	Raimunda Nonata Mesquita Bezerra	Société Civile
Brésil	Fernando Igreja	Gouvernement	Brésil	Regina Maria da Silva Moreira	Société Civile
Brésil	Manoel Dias	Gouvernement	Brésil	Renata de Fátima Oliveira	Société Civile
Brésil	Gilson Alceu Bittencourt	Gouvernement	Brésil	Rogério Conceição da Silva	Société Civile
Brésil	Marcelo Cardona Rocha	Gouvernement	Brésil	Rosiane Patrícia Maciel Barbosa	Société Civile
Brésil	Tereza Campello	Gouvernement	Brésil	Rosinete Veloso Camelo	Société Civile
Brésil	Nilton Fralberg Machado	Gouvernement	Brésil	Sarah Nunes Farhat	Société Civile
Brésil	Luís Antônio Camargo de Melo	Gouvernement	Brésil	Sarah Susane Ferreira Rodrigues	Société Civile
Brésil	Sandra Rosado	Gouvernement	Brésil	Suellem Caroliny Ferreira da Costa	Société Civile
Brésil	Maria do Rosário Nunes	Gouvernement	Brésil	Suellen Caroliny Ferreira Da Costa	Société Civile
Brésil	Diogo de Sant'Ana	Gouvernement	Brésil	Suzana Gabriele Balbino da Silva	Société Civile
Brésil	Carlos Bezerra Jr.	Gouvernement	Brésil	Tânia Sleyne Pacheco Cellet	Société Civile
Brésil	LUCIANA SANTOS	Gouvernement	Brésil	Tânia Pacheco	Société Civile
Brésil	Jaques Wagner	Gouvernement	Brésil	Thailane Soares de Oliveira	Société Civile
Brésil	Agnelo Queiroz	Gouvernement	Brésil	Thamires Rozeno da Hora	Société Civile
Brésil	Maria do Rosário Nunes	Gouvernement	Brésil	Vera Lúcia Rozendo da Hora	Société Civile
Brésil	Gleisi Helena Hoffmann	Gouvernement	Brésil	Wesley Pizzol Busatto	Société Civile
Brésil	Aloizio Mercadante	Gouvernement	Brésil	Weyerson Antônio da Silva	Société Civile
Brésil	Alexandre Padilha	Gouvernement	Brésil	Leidiane da Silva Gomes	Société Civile
Brésil	Miriam Belchior	Gouvernement	Brésil	Adriana Duarte Araujo	Société Civile
Brésil	Gilberto Carvalho	Gouvernement	Brésil	Aletheia Vieira	Société Civile
Brésil	Paulo de Martino Jannuzzi	Gouvernement	Brésil	Ana Lucia Kassouf	Société Civile
Brésil	Nilmario Miranda	Gouvernement	Brésil	Anderson Lucas da Silva Novaes	Société Civile
Brésil	Carlos Alberto Reis de Paula	Gouvernement	Brésil	Andrea Dayse Bochi	Société Civile
Brésil	Antonio Ribeiro Ferreira	Gouvernement	Brésil	Caio Luiz Carneiro Magri	Société Civile
Brésil	Gustavo Ponce de Leon Soriano	Gouvernement	Brésil	Carlos Eduardo Moreira de Souza	Société Civile
Brésil	Helena Concepción Felip Salazar	Gouvernement	Brésil	Denise de Carvalho Campos	Société Civile
Brésil	Kátia Magalhães Arruda	Gouvernement	Brésil	Denise Maria Cesario	Société Civile
Brésil	Lelio Bentes Corrêa	Gouvernement	Brésil	Elizabeth Serra Oliveira	Société Civile
Brésil	Ricardo Tadeu Marques da Fonseca	Gouvernement	Brésil	Françoise Trapenard	Société Civile
Brésil	Tiago Falcão Silva	Gouvernement	Brésil	Fu Kei Lin	Société Civile
Brésil	Paulo Luiz Schmidt	Gouvernement	Brésil	Gilbert Scharnik	Société Civile
Brésil	Jefferson Luiz Pereira Coelho	Gouvernement	Brésil	Glicia Thais Salmeron de Miranda	Société Civile
Brésil	Paulo Sérgio de Almeida	Gouvernement	Brésil	Isa Maria de Oliveira	Société Civile
Brésil	Sérgio Araújo Sepúlveda	Gouvernement	Brésil	Lisandra Nazaré Roma Assunção Leite	Société Civile
Brésil	Carlos Alberto Reis de Paula	Gouvernement	Brésil	Lourdes Marinho	Société Civile
Brésil	Duncan Semple	Gouvernement	Brésil	Magda de Lourdes Barbosa	Société Civile
Brésil	Alanna Manguiera Santos	Société Civile	Brésil	Maria América Ungaretti	Société Civile
Brésil	Bruno de Oliveira Ferreira	Société Civile	Brésil	Maria Célia Giudicissi Rehder	Société Civile
Brésil	Carlos Alberto Oliveira Moraes	Société Civile	Brésil	Maria Gabriella Bighetti Thomaz da Silva	Société Civile
Brésil	Claudete Conceição da Silva	Société Civile	Brésil	Marilza Aparecida de Lima	Société Civile
Brésil	Clemildo Vasconcelos de Lima	Société Civile	Brésil	Marli Helms Demuner	Société Civile
Brésil	Daniel da Silva Mendes	Société Civile	Brésil	Miriam Maria José dos Santos	Société Civile
Brésil	Danielle Fiel de Sousa	Société Civile	Brésil	Moisés Barbosa Ferreira Costa	Société Civile
Brésil	Dayana de Araújo Silva	Société Civile	Brésil	Nilton Lopes	Société Civile
Brésil	Elisangela Nunes Cordeiro	Société Civile	Brésil	Patrícia Mara Santin	Société Civile
Brésil	Fábio José do Espírito Santo Souza	Société Civile	Brésil	Paula Cerquino Faria Lemos da Fonseca	Société Civile
Brésil	Fellipe Gabryel Maciel Xaud	Société Civile	Brésil	RAFAEL LUCCHESI	Société Civile
Brésil	Filipe Campos Borges	Société Civile	Brésil	Roselaine Bonfim de Almeida	Société Civile
Brésil	Harllas Tais Santos de Souza Ramos	Société Civile	Brésil	ROSEMARI MOTA COLDIBELLI	Société Civile
Brésil	Hilamy Mar Moreira	Société Civile	Brésil	Solange Nunes	Société Civile
Brésil	Italo Carlos Meotti	Société Civile	Brésil	Welinton Pereira da Silva	Société Civile
Brésil	Janayna Crepaldi da Silva	Société Civile	Brésil	Luiz Inacio Lula da Sallva	Société Civile
Brésil	Jerusa Nascimento Ferreira Gama	Société Civile	Brésil	Alana Ferreira de Lima	Société Civile
Brésil	José Antônio da Silva Sousa	Société Civile	Brésil	Andrea Simi	Société Civile
Brésil	José Eduardo de Souza Machado	Société Civile	Brésil	Angelo Antonio Mugia	Société Civile
Brésil	Júlio César Evangelista de Araújo	Société Civile	Brésil	Antonio Marcelino Alves Oliveira Cabral	Société Civile
Brésil	Kássia Cristina Soares Barbosa	Société Civile	Brésil	Beatriz Rodrigues de Oliveira	Société Civile
Brésil	Laiana de Jesus Sousa	Société Civile	Brésil	Bruno Macedo Andrade	Société Civile
Brésil	Laisnanda da Silva de Sousa	Société Civile	Brésil	Cristiano de Souza Miranda	Société Civile
Brésil	Leidiane da Silva Gomes	Société Civile	Brésil	Dayane Nunes de Freitas	Société Civile
Brésil	Lucas Matheus Farias Silva	Société Civile	Brésil	Débora Vieira de Souza	Société Civile
Brésil	Lucas Soares de Oliveira	Société Civile	Brésil	Diego Boscolo Madureira	Société Civile
Brésil	Marco Antônio do Nascimento Gama	Société Civile	Brésil	Edilson Venturelli	Société Civile
Brésil	Maria Julia Ferreira Soares	Société Civile	Brésil	Edmilson Venturelli	Société Civile
Brésil	Maria Luiza Moura Oliveira	Société Civile	Brésil	Erick David dos Santos	Société Civile
Brésil	Matheus Gomes Santana	Société Civile	Brésil	Everton Saint Clair Soares	Société Civile

PARTICIPANTS

PAYS/ORGANISATION	NOM	SECTEUR
Brésil	Fabiana Ribeiro da Silva	Société Civile
Brésil	Fernando Martins	Société Civile
Brésil	Francis Bueno da Silva	Société Civile
Brésil	Geiziane de Oliveira Souto	Société Civile
Brésil	Giselle Sanches de Almeida	Société Civile
Brésil	Gustavo Filippe de Souza	Société Civile
Brésil	Ivanildo Oliveira Jesus	Société Civile
Brésil	Janaina de Sousa Santos	Société Civile
Brésil	Jean Carlos Martins	Société Civile
Brésil	Jessica Alves Oliveira	Société Civile
Brésil	Joandra Ribeiro Gomes	Société Civile
Brésil	Joelson de França Ferreira	Société Civile
Brésil	Juan Rogers Soares Rodrigues	Société Civile
Brésil	Kaique Marangoni Brito	Société Civile
Brésil	Karla Cristiny Moraes da Silva	Société Civile
Brésil	Kimayr Rodrigues dos Santos	Société Civile
Brésil	Lucas Andrade Lacerda Diniz	Société Civile
Brésil	Lucas Fiuza Martins	Société Civile
Brésil	Lucas Moraes de Souza	Société Civile
Brésil	Mariana Soares Freires	Société Civile
Brésil	Marina Mello Andrade	Société Civile
Brésil	Mário Alves Guimarães	Société Civile
Brésil	Marivanerson dos Santos Silva	Société Civile
Brésil	Mateus Lucas da Silva Lucena	Société Civile
Brésil	Micaele Gomes Neri	Société Civile
Brésil	Moisés Cavalcanti	Société Civile
Brésil	Monique Alves da Costa	Société Civile
Brésil	Nayanecia dos Santos Silva	Société Civile
Brésil	Pedro Henrique Nascimento de Souza	Société Civile
Brésil	Rafael Negrini de Sá Ferreira	Société Civile
Brésil	Rafaela Santos Nawoé	Société Civile
Brésil	Raphael Henrique dos Santos Silva	Société Civile
Brésil	Raquel Porangaba	Société Civile
Brésil	Robertson Rodrigues de Paula	Société Civile
Brésil	Tainan Cristina Santos Gabriel	Société Civile
Brésil	Thaynara Sepulveda de Jesus	Société Civile
Brésil	Viviane Marques da Silva	Société Civile
Brésil	Wagner Esperidião Felipe	Société Civile
Brésil	Ana Cláudia de Macêdo	Travailleur
Brésil	Angelo Anderson Andrade Coimbra	Travailleur
Brésil	Antonio de Lisboa Amancio Vale	Travailleur
Brésil	Antonio Mario Galvão da Veiga	Travailleur
Brésil	Carlos Rogerio Nunes	Travailleur
Brésil	Claudir Mata Magalhães Sales	Travailleur
Brésil	Expedito Solaney Pereira de Magalhães	Travailleur
Brésil	Fatima Da Silva	Travailleur
Brésil	Gabriela Cristhina Teixeira de Avila	Travailleur
Brésil	José Vanilson Cordeiro	Travailleur
Brésil	Jovenilson Alves de Souza	Travailleur
Brésil	Laerte Teixeira da Costa	Travailleur
Brésil	Lourdes Aparecida de Jesus Vasconcelos	Travailleur
Brésil	Maria José Moraes Costa	Travailleur
Brésil	Paulo Dante	Travailleur
Brésil	Paulo Henrique de Melo Lago	Travailleur
Brésil	Rumiko Tanaka	Travailleur
Brésil	Sonia Regina Faustino	Travailleur
Brésil	Tânia Dornellas	Travailleur
Brésil	Valdecia Trindade	Travailleur





EM COLLABORATION AVEC



Ministère des
Affaires Étrangères

Ministère du
Tavail et de l'Emploi

Ministère du
Développement Social et
du Combat contre la Faim



SPONSOR - BRONZE



SPONSOR - ARGENT



AIDE



Cooperação
Representação
no Brasil

